

25 ans de Progrès
Sans Frontières



Rapport Annuel 2024

Progrès Sans Frontières



 Au cours des 25 dernières années, la SID a été à l'avant-garde du développement du secteur privé dans nos pays membres, en habilitant les communautés et en créant un impact économique et social durable.

Ing. Hani Salem Sonbol

Président-Directeur Général par intérim

La Société Islamique pour le
Développement du secteur privé

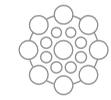


Table des matières



Message du Président
Message du PDG par intérim

CHAPITRE 1
A propos de la Société islamique
pour le développement du secteur
privé (SID)

CHAPITRE 2
25 ans d'activité : Célébration
du jubilé d'argent de la SID

La SID en images: 25 ans de service

| | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 5 | CHAPITRE 3 | |
| 6 | La SID en chiffres | 50 |
| | Aperçu de la SID en 2024 | 52 |
| | Bilan de 2024 | 54 |
| | Faits saillants depuis la création | 58 |
| 8 | CHAPITRE 4 | |
| | Nos opérations, activités et performances – Faits saillants de 2024 | 60 |
| 12 | Ligne d'intervention financière inaugurale de la SID en République du Bénin | 62 |
| 48 | Promotion de la finance et l'inclusion financière islamique au Kazakhstan | 63 |
| | Soutien aux projets d'infrastructure transformationnelle en Turquie | 64 |
| | Amélioration du financement des entreprises du secteur privé conforme à la Charia en Égypte | 65 |
| | La SID : Pionnière en matière de financement des opérations portuaires au Bangladesh | 66 |
| | Soutien au secteur manufacturier en Jordanie | 67 |
| | Promotion de la durabilité financière et le progrès Social à travers Bidaya Finance | 68 |

CHAPITRE 5
Synergies et partenariats
de la SID

Tirer parti des partenariats pour habilitier
le business et inspirer l'avenir
Partenariats de la SID en 2024
Récompenses et reconnaissance

CHAPITRE 6
Efficacité du développement

Développements en 2024
Résultats du sondage sur l'efficacité du
développement en 2024

CHAPITRE 7
Notre gouvernance

CHAPITRE 8
Nos pratiques

CHAPITRE 9
Annexes

| | | |
|----|-------------------------------------------------------------------|-----|
| 70 | Glossaire des acronymes et abréviations | 100 |
| 72 | Approbations et des décaissements depuis la création de la SID | 101 |
| 73 | Faits saillants financiers | 102 |
| 76 | États financiers et rapport du commissaire aux comptes | 103 |
| 78 | Rapport D'audit de Charia | 198 |



Nous finançons des projets qui visent à créer la concurrence, l'entrepreneuriat, des perspectives d'emploi et un potentiel d'exportation. Nous apportons également des ressources supplémentaires aux projets, encourageons le développement de la finance islamique, attirons des co-financiers et conseillons les gouvernements et les groupes du secteur privé sur la façon d'établir, de développer et de moderniser les entreprises privées et les marchés financiers. Nous offrons des conseils sur les meilleures pratiques de gestion et sur l'amélioration du rôle de l'économie de marché.



Message du Président

Du Président du Conseil d'Administration au Président de l'Assemblée Générale

Au nom d'Allah, le Tout Clément, le Très Miséricordieux,

S.E. M. le Président,

Assemblée générale de la Société islamique pour le développement du secteur privé

Monsieur le Président,

Assalamou alaikoum warahmatullahi wabarakatouh

Conformément à l'Accord portant création de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et à son règlement intérieur, j'ai le plaisir, au nom du Conseil d'administration de la société, d'adresser à l'Assemblée générale le 25^{ème} Rapport annuel de la société pour l'exercice 2024.

Ce rapport présente une vue d'ensemble des opérations de la SID en 2024, y compris ses interventions auprès des entreprises, son impact en matière de développement et sa performance financière. La SID mettra tous ses efforts en œuvre pour satisfaire les ambitions de ses actionnaires.

Veillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Dr. Muhammad Al Jasser

Président, Conseil d'administration,
Société Islamique pour le Développement
du secteur privé



Message du Président Directeur Général par intérim

Alors que nous célébrons cette étape importante, nous restons conscients que notre mission de développement demeure un travail continu.

Au nom d'Allah, le Tout Clément,
le Très Miséricordieux,

Chères parties prenantes,

Célébration de 25 ans d'impact : une étape importante dans notre parcours

C'est avec un grand privilège et une immense fierté que je vous présente ce rapport annuel pour l'exercice 2024, une édition spéciale marquant le jubilé d'argent de la SID. Depuis 25 ans, la SID s'est positionnée en avant-garde du développement du secteur privé au sein de nos pays membres, en favorisant l'autonomisation de diverses communautés et générant un impact économique et social durable. Cette réussite reflète notre résilience, notre capacité d'innovation et notre engagement collectif, des qualités qui ont façonné notre parcours.

25 ans d'excellence et de progrès

Depuis sa création en 1999, la SID a constitué un catalyseur de progrès et un soutien à la prospérité des entreprises, en encourageant l'entrepreneuriat et en promouvant une croissance économique pérenne. Nous avons soutenu le financement de projets transformateurs, facilité des partenariats stratégiques et renforcé les capacités de nos membres. Nos actions ont touché de nombreuses vies et permis la réalisation de nombreux rêves.

Cependant, ces 25 années n'ont pas été exemptes de défis. Les fluctuations économiques mondiales, les préoccupations environnementales et les avancées technologiques ont constamment mis à l'épreuve notre détermination. Néanmoins, ces challenges nous ont rendus plus forts, plus résilients et plus déterminés à accomplir notre mission.

Une transition réussie vers la transformation

L'année 2024 a marqué un tournant décisif avec la conclusion réussie de notre période de transition. Cette phase essentielle nous a permis de redéfinir nos stratégies et nos opérations afin de rester réactifs et pertinents, dans un environnement mondial en constante évolution. Grâce à une planification rigoureuse et une exécution efficace, nous avons consolidé nos fondations, affiné notre orientation et renforcé notre capacité à générer des résultats significatifs.

- L'exploitation des technologies numériques pour améliorer la prestation de services et l'efficacité opérationnelle.
- L'intégration renforcée de la durabilité dans nos programmes.
- Le développement de partenariats stratégiques pour élargir notre portée et maximiser notre impact.

Cette transformation ne se limite pas en un simple changement; elle vise également à positionner la SID en tant que leader dans la fourniture de solutions innovantes, alliant rapidité et durabilité, en phase avec les aspirations de nos pays membres.

Hommage à nos parties prenantes

Nos réalisations n'auraient pas été possibles sans le soutien indéfectible de nos parties prenantes, de nos partenaires et de notre Conseil d'Administration. Leur engagement envers la mission de la SID a été essentiel pour surmonter les défis et saisir les opportunités. Leur confiance, leurs conseils et leur collaboration nous inspirent à aller toujours plus loin.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à l'équipe dévouée de la SID, un groupe de professionnels talentueux dont la passion et le travail acharné ont été le moteur de notre succès. Cet hommage s'étend aussi aux nombreuses personnes exceptionnelles qui ont contribué, par le passé et encore aujourd'hui, à l'essor de la SID. Leur vision et leur dévouement ont été déterminants dans la construction de bases de nos réalisations actuelles.

Nous saluons également tous les membres du Conseil d'Administration - anciens et actuels - dont le leadership et les orientations stratégiques ont été cruciaux pour définir notre trajectoire. Enfin, nous remercions nos pays membres, y compris les plus récents, dont la confiance et le partenariat ont renforcé notre impact et élargi notre champ d'action. Cet effort collectif garantit le maintien de la SID en tant que partenaire de confiance, engagé dans des changements significatifs et une croissance perpétuelle.

Regard vers l'avenir

Alors que nous célébrons cette étape importante, nous restons conscients que notre mission de développement demeure un travail continu. Nous maintenons notre engagement dans l'innovation, l'adaptation et la recherche constante d'un impact encore plus significatif.

La prochaine phase de notre parcours représente une occasion de capitaliser sur notre héritage tout en nous tournant vers l'avenir. Ensemble, nous continuerons à transformer les défis en opportunités, à aider les entreprises et les communautés à réaliser leur potentiel, et à contribuer durablement au développement économique et social. Avec le soutien continu de tous les acteurs impliqués, la SID est prête à entamer ce nouveau chapitre avec ambition et détermination.

Merci d'être une partie intégrante de notre histoire. Nous avons hâte de franchir ensemble de nouvelles étapes déterminantes dans les années à venir.

Je vous souhaite une année prospère et pleine de succès.

Ing. Hani Salem Sonbol
Président-Directeur Général par intérim
La Société Islamique pour le
Développement du secteur privé



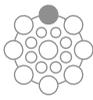

 Depuis sa création en 1999, la SID a constitué un catalyseur de progrès et un soutien à la prospérité des entreprises, en encourageant l'entrepreneuriat et en promouvant une croissance économique pérenne. Nous avons soutenu le financement de projets transformateurs, facilité des partenariats stratégiques et renforcé les capacités de nos membres.



CHAPITRE 1

A propos de la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID)





A propos de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

La Société islamique pour le développement du secteur privé SID est une organisation multilatérale affiliée à la Banque islamique de développement (BID). Cette première section du rapport présente le contexte et les objectifs de la SID.

Le capital autorisé de la SID est de 4 milliards USD, dont 2 milliards USD sont disponibles pour la souscription. Ses actionnaires incluent la BID, 56 pays membres et cinq institutions financières publiques. Créé lors de la 24ème réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BID à Djeddah en Rajab 1420H (novembre 1999), la SID a son siège à Djeddah, en Arabie saoudite.

Depuis sa création en novembre 1999, la SID s'est consacrée à la promotion d'une croissance inclusive et dynamique à travers le développement du secteur privé. Sa mission complète celle de la Banque Islamique de Développement (BID), en matière de développement

et promotion du secteur privé, conformément aux principes de la Charia, qui servent de catalyseurs pour instaurer une croissance économique prospère. Avec la vision de devenir une institution financière multilatérale islamique de premier plan, la SID s'engage à favoriser des économies durables et prospères au sein de ses pays membres.

En tant que branche du secteur privé du groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), la SID aligne ses objectifs sur les principes de la Charia, visant à :

- 1- Identifier des opportunités et des initiatives axées sur la croissance au sein du secteur privé.
- 2- Offrir une large gamme de produits et services financiers propices au développement du secteur privé.
- 3- Mobiliser des ressources supplémentaires au profit du secteur privé dans les pays membres.
- 4- Promouvoir l'avancement des marchés financiers et des capitaux islamiques.

NOTRE MISSION

COMPLÉTER LE RÔLE JOUÉ PAR LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID) À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ VISANT À STIMULER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE.

NOTRE VISION

DEVENIR UNE INSTITUTION FINANCIÈRE MULTILATÉRALE ISLAMIQUE DE PREMIER PLAN AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ.



La portée de nos opérations



Siège social de la SID (Djeddah, Arabie Saoudite)
Bureaux régionaux Kuala Lumpur, Malaisie Almaty, Kazakhstan Dakar, Sénégal | Rabat, Maroc

Depuis plus de 20 ans, nous intervenons dans plusieurs régions, fournissant des services financiers et soutenant la croissance dans les moments et endroits stratégiques.

| | | | | | |
|----------------|------------------|---------------|--------------------|-------------------------|------------------------|
| 1 Afghanistan | 12 Comores | 23 Jordanie | 34 Mozambique | 43 Sierra Leone | 53 Emirats Arabes Unis |
| 2 Albanie | 13 Côte d'Ivoire | 24 Kazakhstan | 35 Niger | 44 Somalie | 54 Ouganda |
| 3 Algérie | 14 Djibouti | 25 Koweït | 36 Nigéria | 45 Soudan | 55 Ouzbékistan |
| 4 Azerbaïdjan | 15 Égypte | 26 Kirgizstan | 37 Sultanat d'Oman | 46 Suriname | 56 Yémen |
| 5 Bahreïn | 16 Gabon | 27 Liban | 38 Pakistan | 47 Syrie | |
| 6 Bangladesh | 17 Gambie | 28 Libye | 39 Palestine | 48 Tadjikistan | |
| 7 Bénin | 18 Guinée | 29 Malaisie | 40 Qatar | 49 République togolaise | |
| 8 Brunei | 19 Guinée Bissau | 30 Maldives | 41 Arabie Saoudite | 50 Tunisie | |
| 9 Burkina Faso | 20 Indonésie | 31 Mali | 42 Sénégal | 51 Turquie | |
| 10 Cameroun | 21 Iran | 32 Mauritanie | | 52 Turkménistan | |
| 11 Tchad | 22 Iraq | 33 Maroc | | | |

Disclaimer : les frontières ou les noms de pays utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la SID. Toutes les cartes sont à titre indicatif et n'impliquent pas l'expression d'une opinion de la SID concernant le statut juridique de tout pays ou territoire ou concernant la délimitation des frontières.



En célébrant notre 25ème anniversaire, nous revenons sur notre parcours pour explorer comment nous avons contribué à sécuriser les programmes de développement de nos pays membres au fil des ans. Nous rendons également hommage à ceux qui ont contribué aux réalisations de la SID.



CHAPITRE 2

25 ans d'activité : Le jubilé d'argent de la SID





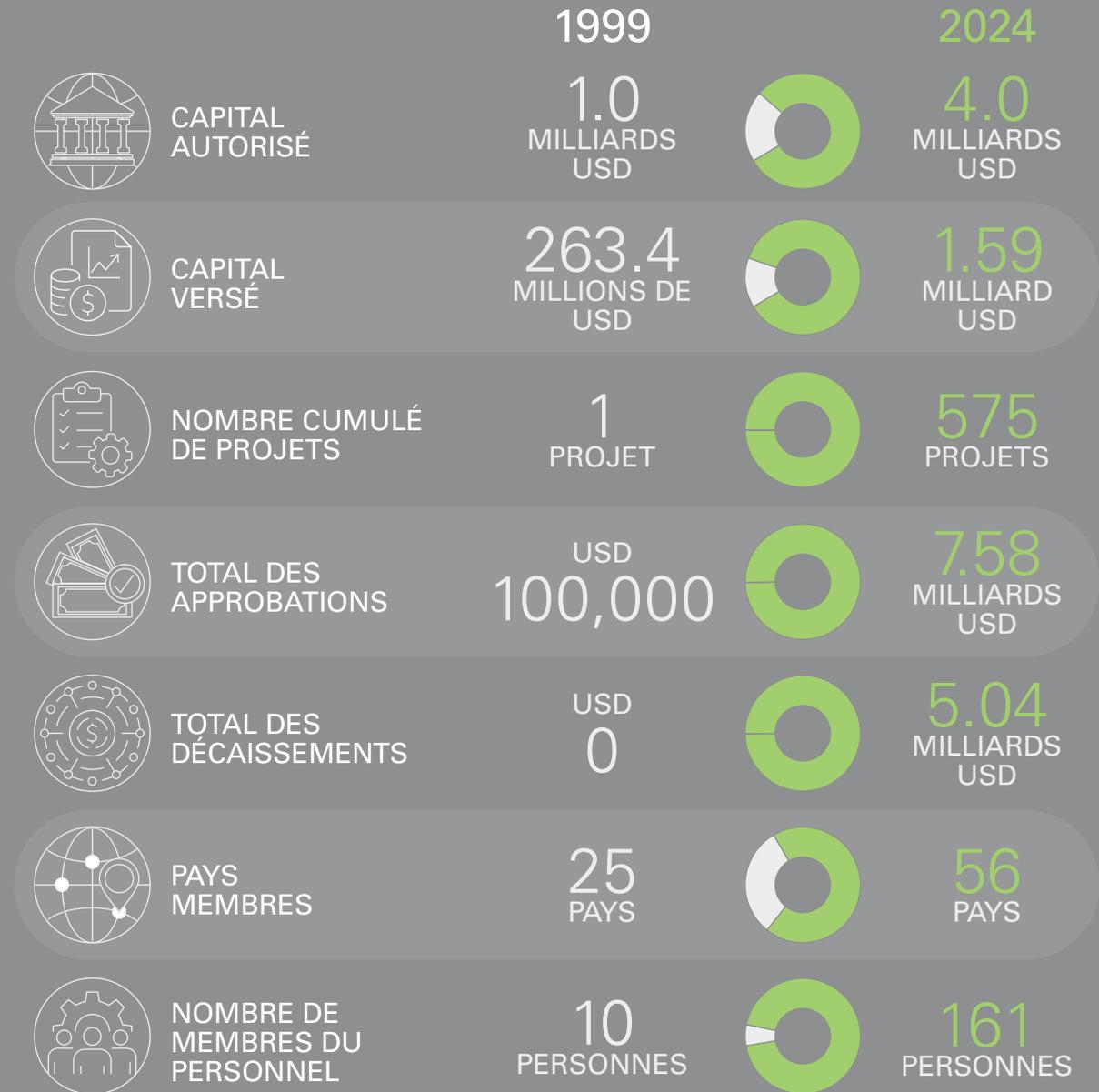
La SID hier et aujourd'hui: (1999 vs. 2024)

Alors que la SID célèbre son 25ème anniversaire, nous sommes fiers de notre parcours exceptionnel, qui a favorisé le développement économique, soutenu la croissance du secteur privé, et offert des solutions durables dans nos pays membres. Au cours des 25 dernières années, la SID a franchi des étapes marquantes: de solutions de financement pionnières conformes à la Charia, la facilitation des investissements transfrontaliers, et le soutien à des projets d'infrastructure essentiels, qui ont contribué à transformer et améliorer les paysages économiques de ses pays adhérents.

LA SOCIÉTÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ (SID) A ÉTÉ FONDÉE EN NOVEMBRE 1999. AUJOURD'HUI, 25 ANS PLUS TARD, LA SID DISPOSE D'UN CAPITAL AUTORISÉ DE 4 MILLIARDS USD, AVEC DES ACTIONNAIRES INCLUANT LA BID, 56 PAYS ISLAMIQUES ET 5 INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES.



RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SID



Étapes clés

2024

Émission historique de Soukook en 2024 : en février, la SID a réussi son retour avec sur le marché international des Soukook après une interruption de quatre ans, via l'émission d'un Soukook hybride senior non garanti Wakala/Commodity Murabaha de 500 millions USD sur cinq ans.

Premières opérations de la SID avec des institutions financières locales au Bénin et au Togo : la SID a octroyé 29 millions d'Euros à la BIIC Bénin et 20 millions d'Euros à la Coris Bank Togo, afin de soutenir les PME dans des secteurs clés tels que l'agroalimentaire, les transports, la santé et l'éducation.

Renforcement de la présence en Afrique de l'Est et en Afrique centrale : la SID a approuvé plus de 46.6 millions USD, dont 30 millions USD à la Uganda Development Bank et 16.6 millions USD à la CCA Bank Cameroun, pour soutenir les PME locales.



2023

Émission pionnière de Soukook en monnaie locale au Kazakhstan : La SID a levé

2 milliards de KZT via un Soukook amorti sur cinq ans, marquant ainsi son premier Soukook libellé en Tenge kazakh et démontrant ainsi son engagement à promouvoir la finance islamique en Asie centrale.

LA SID S'ENGAGE ACTIVEMENT À PROMOUVOIR LA CROISSANCE DE LA FINANCE ISLAMIQUE, NOTAMMENT EN ASIE CENTRALE.

2022

Soutien à la transition énergétique de l'Ouzbékistan : En collaboration avec Stone City Energy, la SID a participé au financement du développement d'une centrale électrique à turbine à gaz à cycle combiné (CCGT) de 1,560 MW dans la région de Surkhandarya dans le cadre d'une structure Build-Own-Operate-Transfer (BOOT).

Soutien à la croissance industrielle au Bangladesh : La SID a accordé un financement de 22.5 millions d'Euros à Abul Khair Strips Processing Limited (AKSPL), une filiale du groupe Abul Khair, permettant ainsi à AKSPL d'augmenter sa capacité de production de 305,000 à 505,000 tonnes métriques, et stimulant la croissance industrielle au Bangladesh.

2021

Réponse à l'épidémie de COVID-19 : La SID a alloué 250 millions USD en financement d'urgence, dont 200 millions USD pour les lignes de financement, afin de soutenir la résilience du secteur privé dans des secteurs clés critiques comme l'agroalimentaire et l'énergie dans les pays membres.

Soutien à l'industrie aéronautique : La SID a fourni 50 millions USD en tant que financier principal dans un financement syndiqué Murabaha de 75 millions USD pour ALAFSCO, une société de leasing d'avions basée au Koweït. Ce financement a soutenu la reprise et la croissance d'ALAFSCO, renforçant ainsi sa flotte (79 avions en service et 68 en commande).

2020

Émission de Soukook : la SID a émis un Soukook de 300 millions USD sur 5 ans, la plus importante depuis sa création, avec une notation A2 (stable) par Moody's et A (négatif) par Fitch Ratings.

Renforcement du soutien aux PME : La SID s'est adhérent au réseau mondial du SME Finance Forum (SMEFF).

Première ligne de financement de la SID en Côte d'Ivoire : La SID validé une ligne de financement de 35 millions d'Euros en faveur de NSIA Banque en Côte d'Ivoire, marquant ainsi sa première ligne de financement dans le pays, visant à soutenir les entreprises éligibles du secteur privé.

La Promotion d'une reprise durable : La SID est devenue signataire officiel de la Déclaration de la Coalition pour une reprise durable et inclusive du secteur privé, en partenariat avec des organisations telles que la Banque africaine de développement, la Banque ouest-africaine de développement, FinDev Canada, la Société américaine de financement du développement et l'Association des institutions financières européennes de développement. Cette initiative vise à promouvoir une reprise économique inclusive à long terme.

LA SID EST DEVENUE SIGNATAIRE OFFICIEL DE LA DÉCLARATION DE LA COALITION POUR UNE REPRIS DURABLE ET INCLUSIVE DU SECTEURS PRIVÉ.

2018

Nouvel élan pour le secteur bancaire islamique dans les pays membres : La SID a joué un rôle clé dans la transformation de Tawhidbank en la première banque islamique au Tadjikistan, marquant une étape importante pour le secteur financier du pays.

Première facilité pour le groupe de holding bancaire : La SID a approuvé une ligne de financement de 45 millions d'Euros pour Afriland First Group en vue de soutenir les PME via ses guichets islamiques au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Il s'agit de la première facilité de ce type accordée à un groupe de holding bancaire.

Première ligne de financement aux IFNB en Afrique subsaharienne : La SID a accordé une ligne de financement de 4 millions d'Euros à Fidelis Finance Burkina Faso, marquant ainsi la première opération d'une institution financière non-bancaire dans la région.

2019

Élargissement de l'impact d'investissement : La SID a rejoint le Global Impact Investing Network (GIIN), le principal réseau à but non lucratif d'organisations dédiées à l'amplification et à l'efficacité de l'impact d'investissement à travers le monde.

Première opération de la SID au Turkménistan : La SID a signé un accord de ligne de financement de 10 millions USD avec la Banque d'État pour les affaires économiques étrangères du Turkménistan (SBFEAT). Cette première opération dans le pays visait à soutenir le développement du secteur privé et à encourager la croissance économique.

Facilité historique pour les PME du Bangladesh : La SID a octroyé une facilité Murabaha de 20 millions USD à Lanka Bangla Finance Limited (LBFL), la première facilité en devises étrangères dédiée aux PME par une institution financière non-bancaire Bangladaise.

2017

**Promotion des énergies renouvelables :**

La SID a approuvé 75 millions USD en soutien au programme égyptien de tarifs de rachat garantis (FIT), visant à développer 4,300 MW de capacité éolienne et solaire. Cette initiative, en collaboration avec des institutions financières de développement mondiales, a renforcé la sécurité énergétique de l'Égypte et amélioré l'efficacité du secteur électrique.

**Expansion au-delà des pays membres:**

L'investissement de la SID dans Amana Bank au Sri Lanka a permis d'introduire les services bancaires islamiques dans un pays non-membre, élargissant ainsi la portée de la finance islamique.

**Introduction des services bancaires islamiques en Amérique du Sud :**

La SID a contribué à la transformation de Trustbank Amanah au Suriname en la première banque islamique de la région, en fournissant des services de conseil sur la gouvernance de la Charia, le développement de produits et les cadres opérationnels.

**Partenariat avec Al Akhdar Bank :**

En partenariat avec le Crédit Agricole du Maroc (CAM), la SID a créé Al Akhdar Bank, après l'adoption par la Banque du Maghreb de la loi permettant la création de banques islamiques (banques participatives) au Maroc.

**Renforcement de la transition énergétique de la Jordanie :**

La SID a apporté son soutien au développement des énergies renouvelables en Jordanie avec un financement de 30 millions USD pour le projet éolien de Shobak, un projet indépendant de production d'énergie (IPP) de 45 MW situé près de la ville de Shobak, au sud d'Amman.

LA SID A APPROUVÉ
75 MILLIONS USD EN
SOUTIEN AU PROGRAMME
ÉGYPTIEN DE TARIFS DE
RACHAT GARANTIS (FIT),
VISANT À DÉVELOPPER
4,300 MW
DE CAPACITÉ ÉOLIENNE
ET SOLAIRE.



MIS EN ŒUVRE
INITIALEMENT
AU YÉMEN,
**PROGRAMME
BRAVE**
VISE À RENFORCER LA
RÉSILIENCE DES PME DANS
LES ZONES FRAGILES

2015



Création du programme BRAVE : Mis en œuvre initialement au Yémen, ce programme vise à renforcer la résilience des PME dans les zones fragiles en offrant un soutien en renforcement des capacités, des subventions de contrepartie et un appui à la chaîne de valeur.



Soutien aux Soukouks souverains en Afrique de l'Ouest : La SID a accordé des services de conseil en faveur du gouvernement de la Côte d'Ivoire pour sa première émission de Soukouks souverains.



Expansion de l'influence: La SID est devenue membre de l'International Development Finance Club (IDFC), renforçant ainsi son réseau mondial.



2^{ème} augmentation de capital de la SID : L'Assemblée générale de la SID a approuvé l'augmentation de son capital autorisé à 4.0 milliards USD avec des actions disponibles à la souscription s'élevant à 2.0 milliards USD.



Théorie du changement des ODD de la SID : En réponse au lancement mondial des ODD en 2015, la SID a mis à jour sa stratégie et a introduit sa théorie de changement liée aux ODD.



Établissement du programme d'émission de Soukouk : La SID a lancé un programme d'émission de Soukouk conforme à la réglementation de la Charia, coté à Londres et au Nasdaq Dubaï, marquant sa première levée de fonds publique sur les marchés financiers.

2016



Amélioration de la compétitivité des zones franches : Un cadre de coopération a été signé pour aider l'Autorité de la zone franche de Nouadhibou (NFZA) en Mauritanie à adopter les meilleures pratiques internationales en matière de gestion et de planification financières, en partenariat avec l'Autorité de la zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZA) en Jordanie.



Soutien au secteur électrique du Mali : La SID a approuvé une facilité de financement à terme de 22.3 millions USD pour la construction d'une centrale électrique alimentée au fioul lourd (HFO) dans le nord-ouest du Mali, répondant ainsi à la pénurie d'électricité du pays.



Amélioration des infrastructures de santé : Le projet d'hôpital d'enseignement et de recherche de Manisa en Turquie a été cofinancé par la SID marquant une étape importante dans la collaboration public-privé. L'initiative a été menée par le groupe YDA, un acteur PPP de premier plan en Turquie, en partenariat avec le Ministère de la Santé.



Lancement de la finance islamique en Tunisie : En 2015, la SID a investi 45 millions de TND (22.5 millions USD) pour transformer El Wifack Leasing en Wifak International Bank (WIB), en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de Tunisie et des investisseurs locaux. En 2016, la WIB devient dès lors une banque islamique pleinement opérationnelle, offrant des solutions financières conformes à la Charia et favorisant l'accès aux services bancaires correspondants dans tout le pays.



2014



Lancement de la finance islamique en Afrique : La SID a fourni des services de conseil au gouvernement du Sénégal sur sa première émission de Soukook, marquant ainsi la première émission de Soukook dans la région de l'Afrique de l'Ouest.



Excellentes notes de crédit : La SID a obtenu les meilleures notes de crédit de Fitch (AA/F+1), Moody's (Aa3/P-1) et S&P (AA).



Soutien au secteur textile au Bangladesh : La SID a approuvé une facilité de crédit-bail de 30.5 millions USD au groupe Noman, le plus grand conglomérat textile et habillement du Bangladesh. Le financement a soutenu les opérations d'Ismail Spinning Mills Ltd., une filature de 70,000 broches, ainsi que l'expansion de Noman Terry Towel Mills, l'une des filiales du groupe.



2013



Investissement dans le secteur financier : La SID a approuvé des lignes de financement de 80 millions USD pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan et a signé des accords de 126.5 millions USD, dont 40 millions USD pour l'Ouzbékistan dans le cadre d'une approbation préalable de 50 millions USD.



Renforcement du secteur privé Palestinien : La SID a collaboré avec le Fonds d'investissement Palestinien (PIF) et la Banque islamique de Palestine (PIB) pour créer la Palestine Ijara Company (PIC). Avec 12 millions USD de capital libéré, dont 4 millions USD par la SID, la PIC vise à élargir l'accès au financement non bancaire.

2012



Expansion des télécommunications au Gabon : La SID donna son aval pour une facilité de financement à terme de 21.5 millions USD pour l'expansion d'un réseau de télécommunications mobiles au Gabon, augmentant la couverture de 17 à 49 villes. Cette initiative visait à améliorer la connectivité à travers le pays, à promouvoir le développement économique et à améliorer l'accès aux services de communication pour une population plus large.

LA SID DONNA SON AVAL POUR UNE FACILITÉ DE FINANCEMENT À TERME DE
21.5 MILLIONS USD POUR L'EXPANSION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES AU GABON

2010



Promotion du développement des zones économiques spéciales : Lancement d'un nouveau programme visant à promouvoir et à soutenir le développement des zones économiques spéciales (ZES) dans les pays membres par le biais d'un fonds de conseil multidonateurs.



Lancement de la finance islamique aux Maldives : Grâce à des négociations stratégiques et à une collaboration avec l'Autorité monétaire des Maldives, la SID a obtenu l'accord pour lancer la banque islamique des Maldives (MIB), la première du pays opérant exclusivement en conformité à la Charia.



Redéfinition de la liquidité mondiale : En tant qu'actionnaire fondateur, la SID a soutenu la 30.5 Société internationale de gestion de la liquidité islamique (IILM), un émetteur exclusif de Soukook à court terme conforme à la Charia, soutenu par dix banques centrales d'Asie, d'Afrique et du CCG. Avec plus de 109 milliards USD d'émissions, l'IILM a établi une référence mondiale en matière de finance éthique et des solutions de liquidité.

EN TANT QU'ACTIONNAIRE FONDATEUR, LA SID A SOUTENU LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ ISLAMIQUE (IILM), UN ÉMETTEUR EXCLUSIF DE SOUKOOK À COURT TERME CONFORME À LA CHARIA, SOUTENU PAR

10 BANQUES CENTRALES D'ASIE, D'AFRIQUE ET DU CCG.

2011



Nouvel élan de la finance éthique et de la durabilité : La SID a apporté une contribution de 10 millions USD à la banque islamique des Maldives (MIB), la première banque islamique du pays qui a commencé ses activités en 2011. Le capital initial versé de la banque s'élevait à 11.76 millions USD.

LA SID A APPORTÉ UNE CONTRIBUTION DE
10 MILLIONS USD À LA BANQUE ISLAMIQUE DES MALDIVES (MIB), LA PREMIÈRE BANQUE ISLAMIQUE DU PAYS QUI A COMMENCÉ SES ACTIVITÉS EN 2011.

2009



Première augmentation de capital : L'Assemblée générale de la SID a approuvé une augmentation du capital autorisé de la SID à hauteur de 2.0 milliards USD, avec des actions disponibles à la souscription pour un montant de 1.0 milliard USD.



Élargissement de la finance islamique en Azerbaïdjan et en Afrique : La SID a facilité l'accès à la finance islamique en créant une société de leasing en Azerbaïdjan (Ansar Leasing), répondant ainsi aux besoins financiers des entreprises locales et stimulant la croissance économique. Par ailleurs, la SID a joué un rôle clé dans la création de Tamweel Africa Holding, une entité phare visant à promouvoir la finance islamique dans plusieurs pays africains.



Promotion des zones économiques spéciales : Lancement d'une initiative phare pour promouvoir et développer les zones économiques spéciales (ZES) dans les pays membres.



2007



Amélioration de l'inclusion financière à Djibouti et au Yémen :

La SID a accordé une ligne de financement de 3.5 millions USD à la banque islamique SABA, dont 1 million USD pour le financement des PME à Djibouti et 500,000 USD pour soutenir les initiatives de microfinance au Yémen et à Djibouti.

2003



Transactions pionnières en ligne de financement:

La SID a approuvé ses premières transactions de ligne de financement, incluant des facilités pour BCI Mauritanie, Unibank et Rabita Bank Azerbaïdjan, ce dernier étant son plus ancien client en termes de ligne de financement à ce jour.



Investissement en fonds propres de la SID dans Byblos Bank Africa :

Créée en 2003, Byblos Bank Africa fonctionne selon les principes de la Charia islamique. La SID détient une part du capital aux côtés de Byblos Bank SAL (actionnaire majoritaire) et du Fonds de l'OPEP pour le développement international.



2002



Première opération de la SID en Syrie :

La SID accordé un financement de 7.5 millions USD à la Syrian Saudi Company for Chemicals, marquant ainsi sa première opération en Syrie.

2001



Soutien aux investissements dans le secteur de la santé :

La SID a accordé un financement de 2.6 millions USD à Jamjoom Pharma et approuvé un accord d'achat et de cession-bail de 10 millions USD pour Middle East Healthcare Company, soutenant ainsi la croissance du secteur de la santé.

2000



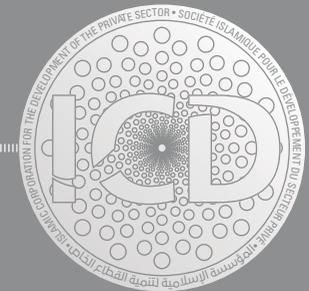
Premier investissement en fonds propres de la SID :

cet investissement a permis le lancement de l'agence de notation islamique internationale (IIRA) répondant au besoin de notations indépendantes adaptées aux institutions financières islamiques et aux Soukook. L'IIRA a démarré ses opérations en juillet 2005.



Lancement du Fonds technologique Injazat :

La SID, en partenariat avec Gulf Finance House, a lancé le Fonds technologique Injazat de 50 millions USD à Bahreïn, dans lequel chaque institution a contribué à hauteur de 12.5 millions USD pour soutenir les PME dans les secteurs de l'informatique, des télécommunications et des secteurs connexes.



1999

CRÉATION DE LA SID :

LE CAPITAL AUTORISÉ DE LA SID S'ÉLEVAIT, LORS DE LA CRÉATION, À

1.0 MILLIARD USD,

AVEC 0.5 MILLIARD USD D' ACTIONS DISPONIBLES À LA SOUSCRIPTION.





25 ans d'habilitation des économies: le parcours transformateur de la SID en matière d'investissement en fonds propres

A l'occasion de son 25ème anniversaire, la SID a fait des investissements en fonds propres l'un des piliers stratégique de sa mission, visant à renforcer les entreprises, stimuler le développement économique et favoriser un progrès durable. Au cours de ces 25 années, la SID a utilisé ces investissements pour surmonter les obstacles systémiques, promouvoir l'inclusion financière et se positionner comme un pionnier dans le développement de la finance islamique. Ces initiatives, ancrés dans les mandats de ses pays membres, incarnent une vision ambitieuse de création d'économies résilientes et inclusives à travers le monde et les générations.

Le leadership de la SID dans l'écosystème de la finance islamique l'a rapidement propulsée en tant que catalyseur de changement, offrant solutions novatrices sur des marchés complexes. En créant des institutions financières islamiques, telles que des banques commerciales islamiques et des institutions financières non bancaires (IFNB), la SID a comblé des lacunes cruciales, même dans les pays où les réglementations en finance islamique étaient quasi inexistantes. Grâce à son expertise, la SID a renforcé les cadres de gouvernance, stimulé la croissance institutionnelle et favorisé la création de systèmes financiers soutenant le financement conforme à la Charia, permettant ainsi aux PME et aux autres entreprises de prospérer.

Les investissements en fonds propres ont joué un rôle clé dans ce parcours, en particulier sur les marchés où la finance islamique reste sous-développée et où les solutions de financement conventionnelles sont insuffisantes. En offrant des capitaux patients et un soutien technique, la SID permet aux entreprises de disposer de solutions financières flexibles et à long terme pour leur croissance, tout en leur offrant l'opportunité d'innover et de relever les défis. Cette approche a particulièrement porté ses fruits dans les marchés fragiles et les zones frontalières, où les fonds propres servent à la fois de levier financier et de moteur d'impact durable. La prise de participation permet à la SID d'aligner ses objectifs avec ceux des entreprises

investies, créant ainsi des synergies en matière de succès opérationnel, de gouvernance et de la création de valeur.

Aujourd'hui, le portefeuille d'investissements en fonds propres de la SID comprend 32 entreprises répartis sur 22 pays membres, dont 11 banques islamiques, 15 IFNB et six entreprises. Ce portefeuille s'étend de l'Afrique subsaharienne à l'Afrique du Nord, au Moyen-Orient, à la CEI et à l'Asie du Sud-Est. A travers ses investissements transformateurs, la SID continue de renforcer les économies locales, d'améliorer les écosystèmes financiers et de créer des opportunités de croissance inclusive sur des marchés dynamiques.

AUJOURD'HUI, LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS EN FONDS PROPRES DE LA SID COMPREND



Le rôle vital des lignes de financement de la SID dans le développement du secteur privé

La SID a joué un rôle fondamental dans la stimulation de la croissance économique et la promotion du développement du secteur privé dans ses pays membres grâce à son programme de lignes de financement. En mettant en place des solutions financières conformes à la Charia à travers des institutions financières locales, ce programme a facilité l'accès à des financements essentiels pour des secteurs stratégiques tels que l'industrie manufacturière, l'agriculture et les soins de santé. Ce programme a contribué à la diversification économique, à la création d'emplois et au développement durable.

En outre, ce programme renforce non seulement les écosystèmes économiques des pays membres, mais il soutient également l'essor de la finance islamique. En introduisant des solutions financières innovantes conformes à la Charia sur des marchés dépourvus de telles initiatives, la SID a élargi l'accès au financement et renforcé le secteur bancaire islamique, consolidant ainsi son rôle de leader dans le développement de cette finance.

Lors de la pandémie de COVID-19, la SID a démontré sa résilience et son engagement en injectant 200 millions USD dans le cadre de son programme de soutien COVID-19 à travers les lignes de financement.



Cette action a permis de fournir des liquidités cruciales aux institutions financières locales, leur permettant de soutenir les PME dans un contexte économique incertain. Ces efforts ont non seulement préservé les emplois, mais également assuré la continuité des affaires, soulignant le rôle clé de la SID période de crise.

À ce jour, un montant de 2.5 milliards USD a été débloqués via le programme de lignes de financement à travers 99 institutions financières dans 31 pays. Ces financements ont permis à de nombreuses entreprises de prospérer et de contribuer positivement à leurs économies.

Pour l'avenir, la SID demeure déterminée à renforcer et faire évoluer son programme de lignes de financement en tant que pilier stratégique de la croissance, en mettant l'accent sur l'habilitation du secteur privé et l'expansion de la finance islamique.



À CE JOUR, UN MONTANT DE **2.5** MILLIARDS USDA ÉTÉ DÉBLOQUÉS VIA LE PROGRAMME DE LIGNES DE FINANCEMENT

TRAVERS **99** INSTITUTIONS FINANCIÈRES

SUR **31** PAYS



Financement direct : Promouvoir un développement durable dans les pays membres

La SID joue un rôle primordial dans la promotion de la croissance économique et du développement dans ses pays membres. Parmi ses activités phares, le financement direct se révèle être un moteur crucial pour soutenir les projets durables du secteur privé, en fournissant les capitaux nécessaires à l'expansion des entreprises et au développement d'infrastructures. Ce financement direct participe activement au renforcement de la résilience économique, à la création d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays membres.

Favoriser la croissance du secteur privé

Le financement direct est un levier important pour l'expansion des entreprises dans divers secteurs. Il offre des solutions financières permettant aux entreprises de diversifier leurs activités, d'accroître leur productivité et de conquérir de nouveaux marchés. L'engagement de la SID en faveur du secteur privé se traduit par des financements dans des secteurs variés, tels que la fabrication, l'agroalimentaire, la technologie et les services. Grâce à ces investissements, la SID permet aux entreprises de stimuler l'innovation, de renforcer leur compétitivité et de contribuer à la croissance économique de leurs pays.

Développement des infrastructures pour une économie plus forte

Les infrastructures sont essentielles au développement économique. Dans ce cadre, le financement direct de la SID a été décisif pour financer des projets structurants dans des secteurs clés, tels que les autoroutes, les ports et les réseaux logistiques. Ces investissements facilitent le commerce, améliorent la connectivité et renforcent l'intégration économique régionale. En réduisant les coûts de transport et en attirant de nouveaux investissements, ces projets participent au renforcement des tissus économiques des pays membres.

Investissement dans l'énergie propre pour un avenir durable

Face à l'évolution mondiale vers une économie plus verte, la SID a activement financé des projets d'énergie renouvelable, notamment des initiatives solaires et éoliennes. Ces projets contribuent non seulement à la durabilité environnementale, mais aussi à la sécurité énergétique et à la diversification économique. En réduisant la dépendance aux énergies fossiles et en soutenant des solutions énergétiques durables, la SID aide à créer une stabilité économique à long terme.

Amélioration de l'accès aux soins de santé

Un secteur de la santé solide est indispensable à une croissance économique prospère. Le financement direct de la SID a été déterminant dans le soutien aux infrastructures sanitaires des pays membres. Ces investissements ont permis d'améliorer l'accès aux soins de santé, contribuant à la réduction de la morbidité et des coûts associés, tout en augmentant la productivité de la main-d'œuvre.

En conclusion

Le financement direct de la SID continue de jouer un rôle clé dans le développement économique et social de ses pays membres. En soutenant les entreprises et les projets d'infrastructure, la SID favorise la diversification économique, renforce les secteurs stratégiques et encourage une croissance inclusive et durable. En restant fidèle à sa mission, la SID poursuit son engagement en faveur de la prospérité dans le monde islamique et au-delà.





La SID a renforcé son rôle dans la croissance du secteur privé et le développement durable au sein des pays membre.



Partenariats de la SID au fil des ans

2020-2023

Forger des alliances plus solides : l'évolution des stratégies de partenariat de la SID

De 2020 à 2023, la SID a considérablement fait progresser ses stratégies de partenariat pour stimuler la reprise économique et la croissance durable. En 2020, durant la pandémie du COVID-19, la SID a ainsi facilité le financement du secteur privé et lancé des produits pour répondre aux problèmes de liquidité. En 2021, la SID a élargi son réseau, en établissant des partenariats stratégiques avec le groupe CDC (Royaume-Uni), la Malaysia EXIM Bank et la Saudi EXIM Bank dans le but d'améliorer le partage des listes de projets et le cofinancement en Afrique et en Asie. En 2022, la SID a consolidé ces partenariats par des accords, notamment avec le Fonds arabe pour le développement économique et social ainsi que des collaborations avec l'Africa Finance Corporation et l'Abu Dhabi Islamic Bank Egypt. En 2023, la SID a franchi de nouvelles étapes, en établissant des accords importants avec Emirates International Investment Company (EIIC), OCP Africa et la Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, tout en approfondissant ses liens avec les principales IFD et IFI comme la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et la Société financière internationale. Ces initiatives ont permis à la SID de renforcer son engagement envers la croissance du secteur privé et le développement durable dans ses pays membres.

PRINCIPALES RÉALISATIONS :

- 

LANCEMENT D'INITIATIVES POUR FACILITER L'ACCÈS AU FINANCEMENT PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19, NOTAMMENT DES PRODUITS INNOVANTS POUR LA LIQUIDITÉ.
- 

ETABLISSEMENT DE PARTENARIATS ET SIGNATURE DE PLUSIEURS PROTOCOLES D'ACCORD EN 2021, NOTAMMENT AVEC CDC GROUP (ROYAUME-UNI), LA MALAYSIA EXIM BANK ET LA SAUDI EXIM BANK.
- 

ACCORD DE COOPÉRATION SUR LES LIGNES DE FINANCEMENT AVEC LE FONDS ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.
- 

PROTOCOLES D'ACCORD AVEC AFRICA FINANCE CORPORATION ET ABU DHABI ISLAMIC BANK EGYPT POUR UNE COLLABORATION RENFORCÉE.
- 

MULTIPLICATION DES ATELIERS ET DES CONSULTATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (IFD) ET BANQUES MULTILATÉRALES.
- 

CONCLUSION D'ACCORDS AVEC EMIRATES INTERNATIONAL INVESTMENT COMPANY (EIIC), OCP AFRICA ET LA BANQUE DE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE.
- 

RENFORCEMENT D'ACCORDS AVEC DES IFD MAJEURES TELLES QUE LA BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES (AIIB) ET LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (IFC).



2015-2019

Construire des écosystèmes financiers durables grâce à des partenariats stratégiques

De 2015 à 2019, la SID a renforcé son rôle dans la promotion d'écosystèmes financiers durables grâce à des partenariats stratégiques. En 2015, elle rejoignit l'IDFC, élargissant ainsi son réseau à l'échelle mondiale. Plusieurs protocoles d'accord ont été signés, dont un avec la Commission de l'Union Africaine et la Banque Africaine d'Import-Export, dans l'objectif de stimuler les investissements du secteur privé en Afrique. En 2016, elle a concentré ses efforts sur le cofinancement de partenariats avec des institutions, telles que Saturna Sdn Bhd pour la finance islamique durable, et l'Export-Import Bank of India. En 2017, la SID a élargi ses opérations de finance islamique avec le Türkiye Wealth Fund et d'autres parties prenantes. En 2018, des partenariats ont été conclus avec la SBERBANK (Russie) et plusieurs banques tunisiennes. En 2019, la SID a rejoint le Global Impact Investing Network (GIIN), et a signé des accords avec IAP Integrated Sdn Bhd et Bosna Bank International, pour soutenir les investissements innovants du secteur privé. Ces initiatives traduisent l'engagement de la SID à favoriser la croissance de ses pays membres et à encourager la coopération avec eux.

PRINCIPALES RÉALISATIONS :

- 
 ADHÉSION À L'IDFC EN 2015.
- 
 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ EN AFRIQUE.
- 
 COLLABORATION AVEC SATURNA SDN BHD POUR DES SOLUTIONS DE FINANCE ISLAMIQUE DURABLES.
- 
 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC EXPORT-IMPORT BANK OF INDIA POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS DES PAYS MEMBRES.
- 
 PARTENARIATS AVEC TÜRKIYE WEALTH FUND POUR RENFORCER LA FINANCE ISLAMIQUE EN TURQUIE ET AU KAZAKHSTAN.
- 
 ACCORD CONCLU AVEC LA SBERBANK DE RUSSIE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA FINANCE ISLAMIQUE.
- 
 PARTENARIAT AVEC DIVERSES BANQUES TUNISIENNES POUR DES INITIATIVES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF.
- 
 ADHÉSION AU GLOBAL IMPACT INVESTING NETWORK (GIIN) EN 2019.
- 
 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC IAP INTEGRATED SDN BHD EN VUE DE SOUTENIR DES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT INNOVANTES.
- 
 COLLABORATION AVEC BOSNA BANK INTERNATIONAL PORTANT CRÉATION D'UNE PLATEFORME MONDIALE POUR LES INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ.



De 2015 à 2019, la SID a renforcé son rôle dans la promotion d'écosystèmes financiers durables grâce à des partenariats stratégiques.





Dans l'ensemble, les activités et initiatives de la SID au cours de ces années traduisent bien son engagement à renforcer la finance islamique, et à faciliter le développement économique dans ses Pays membres, en mettant l'accent sur la promotion des partenariats et le soutien aux PME.



2009-2014

Un parcours d'engagement transformateur en matière de partenariats

De 2009 à 2014, la SID a réalisé des progrès significatifs dans le renforcement de ses partenariats mondiaux et le soutien aux PME dans le cadre de la finance islamique. Parmi les accords notables, citons le partenariat avec la Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ de Malaisie, qui a permis de mettre en place une facilité de financement de 100 millions USD. La SID a aussi collaboré avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour créer un fonds d'investissement de 120 millions USD destiné aux PME de la rive Méditerranéenne. Un protocole d'accord a été signé avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) pour soutenir le secteur de la finance islamique.

Pendant cette période, la SID a également élargi sa présence au secteur du crédit-bail islamique en Malaisie et s'est associée au fonds d'investissement Al-Ajjal au Maroc. Elle a également rejoint l'IDFC et organisé des événements internationaux majeurs, tels que le Forum sur l'entrepreneuriat Social et un concours de plans d'affaires visant à promouvoir l'entrepreneuriat et le réseautage. En 2013, la SID a signé aussi un protocole d'accord avec le Ministère des Finances de Djibouti pour soutenir son programme de zone économique spéciale, et a conclu des accords avec des institutions comme la banque islamique Al-Baraka. Par ailleurs, elle a lancé d'importants efforts de financement consorsial, y compris une facilité de 45 millions USD pour PT Mandala Multi-finance. En outre, la SID a ouvert des bureaux régionaux pour renforcer son engagement local, mis en place une facilité islamique syndiquée de 20 millions USD pour Tuwairqi Steel Mills et créé de nouvelles banques islamiques tout en encourageant les échanges intrarégionaux et les zones économiques spéciales.

PRINCIPALES RÉALISATIONS :



PARTENARIAT AVEC LA BANK OF TOKYO-MITSUBISHI UFJ PORTANT SUR UNE FACILITÉ DE FINANCEMENT DE 100 MILLIONS USD.



COLLABORATION AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD) AFIN D'ÉTABLIR UN FONDS D'INVESTISSEMENT DE 120 MILLIONS USD POUR LES PME DE LA ZONE MÉDITERRANÉENNE.



SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA) SENSÉ FAIRE PROGRESSER LE SECTEUR DE LA FINANCE ISLAMIQUE.



ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS DANS LE SECTEUR DU CRÉDIT-BAIL ISLAMIQUE EN MALAISIE.



SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES DE DJIBOUTI POUR SON PROGRAMME DE ZES EN 2013.



RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LA BANQUE ISLAMIQUE AL-BARAKA.



ACCORD D'UNE FACILITÉ SYNDIQUÉE DE 45 MILLIONS USD EN FAVEUR DE PT MANDALA MULTI-FINANCE.



ORGANISATION DU FORUM SUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET D'UN CONCOURS DE PLANS D'AFFAIRES.



CRÉATION DE BUREAUX RÉGIONAUX POUR RENFORCER L'ENGAGEMENT LOCAL.



1999-2009

Partenariats pionniers pour le développement du secteur privé dans les pays de l'OCI : une première décennie marquante

Au cours de cette première décennie, la SID a mis en place une série d'initiatives et d'activités visant à renforcer son rôle dans le secteur privé des pays membres. Ces actions ont inclus l'organisation de nombreux ateliers et visites d'investissement dans diverses régions, telles que l'Extrême-Orient, l'Asie centrale, la région MENA et l'Afrique subsaharienne. Ces initiatives ont conduit à l'identification de projets d'envergure et à la création de banques et de sociétés de crédit-bail islamiques.

Une des initiatives majeures fut la promotion des zones économiques spéciales (ZES), à travers des conventions et des séminaires sur les partenariats public-privé (PPP), élargissant ainsi le champ des services de conseil offerts par la SID. La création d'entités telles que Tamweel Africa et une société de crédit-bail en Azerbaïdjan a souligné l'engagement de la SID à promouvoir les institutions financières islamiques.

La SID a toujours mis l'accent sur l'expansion de la participation du secteur privé, le renforcement des capacités et la promotion des partenariats pour stimuler les investissements transfrontaliers, consolidant ainsi son rôle de facilitateur clé dans l'évolution du paysage financier des pays membres.

PRINCIPALES RÉALISATIONS :



LANCEMENT DE NOMBREUX ATELIERS EN EXTRÊME-ORIENT, EN ASIE CENTRALE, DANS LA RÉGION MENA ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.



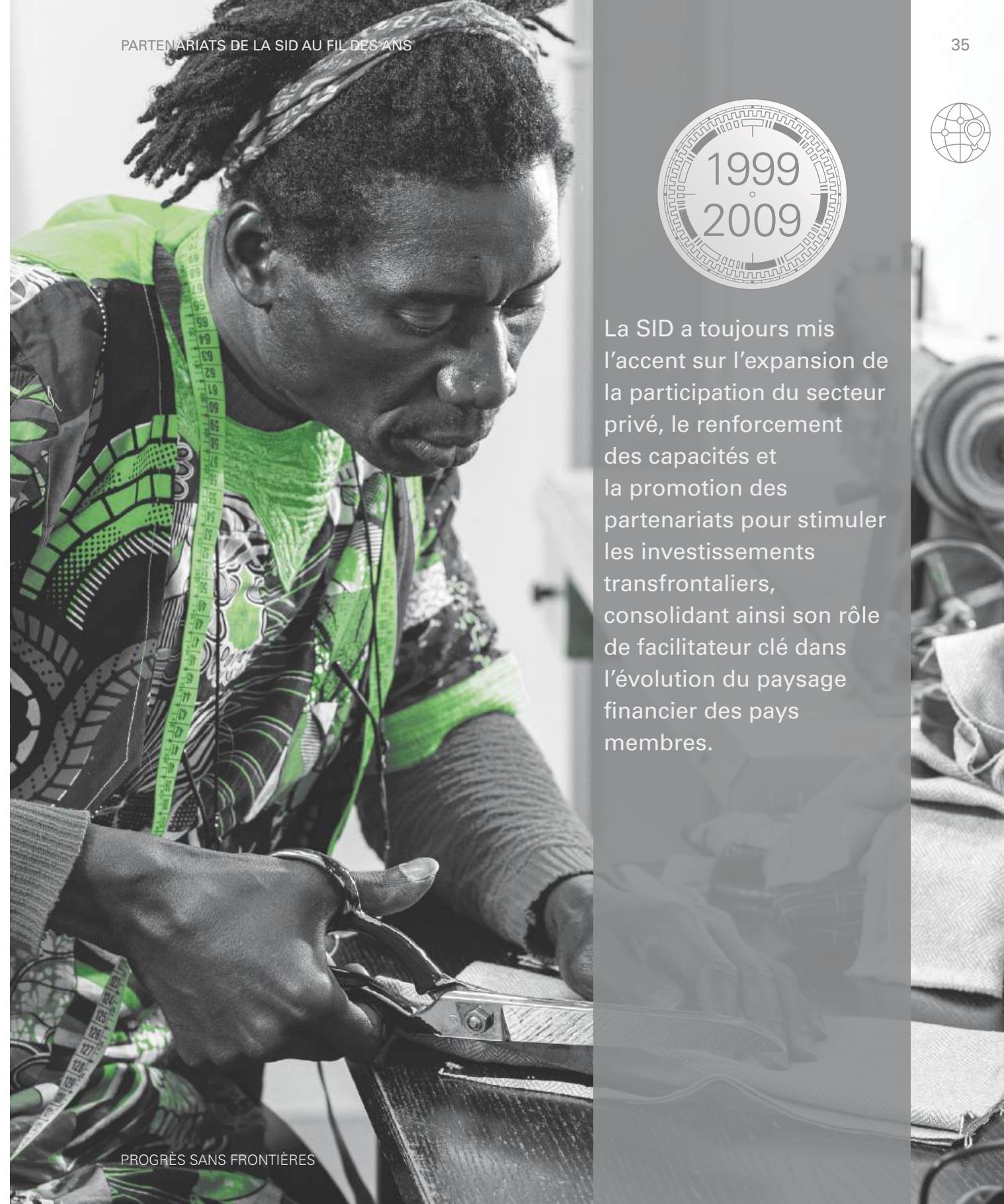
CRÉATION DE PARTENARIATS-CLÉS POUR PROMOUVOIR LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES (ZES).



EXPANSION DES SERVICES DE CONSEIL LIÉS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP).



La SID a toujours mis l'accent sur l'expansion de la participation du secteur privé, le renforcement des capacités et la promotion des partenariats pour stimuler les investissements transfrontaliers, consolidant ainsi son rôle de facilitateur clé dans l'évolution du paysage financier des pays membres.



Histoires de réussite



Abul Khair Steel Melting Limited : Renforcement de l'industrie sidérurgique du Bangladesh (2012)

Abul Khair Group (AKG) - leader du marché de l'industrie sidérurgique du Bangladesh - s'était lancé dans une aventure ambitieuse en 2012 avec la création d'Abul Khair Steel Melting Limited (AKSML). Aux fins de réaliser des économies d'échelle et améliorer l'intégration en amont, AKG a pour objectif de mettre en place la plus grande usine de fabrication de billettes d'acier du pays, avec une capacité annuelle de 1 million de tonnes métriques (MT). Ce projet était censé réduire considérablement la dépendance aux matières premières importées et transformer le marché local de l'acier.

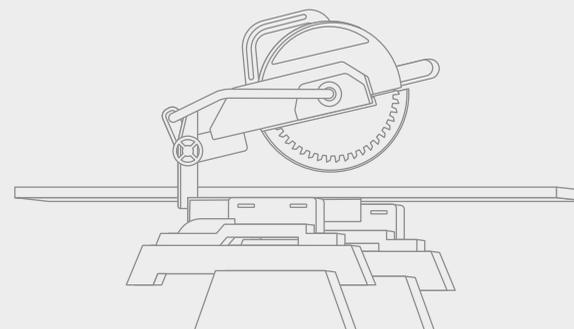
HSBC - désignée comme principal arrangeur pour lever 90 millions USD de dette - contacta La SID pour participer au dit financement. Le coût total du projet s'élevait à 290 millions USD, dont 109 millions USD sous forme de fonds propres. La SID ainsi que HSBC et Prime Bank of Bangladesh, ont fourni un financement à long terme, faisant partie des 182 millions USD requis. L'équipement de pointe de l'usine provenait de Danieli - Italie.

Avec l'achèvement réussi du projet Greenfield, AKSML a renforcé la position d'AKG sur le marché, en produisant des billettes, la principale matière première pour les produits en acier long. Le projet répondit non seulement à la demande locale, mais a également contribué à des économies de devises substantielles, via la réduction des importations des billettes d'acier.



AKSML remboursa l'intégralité de la facilité dans les délais, et contacta de nouveau la SID en 2023, pour un financement supplémentaire de 27 millions d'Euros, afin d'accroître davantage sa capacité de production. À ce moment-là, AKSML a fusionné avec Abul Khair Steel, augmentant sa capacité de production de billettes d'acier à 2.2 millions de tonnes, et portant sa production d'acier long à 1 million de tonnes par an. Grâce au financement de la SID, AKSML visait à atteindre une capacité de production de 2.6 millions de tonnes par an, en réponse à la demande croissante du marché.

Ce financement marqua une étape importante pour la SID, démontrant sa capacité à soutenir des projets transformateurs qui répondent à des besoins critiques. Le projet a également permis de développer l'expertise locale, dans la mesure où les ingénieurs Bangladais - soutenus par des experts étrangers - ont joué un rôle essentiel dans la construction et l'exploitation de cette usine sidérurgique complexe. Le succès d'AKSML témoigne clairement de l'engagement de la SID à stimuler la croissance industrielle et le développement durable dans ses pays membres.



Palestine Ijara Company : La résilience par l'innovation (2013)

La Palestine Ijara Company (PIC), leader du crédit-bail conforme à la Charia, a été créée en 2013 dans un partenariat tripartite entre la SID, le Fonds d'Investissement Palestinien (PIF) et la Banque Islamique de Palestine (PIB). La PIC a comblé des lacunes critiques dans le financement des PME palestiniennes.

Stimuler la croissance économique

Avec un capital initial de 12 millions USD, la PIC a soutenu des secteurs à fort impact tels que la santé, l'industrie manufacturière et les transports. En 2024, elle a financé plus de 2,900 clients, avec des crédits-bails cumulés de 101 millions USD, contrôlant ainsi 73 % du marché palestinien du crédit-bail. Le total des actifs a atteint 32.5 millions USD.

Soutenir les PME face aux défis

Malgré un environnement politique et économique instable, la PIC a permis aux entreprises de croître, de créer des emplois et de moderniser des secteurs tels que l'agriculture et la logistique. Par exemple, elle a facilité la mécanisation des coopératives dirigées par des femmes et la modernisation des outils industriels dans les zones rurales mal desservies.



AVEC UN CAPITAL INITIAL DE

12 MILLIONS USD, LA PIC A SOUTENU DES SECTEURS À FORT IMPACT TELS QUE LA SANTÉ, L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET LES TRANSPORTS.

Vision stratégique du développement

Alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), la PIC promeut une croissance inclusive à travers des solutions financières éthiques. La stratégie de la SID en matière de gouvernance et de gestion des risques a été cruciale pour la résilience et l'impact à long terme de la PIC

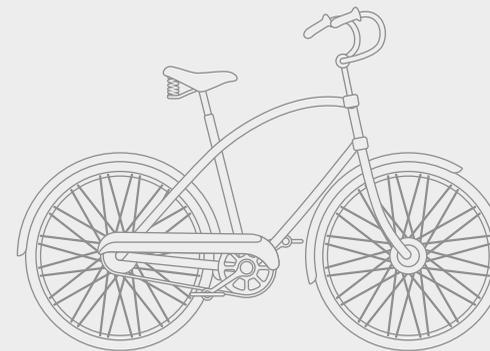


LA TRANSFORMATION DE LA RMIL A ÉTÉ REMARQUABLE. D'UN CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DE 27 MILLIONS USD EN 2015, L'ENTREPRISE GÉNÈRE AUJOURD'HUI PLUS DE

300 MILLIONS USD,

AVEC UN RÉSULTAT NET DE 15 MILLIONS USD, ET DES ACTIFS DÉPASSANT LES 200 MILLIONS USD.

ELLE EST DEVENUE L'UN DES PRINCIPAUX EXPORTATEURS DE BICYCLETTES DU BANGLADESH VERS L'EUROPE, ET UN LEADER DU MARCHÉ DANS SON SEGMENT.



Rangpur Metal Industries Limited (RMIL): une success story transformatrice (2014-2015)

En 2014, la SID a reçu une proposition de financement de Rangpur Metal Industries Limited (RMIL), une filiale du groupe Bangladais PRAN-RFL, par l'intermédiaire de son bureau régional de Kuala Lumpur. À l'époque, il s'agissait seulement de la troisième transaction de la SID au Bangladesh, un marché où la SID a une présence limitée, et dans lequel elle était confrontée à des défis économiques, et exposée à des risques importants inhérents au pays.

Malgré ces obstacles, La SID a admis le fort potentiel de développement du projet en question, dans un pays nécessitant des investissements importants au niveau du secteur privé. La RMIL a recherché un financement pour élargir sa nouvelle usine de fabrication de bicyclettes et de tubes en acier, produits dont l'entreprise n'a aucune expérience préalable.

Pour en garantir la faisabilité, la SID a engagé des consultants techniques internationaux pour évaluer la viabilité technique et financière du projet. Un processus de due diligence commerciale et technique rigoureux a été entrepris au Bangladesh, impliquant une équipe de huit experts. Malgré les préoccupations concernant la concurrence, la SID a décidé de maintenir son financement, confiante dans le potentiel de la RMIL et la force de son groupe parent.

En 2015, la SID a approuvé une facilité de 20 millions USD pour la RMIL, sur six ans, dont une période de grâce de six mois. Le montage financier comprenait des garanties solides telles que des hypothèques, des frais d'équipement, des nantissements de fonds propres, et des garanties. Ce financement faisait partie d'un projet de 50 millions USD cofinancé avec BRAC Bank.

La transformation de la RMIL a été remarquable. D'un chiffre d'affaires annuel de 27 millions USD en 2015, l'entreprise génère aujourd'hui plus de 300 millions USD, avec un résultat net de 15 millions USD, et des actifs dépassant les 200 millions USD. Elle est devenue l'un des principaux exportateurs de bicyclettes du Bangladesh vers l'Europe, et un leader du marché dans son segment.

Ce succès renforça la confiance de la SID dans le Bangladesh, aboutissant à son expansion notable. Aujourd'hui, le pays représente le plus grand portefeuille de financement à terme de la SID, avec un historique de remboursement impeccable. Un tel parcours de la RMIL, met en lumière le pouvoir sublimatoire et transformateur de l'investissement stratégique, et conforte la SID dans son crédo de promotion du développement durable de ses pays membres.

 Aujourd'hui, le pays représente le plus grand portefeuille de financement à terme de la SID, avec un historique de remboursement impeccable. Un tel parcours de la RMIL, met en lumière le pouvoir sublimatoire et transformateur de l'investissement stratégique, et conforte la SID dans son crédo de promotion du développement durable de ses pays membres.





Promouvoir l'inclusion financière et la finance islamique

Les investissements en fonds propres de la SID se concentrent sur l'inclusion financière, permettant à des millions de personnes d'accéder aux services financiers. A travers des partenariats avec des institutions financières et non bancaires, la SID a facilité l'entrepreneuriat, en particulier dans les régions sous-bancarisées.

La SID a aussi collaboré avec les banques centrales pour développer des instruments de liquidité à court terme conformes à la Charia, comblant ainsi les lacunes des marchés financiers islamiques. En Tunisie – à titre d'exemple - la SID a transformé Wifak International Bank, une société de leasing, en une banque islamique, illustrant ainsi son engagement à faire progresser la finance islamique dans des environnements difficiles.

Les résultats de ces initiatives sont considérables. En effet, les injections de fonds propres réalisées par la SID, à hauteur de 246.5 millions USD, dans 28 institutions financières, ont permis de mobiliser 5,865 milliards USD de dépôts et de réaliser des financements à hauteur 3,984 milliards USD. Ce levier financier renforce l'inclusion financière, élargit l'accès au marché des capitaux et soutient plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment le travail décent et la croissance économique (ODD 8), ainsi que l'industrie, l'innovation et les infrastructures (ODD 9).



CE LEVIER FINANCIER RENFORCE L'INCLUSION FINANCIÈRE, ÉLARGIT L'ACCÈS AU MARCHÉ DES CAPITAUX ET SOUTIEN PLUSIEURS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD), NOTAMMENT LE TRAVAIL DÉCENT ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE (ODD 8), AINSI QUE L'INDUSTRIE, L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES (ODD 9).



La Banque islamique des Maldives (MIB) : Un leader de la finance éthique et durable

Première banque pleinement conforme aux principes de la Charia aux Maldives, la MIB a redéfini le secteur bancaire du pays depuis sa création en 2011. Soutenue par la SID, elle est devenue un symbole de confiance pour plus de 100,000 clients, promouvant l'inclusion financière, la durabilité et la banque éthique à travers les 12 atolls des Maldives.

De la vision à la réalité

Fruit d'un partenariat entre la SID et le gouvernement des Maldives, la MIB a introduit la finance islamique dans une économie post-crise, largement dépendante du tourisme et de la pêche. Bien que l'idée ait suscité des doutes au départ, la MIB propose aujourd'hui des solutions financières sur mesure, respectant les règles de la Charia et répondant aux besoins en matière de logement, de développement des petites entreprises et d'énergie renouvelable.

Résilience et Innovation

La MIB fait preuve de résilience et d'innovation, comme en témoigne sa réponse aux défis, notamment à travers le financement de 1,000 logements ou le lancement de produits révolutionnaires tels que les bons du Trésor islamiques et le financement écologique Hakathari. Son introduction en bourse en 2019 a permis de lever 15.8 millions USD, attirant plus de 16,000 actionnaires et démocratisant la propriété financière tout en renforçant la croissance.

Transformation Numérique

En matière de transformation numérique, la MIB continue d'innover. Des initiatives telles que FaisaNet 2.0, pour des services bancaires en ligne transparents, et UjaalaNow, un instrument de crédit instantané conforme à la Charia, témoignent de son engagement. En 2023, la MIB a également permis l'ouverture instantanée de comptes grâce au système national d'identité numérique eFaas, éliminant les obstacles à l'accès pour les communautés mal desservies.

LA MIB FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE ET D'INNOVATION, COMME EN TÉMOIGNE SA RÉPONSE AUX DÉFIS, NOTAMMENT À TRAVERS LE FINANCEMENT DE

1,000 LOGEMENTS OU LE LANCEMENT DE PRODUITS RÉVOLUTIONNAIRES TELS QUE LES BONS DU TRÉSOR ISLAMIQUES ET LE FINANCEMENT ÉCOLOGIQUE HAKATHARI.



LA MIB PRIVILÉGIE LE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET S'EFFORCE DE RECRUTER UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS PROCHE DE LA PARITÉ ENTRE LES SEXES, CONTRIBUANT AINSI AUX

ODD 5, 7, ET 10.

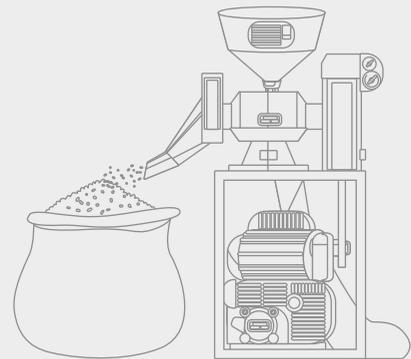
Durabilité et impact

En matière environnementale et sociale, la MIB privilégie le financement des énergies renouvelables et s'efforce de recruter une main-d'œuvre plus proche de la parité entre les sexes, contribuant ainsi aux ODD 5, 7 et 10. Son engagement communautaire inclut l'allocation de bourses d'études, le soutien aux soins de santé et des programmes d'éducation financière, favorisant l'autonomie des atolls les plus isolés et réduisant les inégalités.

Vision

Avec des projets d'expansion régionale et une attention particulière à l'innovation numérique, la MIB aspire à redéfinir les standards de la finance islamique. Soutenue par la SID, elle continue d'inspirer la confiance dans le secteur bancaire islamique, prouvant l'impact transformateur et positif de la finance éthique.





Catalyser le changement : Sécurité alimentaire, résilience économique et innovation

Les investissements en fonds propres de la SID dépassent l'inclusion financière pour s'attaquer aux défis essentiels dans les pays membres, en soutenant la sécurité alimentaire, le développement économique et l'alignement sur les mandats nationaux. Grâce à des investissements stratégiques dans des secteurs porteurs comme l'agroalimentaire, les institutions financières islamiques, et les sociétés de crédit-bail, la SID soutenu la croissance et la stabilité des entreprises dans diverses économies. Ces efforts démontrent comment des investissements ciblés peuvent être des catalyseurs de changement systémique, favorisant la résilience économique à long terme et la création de chaînes de valeur robustes.



Grace à des investissements stratégiques dans des secteurs porteurs comme l'agroalimentaire, les institutions financières islamiques, et les sociétés de crédit-bail, la SID soutenu la croissance et la stabilité des entreprises dans diverses économies.



Favoriser la sécurité alimentaire et la résilience économique

La sécurité alimentaire demeure une priorité cruciale pour de nombreux pays membres, et la SID répond à cette problématique par des investissements en fonds propres qui renforcent les économies locales et comblent les déficits d'approvisionnement. L'exemple de la compagnie sucrière Al Sharkeya en Égypte illustre cet engagement, en soutenant les chaînes d'approvisionnement agricoles locales et réduisant la dépendance aux importations, tout en stimulant le développement rural grâce à ses installations de production de sucre de pointe. De plus, Byblos Bank Africa a joué un rôle majeur dans la facilitation de



Créer des effets multiplicateurs grâce aux institutions financières

La stratégie de la SID, qui consiste à investir dans des institutions financières, génère des effets multiplicateurs substantiels, mobilisant des capitaux supplémentaires pour soutenir une plus large activité économique. Par exemple, l'investissement dans Taiba Finance - la seule institution financière islamique d'Ouzbékistan - a permis aux PME locales d'accéder à des financements vitaux, stimulant l'entrepreneuriat et la création d'emplois. De même, la Banque Islamique des Maldives a réussi son introduction en bourse en 2019, attirant des investissements privés et élargissant son impact.

Ces institutions financières, soutenues par la SID, agissent comme des leviers de développement, amplifiant les investissements initiaux et contribuant à la croissance et à la résilience. De plus, les investissements de la SID favorisent l'innovation et la diversification des systèmes financiers locaux, mettant sur les rails une croissance durable, tout en atténuant les risques associés à la volatilité des marchés, et aux limites à l'accès financier dans les régions mal desservies. En catalysant des financements supplémentaires, et renforçant les écosystèmes financiers, ces investissements ont un impact transformateur en phase avec les objectifs de développement de la SID.

l'importation de produits alimentaires essentiels, tels que le blé, dans des conditions difficiles. Ces initiatives ont non seulement renforcé la résilience des communautés, mais aussi garanti la stabilité des marchés pendant les crises. Les efforts de la SID dans l'agroalimentaire et l'approvisionnement alimentaire jettent les bases d'une durabilité à long terme, tout en réduisant les vulnérabilités face aux chocs mondiaux.

Faire progresser le développement économique dans tous les secteurs

Les investissements en fonds propres de la SID ont stimulé le développement économique, en renforçant des secteurs clés et en encourageant l'innovation. Par exemple, l'investissement dans la banque Al Akhdar au Maroc, une institution pionnière dans le secteur de la banque islamique en partenariat avec le Crédit Agricole du Maroc, illustre son rôle dans la promotion des services financiers accessibles et de la banque islamique. Le succès de cette banque témoigne de la capacité de la SID à développer des services financiers inclusifs, en phase avec la vision économique du Maroc.

De même, l'investissement de la SID dans Tamweel Africa Holding a renforcé les écosystèmes financiers en Afrique de l'Ouest. Son soutien à des institutions comme Bidaya Home Finance a permis à de nombreuses familles d'accéder à la propriété, et au Kazakhstan, KIC Leasing a facilité l'accès aux capitaux pour les entreprises, stimulant la croissance industrielle nationale.

Tirer parti des investissements transformationnels

L'engagement de la SID pour un changement transformationnel se reflète dans ses investissements en fonds propres, qui redéfinissent les paysages financiers. Par exemple, IB Zaman Bank JSC au Kazakhstan a évolué d'une banque conventionnelle à une institution financière islamique. Établissant un précédent dans la région. De même, Wifak International Bank en Tunisie, qui est passée d'une simple société de leasing à une banque islamique, illustre l'impact transformationnel des investissements de la SID, en favorisant une plus grande inclusion financière.



Rôle transformateur dans la finance islamique

La SID a joué un rôle central dans l'établissement et l'expansion de la finance islamique à l'échelle mondiale, créant de nouvelles opportunités pour les systèmes financiers conformes à la Charia dans des régions mal desservies. Les investissements dans des institutions telles que la Banque Islamique de Guinée, la Banque Islamique du Sénégal, et Amāna Bank au Sri Lanka, ont ouvert la voie à des infrastructures financières robustes qui favorisent la croissance économique.

En Guinée et au Sénégal, ces investissements en fonds propres ont participé aux premières et seules banques islamiques de ces pays, remédiant directement à l'absence d'options conformes à la Charia. Au Sri Lanka, l'investissement de la SID dans Amana Bank a introduit la banque islamique dans un pays non-membre, mettant en exergue sa capacité à élargir la portée de la finance islamique au-delà des frontières traditionnelles. Ces investissements vulgarisent non seulement l'inclusion financière, mais renforcent également la crédibilité et la résilience de la finance islamique à l'échelle planétaire.



La SID a joué un rôle central dans l'établissement et l'expansion de la finance islamique à l'échelle mondiale.



Infrastructure mondiale pour la stabilité financière

Une gestion de liquidité pionnière

La Société Internationale de Gestion de Liquidité Islamique (IILM), est une institution pionnière créée en 2010 pour répondre aux défis systémiques de liquidité transfrontalière dans la finance islamique. En fournissant des instruments à court terme conformes à la Charia, l'IILM propose des solutions de liquidité transformatrices qui permettent aux institutions financières de prospérer, tout en préservant les principes éthiques requis.

Basée à Kuala Lumpur, l'IILM est soutenue par huit banques centrales – représentant l'Indonésie, le Koweït, la Malaisie, le Nigéria, le Qatar, la Turquie, les Émirats arabes unis et l'île Maurice – et la SID. Ce conglomérat renforce la crédibilité et l'efficacité de l'IILM, lui permettant de fournir des solutions de liquidité qui respectent les principes éthiques de la finance islamique. En outre, il reflète un engagement commun à faire progresser la finance islamique, et à assurer une gestion solide des liquidités au-delà des frontières.

En tant que fournisseur unique du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) conforme à la Charia, l'IILM établit une référence mondiale en matière de gestion éthique des liquidités, comblant les lacunes critiques de l'écosystème financier, et favorisant la stabilité sur les marchés. Son approche innovante la positionne comme un pilier indispensable de résilience et de confiance dans le paysage de la finance islamique.



L'importance de l'IILM réside dans sa capacité à fournir des Soukook négociables de haute qualité, répondant ainsi aux besoins de liquidité des institutions financières islamiques à l'échelle mondiale.

Pourquoi L'IILM est important

L'importance de l'IILM réside dans sa capacité à fournir des Soukook négociables de haute qualité, répondant ainsi aux besoins de liquidité des institutions financières islamiques à l'échelle mondiale. Ces instruments ne se limitent pas à des solutions financières, mais agissent également comme des bouées de sauvetage permettant aux institutions d'opérer avec stabilité et confiance sur un marché mondial compétitif.

L'implication active des banques centrales confère à l'IILM une crédibilité sans précédent. Cette structure de gouvernance unique assure le respect des normes internationales rigoureuses tout en répondant aux besoins divers des régions qu'elle dessert, renforçant ainsi son rôle de pierre angulaire de la confiance et de l'innovation dans la finance islamique.

La SID : un partenaire stratégique dans la transformation

La SID a joué un rôle déterminant dans le succès de l'IILM. En tant qu'actionnaire fondateur, ses vision, gouvernance et soutien financier à long terme ont permis à l'IILM de s'imposer comme un leader mondial de la gestion des liquidités. En transformant les défis de liquidité en opportunités de croissance, la SID a assuré que l'IILM demeure une force fiable et innovante dans le domaine de la finance islamique.



Réalisations significatives

Depuis son émission inaugurale en 2013, l'IILM a émis plus de 113.95 milliards USD de Soukook à court terme à travers 276 séries, consolidant ainsi son rôle de leader mondial de la gestion des liquidités. En 2024, l'IILM a réalisé d'émissions de Soukook d'une valeur de 13.01 milliards USD, enregistrant une croissance de près de 20% du volume en circulation par rapport à l'année précédente. Parmi les étapes marquantes, citons le premier Soukook transfrontalier à court terme au monde, et l'introduction d'un Soukook à 12 mois en 2022. Ces innovations témoignent de la capacité de l'IILM à s'adapter aux demandes changeantes du marché, tout en proposant des solutions de pointe permettant aux institutions de naviguer dans des environnements économiques complexes et en constante évolution.

Un catalyseur pour le développement durable

Les initiatives de l'IILM vont bien au-delà des marchés financiers et s'alignent étroitement avec les priorités mondiales de développement durable. En promouvant l'inclusion financière (ODD 8), en stimulant l'innovation en matière d'infrastructures (ODD 9) et en encourageant les pratiques d'investissement responsables (ODD 12), l'IILM soutient activement les ODD des Nations-Unies. Les recettes générées par les Soukook de l'IILM



EN PROMOUVANT L'INCLUSION FINANCIÈRE (ODD 8), EN STIMULANT L'INNOVATION EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES (ODD 9) ET EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLES (ODD 12), L'IILM SOUTIEN ACTIVEMENT LES ODD DES NATIONS-UNIES. LES RECETTES GÉNÉRÉES PAR LES SOUKOOK DE L'IILM SONT RÉINVESTIES DANS DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS (ODD 10)

sont réinvesties dans des projets visant à réduire les inégalités (ODD 10), créant ainsi un effet de levier pour le progrès des pays membres.

Reconnaissance et leadership

Reconnue mondialement pour ses contributions pionnières, l'IILM a reçu plusieurs distinctions prestigieuses, telles que « l'Institution Financière Islamique de l'Année » et « Le meilleur fournisseur de liquidités de Soukook transfrontalier ». Ces prix soulignent le leadership d'IILM en matière de gestion des liquidités, d'innovation sur le marché et de finance éthique, consolidant sa position en tant que pilier essentiel de l'écosystème financier islamique.

Aspirations futures : atteindre de nouveaux sommets

L'IILM poursuit une trajectoire audacieuse, avec des projets visant à étendre son programme de Soukook de 5 à 6 milliards USD et à diversifier son portefeuille sur de nouveaux marchés et secteurs. La société avance également sur des instruments innovants tels que les Soukook verts et les offres multidevises, traçant la voie vers un écosystème financier durable et intégré à l'échelle internationale.

Regards vers l'avenir : renforcer la résilience dans la finance islamique

La structure unique d'IILM, son leadership dynamique et son engagement envers la durabilité en font un acteur indispensable du système financier islamique. Soutenue par la vision stratégique de la SID, l'IILM continue de fournir des solutions de liquidité transformatrices, permettant aux institutions de prospérer dans un environnement qui exige la résilience et l'adaptabilité.

En parallèle avec la célébration de 25 ans par la SID, qui a habilité des institutions transformatrices, l'IILM témoigne de sa mission durable. En répondant aux besoins de liquidité de centaines d'institutions, elle redéfinit la finance éthique et garantit un avenir stable et prospère à la finance islamique à travers le monde.

Le leadership de la SID dans la construction d'infrastructures financières mondiales est illustré par son soutien à l'IILM. En tant que seule institution émettant des instruments de liquidité à court terme conformes à la Charia, libellés en dollars américains, l'IILM répond aux défis critiques de liquidité des marchés financiers islamiques. Cette innovation assure que les institutions financières islamiques disposent des outils adéquats pour gérer efficacement la liquidité, contribuant ainsi à la stabilité et à la croissance des systèmes financiers internationaux. En relevant ces défis systémiques, la SID renforce l'architecture financière pour un développement durable.



La SID en images : 25 ans de service



Notre réussite repose sur les compétences exceptionnelles de nos employés. Leur expertise, leur flexibilité, leur pensée innovante et leur engagement envers notre mission sont les piliers de notre société.



Nous adressons nos sincères remerciements à notre équipe dévouée, ainsi qu'à toutes les personnes exceptionnelles qui ont contribué au parcours de la SID au cours de ces 25 dernières années.



Merci



 Les projets de la SID sont reconnus comme des initiatives essentielles et ambitieuses. Leur impact sur le développement des pays membres est si significatif que chaque année, ces projets font l'objet de reconnaissances régionales et mondiales.



CHAPITRE 3

La SID en chiffres

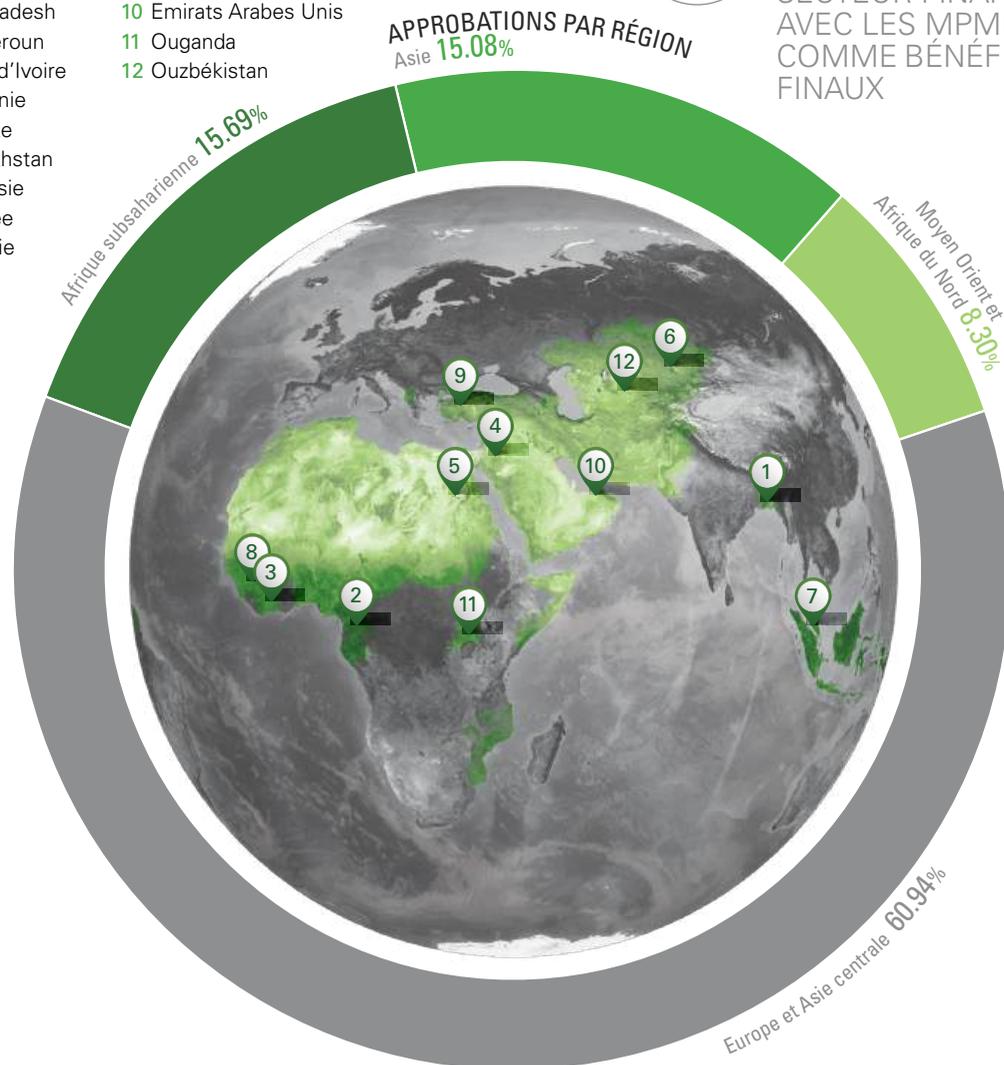


3.1 Aperçu de la SID en 2024 (en infographie)

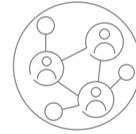
Les chiffres de cette section mettent en évidence nos réalisations en 2024, ainsi que les données cumulatives sur les activités e la SID depuis sa création.

12 PAYS COUVERTS

- 1 Bangladesh
- 2 Cameroun
- 3 Côte d'Ivoire
- 4 Jordanie
- 5 Egypte
- 6 Kazakhstan
- 7 Malaisie
- 8 Guinée
- 9 Turquie
- 10 Emirats Arabes Unis
- 11 Ouganda
- 12 Ouzbékistan



663 MILLIONS USD
D'APPROBATIONS



49%
INVESTIS DANS LE SECTEUR FINANCIER AVEC LES MPME COMME BÉNÉFICIAIRES FINAUX



APPROBATIONS PAR SECTEUR

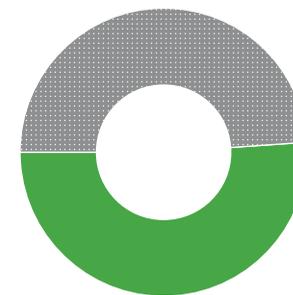
FINANCES:
49.02%
14 PROJETS

INDUSTRIE ET MINES:
20.43%
5 PROJETS

TRANSPORT:
12.02%
2 PROJETS

ENERGIE:
11.16%
1 PROJET

APPROBATIONS PAR PRODUIT



LIGNE DE FINANCEMENT
325 MILLIONS USD

FINANCEMENT À TERME
338 MILLIONS USD

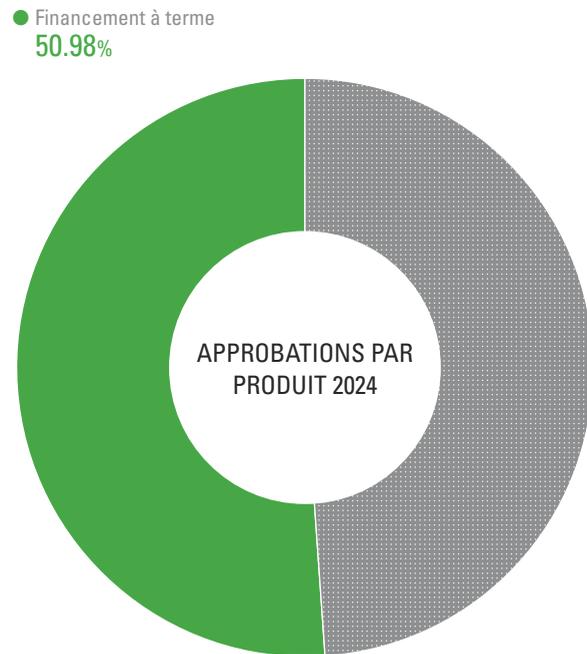
UN TOTAL DE
24 PROJETS
APPROUVÉS



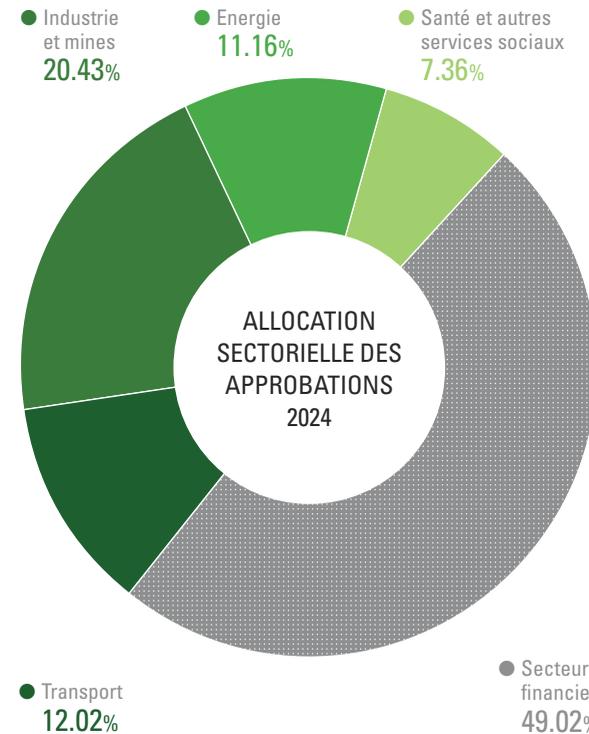
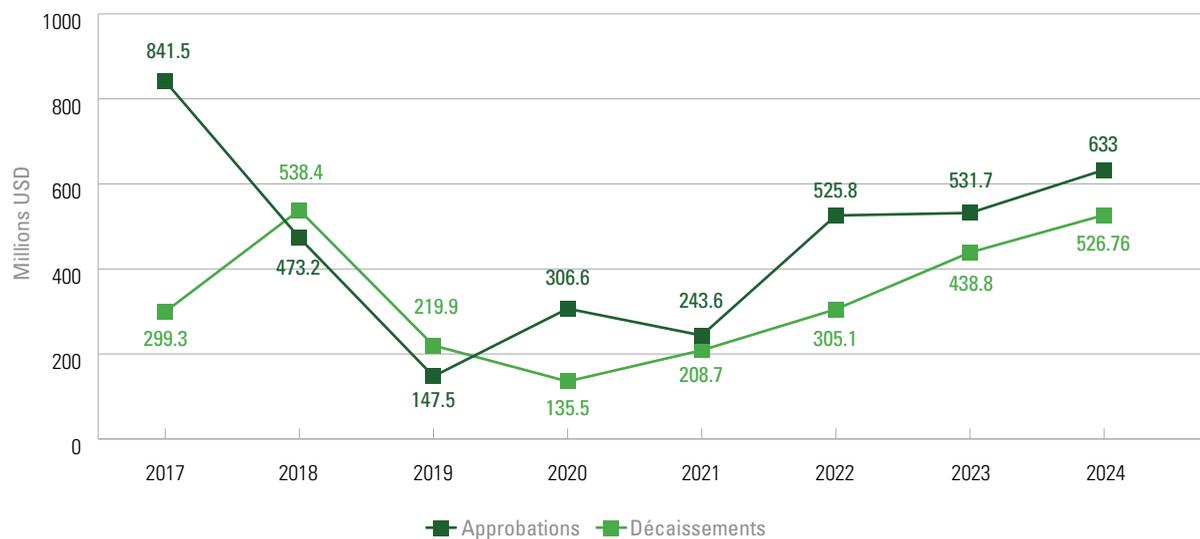
3.2 Bilan de 2024

Depuis sa création, la SID a donné la priorité au développement du secteur privé, reconnaissant son rôle crucial dans la création d'emplois, l'expansion des possibilités d'exportation et la promotion d'une croissance durable et inclusive.

L'engagement de la SID à favoriser la croissance du secteur privé et à s'attaquer aux problèmes mondiaux tels que l'accès à l'énergie et les infrastructures se reflète dans ses opérations. Le total des approbations pour 2024 s'est élevé à 663 millions USD, réalisé sous forme du soutien financier aux institutions partenaires et d'initiatives. Les approbations de cette année ont été allouées sous forme du financement à terme (50.98 %)

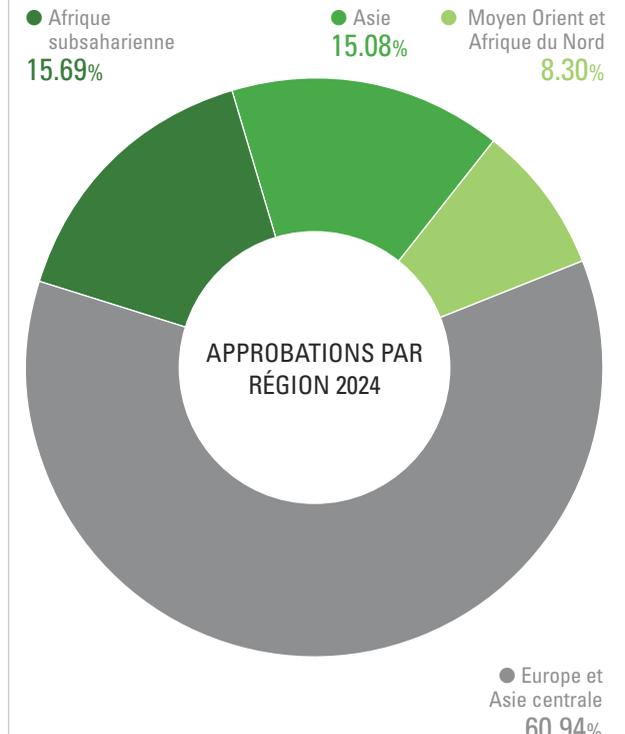


TENDANCES DES APPROBATIONS ET DES DÉCAISSEMENTS DE PROJETS DE LA SID



et de lignes de financement (49.02 %), conformément au virage stratégique de la SID vers le financement par crédit. Les approbations cumulées de projets ont ainsi atteint 7.58 milliards USD depuis la création de la SID.

En matière d'allocation sectorielle, 49.02% des nouvelles approbations pour cette année étaient allouées au secteur financier, suivi par les investissements non-financiers axés sur les secteurs à impact élevé comme l'industrie et les mines (20.43 %), le transport (12.02 %), l'énergie (11.16%). En matière de répartition régionale, (60.94%) des approbations de projets ont été attribuées à la région de l'Europe et l'Asie centrale, suivie par l'Afrique subsaharienne (15.69%), l'Asie (15.08%), le Moyen-Orient et Afrique du Nord (8.30%).



60.94%
DES APPROBATIONS DE PROJETS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES À LA RÉGION DE L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE, SUIVIE PAR

15.69%,
L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

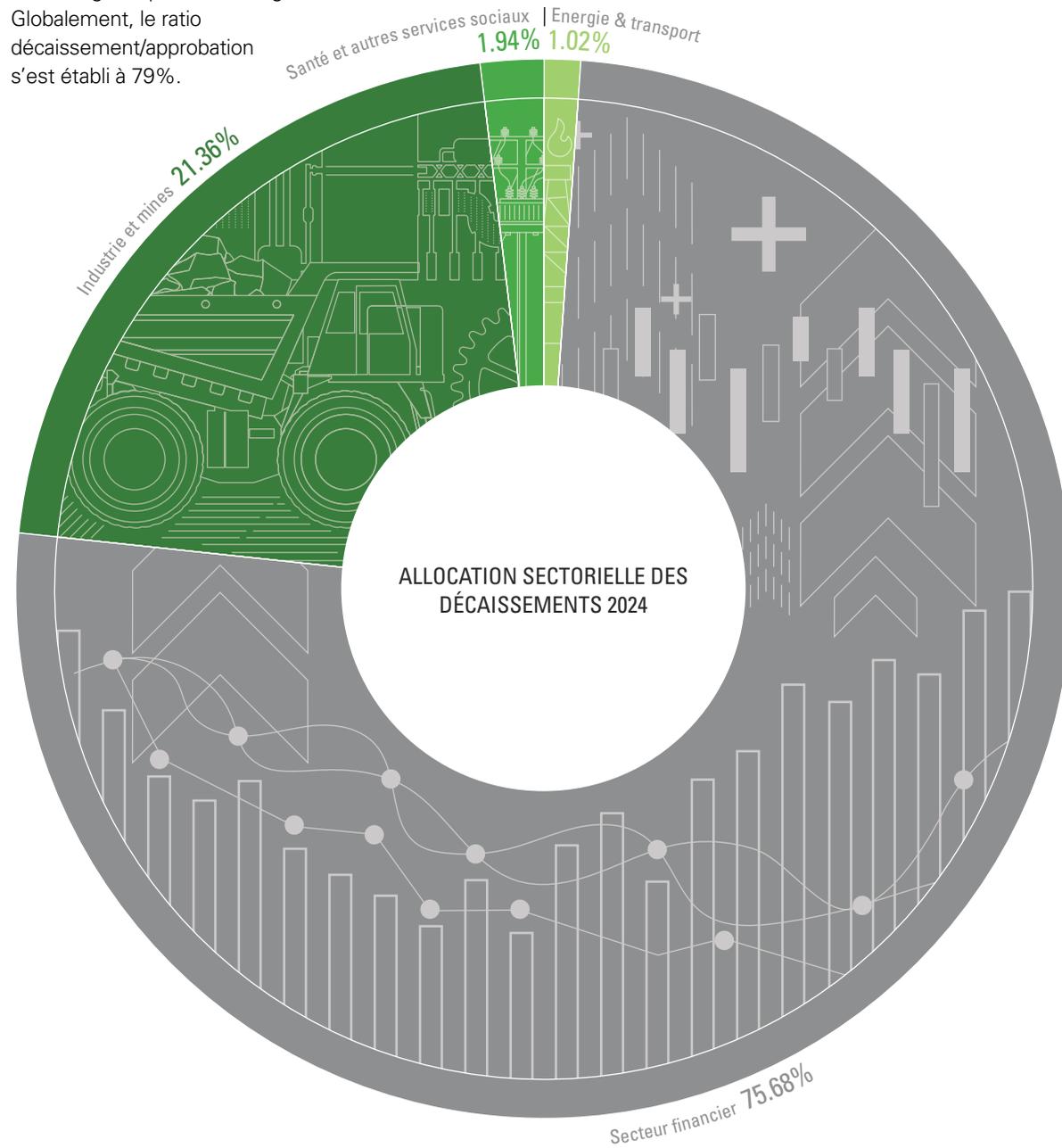
15.08%,
ASIE

8.30%,
LE MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



Les décaissements en 2024 ont réalisé une augmentation significative passant de 438.78 millions USD à 526.76 millions USD, et ont été principalement alloués au secteur financier 75.68%, l'industrie et les mines 21.36%, l'infrastructure 1.94%, le stockage du pétrole et du gaz 1.02%.

Globalement, le ratio décaissement/approbation s'est établi à 79%.



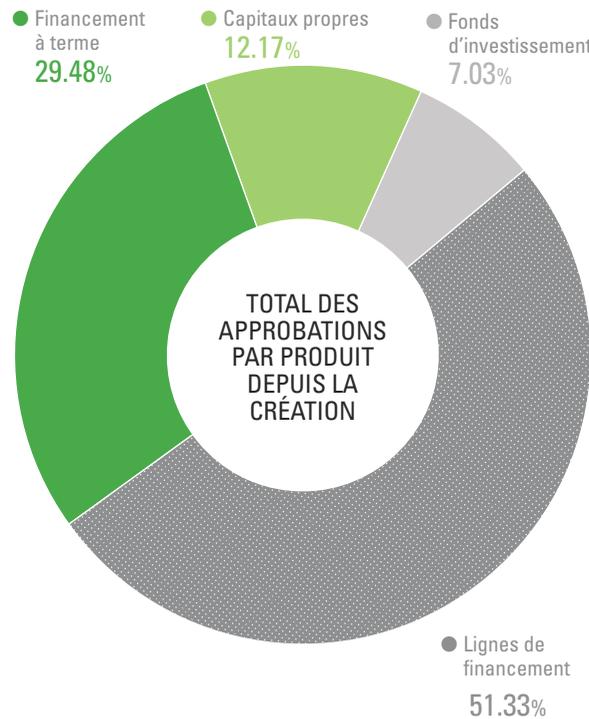
LES DÉCAISSEMENTS EN 2024 ONT RÉALISÉ UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE PASSANT DE 438.78 MILLIONS USD À **526.76** MILLIONS USD, ET ONT ÉTÉ PRINCIPALEMENT ALLOUÉS AU SECTEUR FINANCIER **75.68%**



3.3 Faits saillants depuis la création

Depuis sa création, la SID a approuvé plus de 7.58 milliards USD et a décaissé plus de 5.06 milliards USD pour le développement du secteur privé dans ses pays membres.

Depuis sa création en 1999, la SID a approuvé 575 projets pour une valeur dépassant 7.58 milliards USD. Les approbations de la SID ont soutenu plusieurs secteurs, notamment le secteur financier, les infrastructures, l'agriculture, la fabrication et l'énergie. Avec des opérations d'investissement présentes dans 48 pays membres, la SID continue de réaliser un impact significatif dans diverses industries.



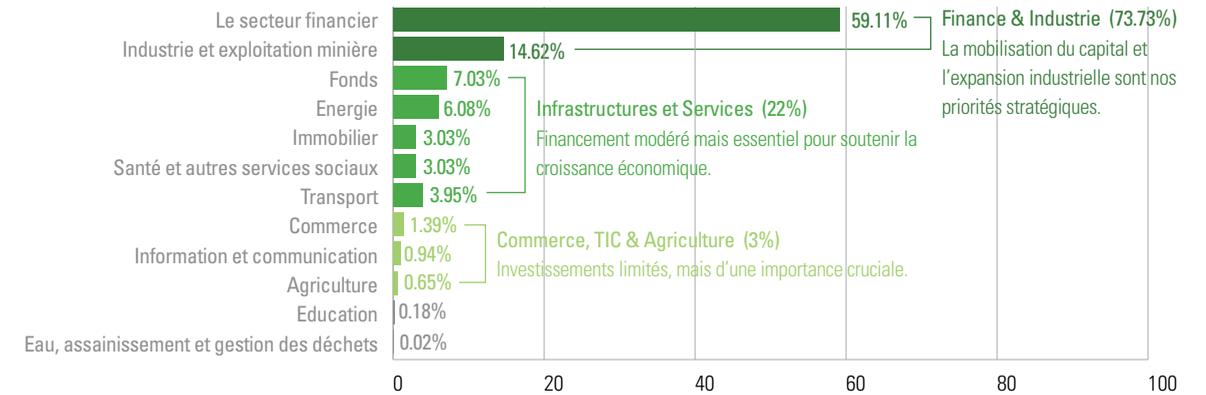
NOS APPROBATIONS COMPRENNENT:

- 152 PROJETS DE LIGNES DE FINANCEMENT ÉVALUÉS À **3.89** MILLIARDS USD
- 178 PROJETS DE FINANCEMENT À TERME ÉVALUÉS À **2.24** MILLIARDS USD
- 130 PROJETS DE CAPITAUX PROPRES ÉVALUÉS À **922.63** MILLIONS USD
- 15 PROJETS DU FONDS ÉVALUÉS À **532.85** MILLIONS USD

A ce jour, 80.81% des approbations ont été allouées au financement par crédit (financement à terme et lignes de financement), suivis de 12.17% allouées aux capitaux propres institutionnels et capitaux propres des entreprises et les 7.03% restants aux fonds d'investissements.

La plus grande part des approbations de la SID depuis sa création a été allouée aux PME par l'intermédiaire d'institutions financières partenaires (excluant les fonds) avec 59.11% des approbations totales dépassant 4.48 milliards USD, suivie par le secteur industriel et mines 14.62% avec une valeur de 1.11 milliard USD, les fonds avec 7.03%. Les 18.41% restants des approbations ont été alloués aux divers secteurs tels que l'énergie, l'immobilier, la santé et d'autres services sociaux, le transport, l'information et la communication ainsi que le commerce. Une fraction, soit 63.78 millions de dollars (0.84% des approbations cumulées), a été allouée aux secteurs de l'agriculture, l'éducation et l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

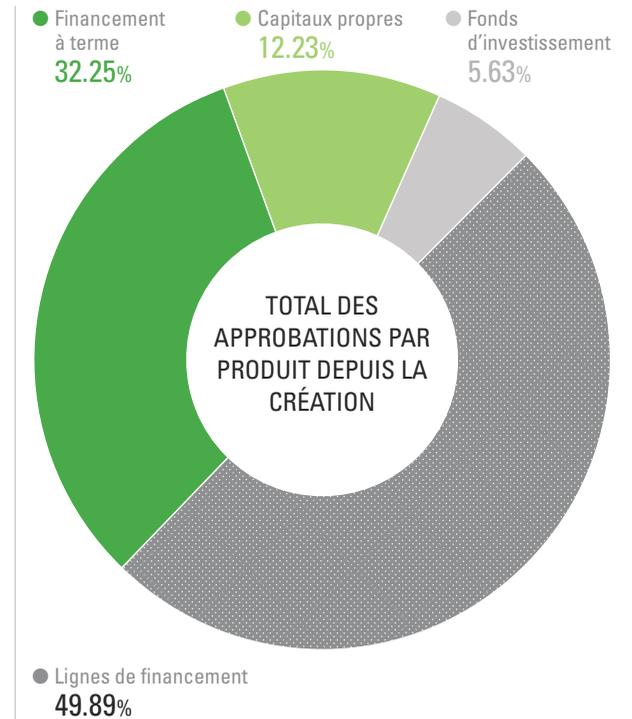
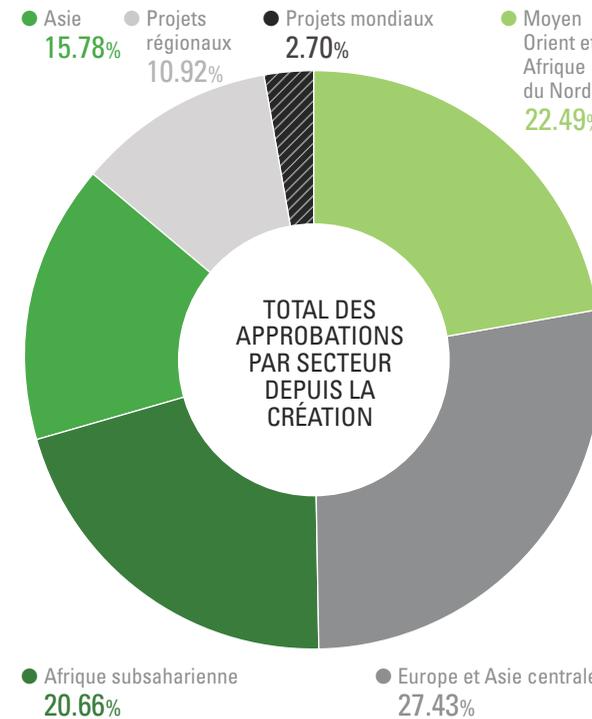
APPROBATIONS PAR SECTEUR TOTAL DES APPROBATIONS PAR SECTEUR DEPUIS LA CRÉATION



Les approbations de la SID reflètent également notre vaste portée géographique. A ce titre, à la fin de 2024, les opérations d'investissement de la SID couvraient 48 pays membres, en plus d'un certain nombre de projets régionaux et mondiaux couvrant plusieurs économies. La région d'Europe et de l'Asie centrale a eu 27.43%, suivie par le Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) avec 22.49%, l'Afrique subsaharienne avec 20.66%, et l'Asie avec 15.78%. La part des projets régionaux

/ mondiaux couvrant plusieurs pays dans différentes régions représentaient 13.62% des approbations brutes.

La SID a décaissé plus de 5.04 milliards USD depuis sa création. Les décaissements varient selon le produit, avec les lignes de financement et les projets de financement à terme s'adjudant la plus grande part (49.89% et 32.25%, respectivement). Les opérations des capitaux propres ont représenté 12.23%, suivies par les fonds d'investissement avec 5.63%.





En 2024, les activités de la SID ont renforcé l'accès à la finance islamique pour les entreprises du secteur privé dans nos pays membres. Grâce à des interventions ciblées et des partenariats stratégiques, nous avons eu un impact durable sur des marchés clés, comme en témoignent les exemples suivants.



CHAPITRE 4 Nos opérations, activités et performances: Faits saillants de 2024





4.1 Première intervention de la SID dans le cadre des lignes de financement en République du Bénin

En 2024, la SID a franchi une étape clé en accordant sa première ligne de financement à la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce (BIIC) au Bénin. Ce partenariat novateur a marqué la première intervention de la SID dans le pays, jouant un rôle catalyseur dans la promotion de solutions de financement conformes à la Charia. Il a également ouvert la voie à l'expansion des opérations de la SID dans le cadre des lignes de financement au Bénin. Cette ligne de financement visait à soutenir le développement du secteur privé au Bénin à travers un partenariat stratégique avec la BIIC, une banque systémique relancée sous sa forme actuelle en 2020 et reconnue pour son expertise locale approfondie.

Cette transaction historique souligne l'engagement de la SID à promouvoir des initiatives de financement, en offrant aux entreprises béninoises du secteur privé des solutions adaptées à leurs besoins. En renforçant l'accès aux financements islamiques, la SID consolide ainsi son rôle de moteur du développement durable et de la croissance économique.

 Cette transaction historique souligne l'engagement de la SID à promouvoir des initiatives de financement, en offrant aux entreprises béninoises du secteur privé des solutions adaptées à leurs besoins..



4.2 Promotion de la finance et l'inclusion financière islamique au Kazakhstan



En 2024, la SID a accordé une facilité de financement conforme à la Charia d'une valeur de 2.4 milliards de KZT à Kazakhstan Ijara Company JSC (KIC), afin de soutenir les entreprises du secteur privé, en particulier les PME.

Pour garantir un décaissement en monnaie locale, la SID a mis en place un swap islamique de devises, lui permettant de sécuriser les remboursements en USD tout en assurant à KIC une stabilité des coûts fixes du service de la dette en KZT. Cette approche innovante élargit ainsi l'éventail de solutions en monnaie locale proposées par la SID dans ses pays membres.

Il s'agit de la deuxième transaction en monnaie locale réalisée par la SID, après l'émission du premier Soukouk libellé en KZT en 2023, qui avait permis de lever avec succès 2 milliards de KZT via une vente aux enchères d'une facilité amortissable sur cinq ans. Le succès de cette transaction renforce la présence à la SID au Kazakhstan et son engagement en faveur de solutions de financement islamiques adaptées aux besoins du marché local.

EN 2024, LA SID A ACCORDÉ UNE FACILITÉ DE FINANCEMENT CONFORME À LA CHARIA D'UNE VALEUR DE

2.4 MILLIARDS DE KZT

À KAZAKHSTAN IJARA COMPANY JSC (KIC), AFIN DE SOUTENIR LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ, EN PARTICULIER LES PME.

Les fonds mis à disposition de KIC permettront d'offrir un financement conforme à la Charia aux entreprises du secteur privé éligibles dans divers secteurs économiques. Cette initiative témoigne de l'engagement continu de la SID à développer le secteur privé et à promouvoir la finance islamique à l'échelle mondiale, tout en renforçant l'inclusion financière au Kazakhstan.



4.3 Soutien aux infrastructures transformatrices en Turquie

En 2024, la SID a contribué au financement d'une importante autoroute en Turquie, un projet structurant visant à améliorer la connectivité, à faciliter le commerce et à stimuler la croissance économique. Cette infrastructure essentielle joue un rôle clé dans l'intégration économique du pays.

Par ailleurs, la SID a soutenu un projet hospitalier innovant dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), affirmant ainsi son engagement en faveur de

solutions de soins de santé durables et modernes. Ce projet améliore l'accès et la qualité des soins pour les communautés locales, tout en servant de modèle pour de futurs projets PPP dans le secteur de la santé.

Ces initiatives soulignent l'importance du financement des infrastructures dans le développement durable et la prospérité économique des pays membres de la SID.



4.4 Amélioration du financement des entreprises du secteur privé conforme à la Charia en Égypte

En 2024, la SID a octroyé une ligne de financement de 30 millions USD à la Banque Misr S.A.E., marquant une avancée significative de son soutien au secteur privé égyptien, notamment aux PME. Cette ligne a permis à la SID de renforcer sa présence en Égypte tout en soutenant l'expansion du secteur de la finance islamique dans le pays.

Grâce à ce partenariat, la Banque Misr a pu élargir son portefeuille de financements islamiques, offrant aux entreprises locales des solutions adaptées à leurs besoins. Créée en 1920, La Banque Misr est l'une des principales institutions financières du pays, avec plus de 20,000 employés et 17 millions de clients. Son réseau étendu et son rôle clé dans l'économie Égyptienne ont permis d'amplifier l'impact de financement acheminé via son guichet islamique.

CRÉÉE EN 1920, LA BANQUE MISR EST L'UNE DES PRINCIPALES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DU PAYS, AVEC PLUS DE

20,000 EMPLOYÉS

ET **17** MILLIONS DE CLIENTS.



4.5 La SID : pionnière du financement des opérations portuaires au Bangladesh

En 2024, la SID a réalisé une avancée majeure en facilitant le tout premier financement des opérations portuaires au Bangladesh. Cette initiative stratégique a permis d'améliorer considérablement l'efficacité et la capacité des infrastructures portuaires du pays, renforçant ainsi leur rôle dans le commerce et la logistique régionale.

En outre, la SID a financé la construction de grands navires à gaz naturel liquéfié, un développement historique dans le secteur énergétique. Ce projet renforce les capacités énergétiques de la région et reflète l'engagement de la SID envers des solutions énergétiques durables et la satisfaction de la demande croissante en ressources énergétiques.

 Ce projet renforce les capacités énergétiques de la région et reflète l'engagement de la SID envers des solutions énergétiques durables et la satisfaction de la demande croissante en ressources énergétiques.

4.6 Soutien au secteur manufacturier en Jordanie



En 2024, la SID a approuvé et déboursé une facilité de 25 millions USD pour soutenir Babylife for Manufacturing of Hygiene Products (BBL), l'un des principaux fabricants jordaniens de couches et de produits hygiéniques en papier.

Cet investissement stratégique a permis à BBL de créer la première usine de recyclage de cartons en Jordanie, conformément ainsi aux ODD, notamment :

- ODD 8 (Travail décent et croissance économique) : création de plus de 400 emplois.
- ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures) : stimulation du développement industriel.
- ODD 1 (Éradication de la pauvreté) : impact positif sur l'emploi et l'activité économique.
- Impact environnemental : réduction de la consommation d'eau et limitation de l'utilisation du bois.

EN 2024, LA SID A APPROUVÉ ET DÉBOURSÉ UNE FACILITÉ DE **25 MILLIONS USD** POUR SOUTENIR BABYLIFE FOR MANUFACTURING OF HYGIENE PRODUCTS (BBL)





4.7 Promotion de la durabilité financière et le progrès Social à travers Bidaya Finance



L'investissement stratégique de la SID dans Bidaya Finance a joué un rôle déterminant dans la transformation du secteur du financement immobilier en Arabie Saoudite, favorisant la durabilité financière tout en soutenant un progrès économique inclusif. En tant qu'initiative soutenue par la SID, Bidaya a permis d'élargir l'accès au financement immobilier conforme à

EN 2024, BIDAYA A CONSOLIDÉ SA POSITION GRÂCE À UN FINANCEMENT HISTORIQUE DE

1 MILLIARD DE SAR (267 MILLIONS USD) EN PARTENARIAT AVEC LA SAUDI REAL ESTATE REFINANCE COMPANY (SRC).

la charia, offrant à des milliers de familles saoudiennes la possibilité d'accéder à la propriété tout en soutenant les objectifs globaux de la Vision 2030 de l'Arabie Saoudite.

Depuis sa création en 2014, Bidaya s'est affirmée comme un leader dans le domaine des prêts hypothécaires islamiques, illustrant l'impact des investissements en fonds propres pour renforcer les institutions financières, approfondir les marchés de capitaux et accroître la résilience économique. Sous la supervision stratégique de la SID, Bidaya a su maintenir une base financière solide, alliant rentabilité et impact social, tout en établissant de nouvelles normes pour une croissance durable.

En 2024, Bidaya a consolidé sa position grâce à un financement historique de 1 milliard de SAR (267 millions USD) en partenariat avec la Saudi Real Estate Refinance Company (SRC). Cette initiative, soutenue par la gouvernance et la direction stratégique de la SID, a permis de fournir la liquidité nécessaire au marché immobilier, élargissant ainsi les opportunités de propriété tout en renforçant l'écosystème de la finance islamique en Arabie Saoudite.

Au-delà de ses performances financières, Bidaya a un impact direct sur l'inclusion économique et la mobilité sociale. Grâce à l'intégration de plateformes de prêt numérisées, d'analyses avancées et de solutions financières alimentées par l'IA, Bidaya a amélioré l'accessibilité financière et l'efficacité opérationnelle, facilitant l'accès à la propriété pour les primo-accédants. Cela s'inscrit parfaitement dans le mandat de la SID de promouvoir des institutions financières résilientes qui soutiennent l'autonomisation économique, réduisent les inégalités et encouragent un développement durable à long terme.

Bidaya Finance démontre comment les investissements de la SID en fonds propres peuvent être un levier puissant pour la durabilité financière et le progrès social, tout en renforçant le rôle des solutions financières conformes à la charia dans la construction d'économies plus inclusives et résilientes au sein de ses pays membres.

 Bidaya Finance démontre comment les investissements de la SID en fonds propres peuvent être un levier puissant pour la durabilité financière et le progrès social.

La SID travaille en étroite collaboration avec une large gamme de parties prenantes pour renforcer le rôle du secteur privé dans la résolution des défis mondiaux de développement. Les partenariats stratégiques sont la clé de cette approche, permettant de générer des résultats concrets et de promouvoir une croissance durable.

CHAPITRE 5

Synergies et partenariats de la SID





5.1 Tirer parti des partenariats pour habiliter le business et inspirer l'avenir

En 2024, la SID a consolidé son positionnement stratégique en tant que catalyseur de la croissance durable, en développant des alliances avec des institutions de financement de développement, des banques multilatérales et des organisations internationales. Ces collaborations ont permis de mobiliser davantage de ressources financières, d'expertise technique et d'opportunités de marché pour les entreprises des pays membres. L'accent a notamment été mis sur des secteurs clés comme les énergies renouvelables et les infrastructures, favorisant ainsi l'innovation et l'accélération du développement économique.

En 2024, la SID a également renforcé son réseau de partenaires, comprenant des banques multilatérales de développement, des institutions de financement du développement, des fonds souverains, des institutions financières, des banques centrales et des conseillers techniques, afin de relever des défis complexes de développement et de saisir de nouvelles de croissance.

Fidèle à sa mission de responsabilisation du secteur privé, la SID a également donné la priorité à l'alignement avec des partenaires qui partagent une vision commune de la résilience économique et de la responsabilité environnementale. Ces partenariats ont donné lieu à de nombreuses initiatives conjointes, du cofinancement de projets majeurs au déploiement de programmes d'assistance technique en tant que soutiens aux



La SID reste déterminée à renforcer ses partenariats avec des entités partageant les mêmes objectifs, garantissant ainsi que ses initiatives produisent un impact durable.

entreprises à divers stades de croissance. L'accent mis sur les énergies renouvelables, par exemple, a non seulement contribué à réduire l'empreinte carbone, mais a également assuré l'accès à l'énergie en faveur des régions mal desservies, améliorant ainsi la qualité de vie et créant des emplois.

L'engagement de la SID en faveur du développement durable va au-delà des contributions financières. Ses partenariats ont favorisé l'innovation dans des modèles commerciaux, renforcé les capacités institutionnelles et ouvert les portes de nouveaux marchés aux entreprises privées. En intégrant la durabilité au cœur de ses opérations, la SID a permis la création de valeur à long terme, aidant les pays membres à atteindre leurs objectifs de développement.

La SID s'engage à renforcer ses partenariats avec des organisations alignées, en veillant à ce que ses efforts donnent lieu à un impact durable. En continuant à favoriser les synergies entre les secteurs et les régions, la SID demeure sur le point de jouer un rôle encore plus influent dans la construction d'un avenir prospère, inclusif et durable pour ses pays membres.



5.2 Partenariats de la SID en 2024

5.2.1 Comité de coordination technique (TCC)

La SID a travaillé en étroite collaboration avec d'autres entités du Groupe de la BID, en particulier la FISC et la SIACE, renforçant la collaboration intra-groupe par le biais de réunions régulières du TCC et des réunions des PDG.



ÉLABORER ET PRODUIRE LES PROFILS DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE GROUPE DE LA BID



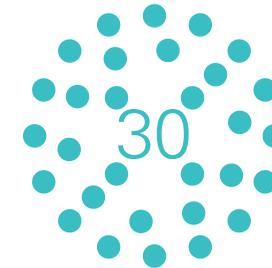
RENFORCEMENT DU FORUM/ PAVILLON DU SECTEUR PRIVÉ DU GROUPE DE LA BID



VOLUME DE TRANSACTIONS CONJOINTES APPROUVÉES PAR LES ENTITÉS



NOMBRE DE TRANSACTIONS CONJOINTES APPROUVÉES PAR LES ENTITÉS



NOMBRE DE TRANSACTIONS PARTAGÉES ENTRE LES ENTITÉS



NOMBRE DE TRANSACTIONS DE LIGNES DE FINANCEMENT CONJOINTES APPROUVÉES PAR LES ENTITÉS



VOLUME DE TRANSACTIONS DE LIGNES DE FINANCEMENT CONJOINTES APPROUVÉES PAR LES ENTITÉS



100+ FACILITER LES RÉUNIONS D'AFFAIRES BILATÉRALES B2B ET B2G ET RÉSEAUTAGE

8

NOMBRE DE PROGRAMMES NATIONAUX DE L'AATB CONÇUS/ MIS EN ŒUVRE (BÉNIN, ÉGYPTE, NIGÉRIA, TOGO, TUNISIE)



7

NOMBRE D'ACTIVITÉS CLÉS DE L'AATB (CG, JUMELAGES D'ENTREPRISES, FORUMS, PROJETS RÉGIONAUX, ETC.)

4

CONTRATS DE RELATIONS PUBLIQUES ET DE COUVERTURE MÉDIATIQUE AU NOM DES ENTITÉS DU SECTEUR PRIVÉ DU GROUPE DE LA BID

FACILITER L'ORGANISATION, LA CO-ORGANISATION ET LA PROMOTION

17 D'ÉVÉNEMENTS, D'INITIATIVES, DE PROGRAMMES ET D'ACTIVITÉS LIÉS AUX ENTITÉS DU SECTEUR PRIVÉ DU GROUPE DE LA BID

12

NOMBRE D'ACTIVITÉS CONJOINTES DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL - PHYSIQUES OU VIRTUELLES



5.2.2 Partenariats et protocoles d'accord nouvellement formés pour le partage de la réserve et le cofinancement

La SID a fait des progrès significatifs dans l'avancement de ses initiatives de partenariat au cours du premier semestre 2024. Les protocoles d'accord et les collaborations nouvellement établis ont mis l'accent sur le cofinancement et le partage de la réserve, en mettant l'accent sur la promotion du développement durable des secteurs clés des pays membres, notamment l'Ouzbékistan, l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan et plusieurs pays africains.

Ce résumé met en évidence les activités de partenariat de la SID et souligne son engagement indéfectible à favoriser le financement du développement par le biais d'alliances stratégiques, d'opportunités de cofinancement et de programmes complets de soutien. La coopération renforcée avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux ouvre la voie à des projets transformateurs, essentiels pour favoriser la croissance économique et la durabilité dans les pays membres.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET INITIATIVES DE LA SID EN 2024

Programme de travail national pour l'Ouzbékistan (2024-2026)

En mai 2024, la SID lança son programme de travail national 2024-2026 pour l'Ouzbékistan, en engageant jusqu'à 400 millions USD. Cette initiative visait à soutenir le secteur privé dans les domaines de la fabrication, de l'énergie, des infrastructures et du financement des PME, en s'alignant sur les priorités de développement du pays.

Initiatives de cofinancement et de partage de listes de projets

La SID a décuplé ses efforts de collaboration avec des partenaires clés pour partager des ressources et cofinancer des projets à fort impact. Parmi les partenariats notables, citons :

صندوق البنية التحتية الوطني
NATIONAL INFRASTRUCTURE FUND

Fonds national d'infrastructure d'Arabie Saoudite :

cofinancement et partage de listes de projets.

AZERBAIJAN INVESTMENT COMPANY

Azerbaijan Investment Company : Co-financing and pipeline sharing.

Africa Finance Corporation : cofinancement et partage de listes de projets.

Engagements stratégiques avec les institutions financières de développement

La SID a organisé une série d'ateliers avec les banques multilatérales de développement (BMD) et les institutions financières internationales (IFI) en vue de renforcer la collaboration et explorer les possibilités de cofinancement. Parmi les principaux partenaires figuraient :

International Finance Corporation
WORLD BANK GROUP

Société financière internationale (IFI) : concentration sur les secteurs manufacturier et agroalimentaire.

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Banque africaine de développement (BAD) : exploration des possibilités de financement et développement des infrastructures.



5.2.3 Programme de ponts commerciaux arabo-africains (AATB)

Le programme AATB est une initiative stratégique visant à relever les défis du commerce régional entre l'Afrique et d'autres régions. L'engagement de la SID reste engagée dans ce programme se traduit par l'attention donnée au développement du secteur privé pour relever les défis de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Les partenariats public-privé (PPP) demeurent au cœur de ces efforts, stimulant la croissance économique et des solutions commerciales durables. Par ailleurs, la SID a renforcé son rôle de facilitateur de l'émission de Soukook afin de mobiliser des capitaux pour des projets de développement dans les pays membres.

5.2.4 Participation au Forum sur l'investissement en Afrique (AIF)

La SID a participé aux Journées du marché de l'AIF qui s'étaient tenues à Rabat, au Maroc, du 4 au 6 décembre 2024. Représentant le Groupe de la BID aux côtés d'autres entités, la SID a participé à 35 discussions en salle de conseil relatives à des transactions d'une valeur de 40 milliards USD. L'accent a été mis sur les opportunités de financement de projets dans les secteurs des mines, des infrastructures, des transports et de l'énergie, renforçant les efforts de facilitation des investissements.

LA SID A PARTICIPÉ À

35 DISCUSSIONS EN SALLE DE CONSEIL RELATIVES À DES TRANSACTIONS D'UNE VALEUR DE **40 MILLIARDS USD.**

5.2.5 Initiatives de partage des connaissances

La SID a donné la priorité au renforcement des capacités et à l'innovation par le biais d'ateliers virtuels et en présentiel également, axés sur des partenariats stratégiques et les solutions de financement innovantes, telles que les Soukook. Les principales activités comprenaient :

Atelier virtuel avec l'Autorité égyptienne de surveillance financière (EFSA) : axé sur le financement des Soukook.

Atelier virtuel avec INNOXEX et la plateforme agroalimentaire IFC-OCP : exploration des opportunités agroalimentaires.

Atelier virtuel avec Standard Chartered : organisé en amont de la COP29, mettant en avant les solutions Green Soukook.

5.3 Récompenses et reconnaissance depuis la création



2012

« Prix de l'excellence institutionnelle 2012 »
The World Islamic Banking Conference (WIBC) 2012

2013

« Meilleure initiative financière islamique »
Tatweej Academy for Excellence Awards 2013

2014

« Prix d'excellence pour le développement du secteur privé islamique – MENA 2014 »
International Finance Magazine 2014

« Meilleur fournisseur de crédit-bail islamique » et « Meilleur conseiller en finance islamique »
CMO Organization 2014

« Prix de l'excellence commerciale de la banque islamique »
Acquisition International Magazine 2014

« Banque islamique de l'année »
ACQ Global Awards 2014

« Meilleur développeur du secteur privé – Moyen-Orient »
IAIR Awards on Global Economy and Sustainability 2014

2015

« Institution la plus remarquable pour sa contribution à la Finance Islamique »
Kuala Lumpur Islamic Finance Forum (KLIFF) 2015

« Opération Africaine de l'Année » pour son rôle dans l'émission du premier Soukook souverain de 100 milliards de FCFA de la République du Sénégal
Islamic Finance News (IFN) 2015

« Opération transfrontalière de l'année » pour son rôle dans l'opération Mourabaha de produits historiques de 100 millions USD avec Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ
Islamic Finance News (IFN) 2015

« Prix d'excellence pour la contribution exceptionnelle au développement de la Finance Islamique dans le secteur privé »
The London Sukuk Summit 2015

« Prix de l'économie islamique – Catégorie Monnaie et Finance »
Dubai Chamber of Commerce and Industry and Thomson Reuters 2015

« Prix de la meilleure initiative de financement »
African Banker Magazine 2015

« Meilleure banque de développement »
CPI Financial 2015



2016-17

« Opération souveraine de l'année 2016 »
Islamic Finance News (IFN) 2017

« Le meilleur programme de développement du capital humain 2017 »
Prix mondiaux de la Finance Islamique (GIFA)

2019

« Contribution exceptionnelle à l'innovation financière responsable ESG Global 2019 »
Capital Finance International (CFI) 2019

2020

« Cross-Border Deal of the Year » et « Pakistan Deal of the Year » 2019 pour la facilité de financement à deux devises pour le projet éolien de 50 MW de NASDA Green Energy
Islamic Finance News (IFN) 2020

2021

« Meilleur contributeur à l'industrie de la Finance Islamique »
AlHuda Centre of Islamic Banking & Economics 2021

« La meilleure transaction de l'année au Koweït » pour les Soukook Niveau 2 de 300 millions USD de la banque Internationale de Koweït
Islamic Finance News (IFN) 2021

« L'Impact Social /SRI/ESG La meilleure transaction de l'année » pour les Soukook durables de 1,5 milliard USD de la BID
Islamic Finance News (IFN) 2021

2022

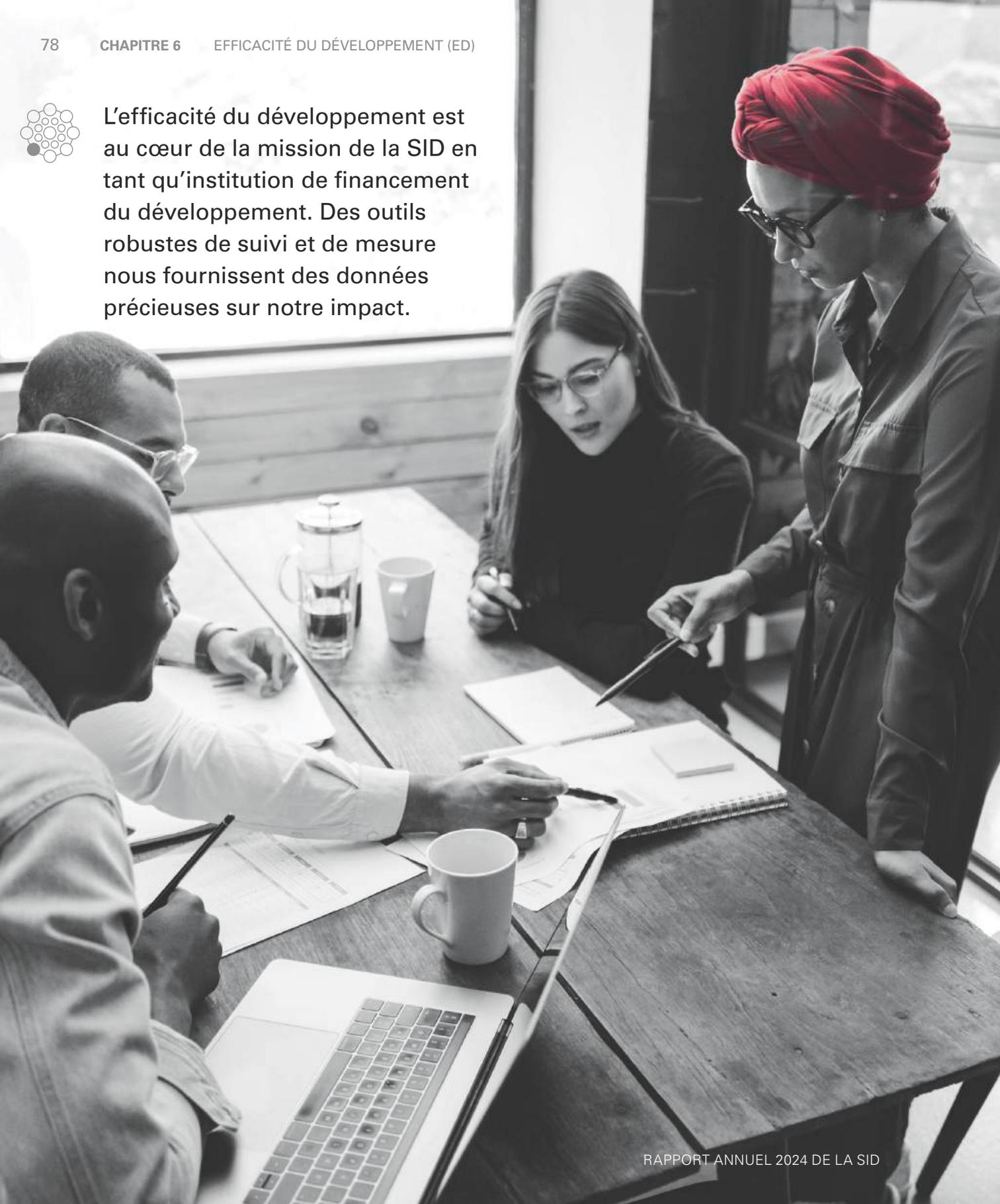
Le projet BRAVE a obtenu une mention honorable aux Global SME Finance Awards
Global SME Finance Awards 2022

2023

L'opération de l'année des Marchés islamiques émergents de l'année 2022 pour le financement de 4 millions USDD en faveur du River Med Pharm en collaboration avec Asia Alliance Bank
Islamic Finance News (IFN) 2023



L'efficacité du développement est au cœur de la mission de la SID en tant qu'institution de financement du développement. Des outils robustes de suivi et de mesure nous fournissent des données précieuses sur notre impact.



CHAPITRE 6

Efficacité du développement (ED)



6.1 Développements en 2024

Innovations stratégiques : renforcer l'efficacité du développement

A travers ces initiatives, la SID continue d'encourager l'innovation, la durabilité et l'efficacité du développement, traduisant ainsi son engagement à générer des changements impactants dans ses pays membres.

Lancement de DART : un outil d'évaluation de l'impact sur le développement

En janvier 2024, le Bureau de l'efficacité du développement (DEO) a lancé la phase pilote de l'outil **d'anticipation et de reporting sur le développement (DART)**. Conçue en interne, cette solution permet à la SID d'évaluer ses interventions sous l'angle du développement. Intégré à l'étape de diligence raisonnable du processus DIMS, DART renforce la transparence, l'efficacité et l'efficacité en évaluant les propositions soumises au Comité d'investissement. En attribuant des notes aux projets selon leur alignement avec les ODD et les résultats attendus, DART garantit des investissements à fort impact tout en préservant la durabilité.

Leadership des entreprises vertes : défendre les économies circulaires

En avril 2024, la SID s'est associée à la Circular Economy Company pour parrainer un **atelier sur le business vert**, visant à accélérer l'adoption des économies circulaires dans les pays islamiques membres. Les participants y ont élaboré des feuilles de route pour l'action climatique, s'appuyant sur le Cadre de juste transition de la BID, et ont acquis des compétences en analyse de marché, évaluation financière et planification de scénarios. Parmi les recommandations majeures figuraient l'intensification des initiatives de recherche, la promotion des politiques de finance verte et le renforcement des partenariats pour encourager des pratiques commerciales durables.

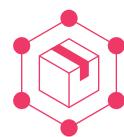
Stimulation de l'innovation : Concours de pitch de startup du Groupe de la BID

Le **concours de pitch de startup du Groupe de la BID**, organisé en avril 2024, a mis en avant des entreprises innovantes dans les pays membres, facilitant leur mise en relation des entrepreneurs avec des investisseurs et des experts du secteur. Cette plateforme a permis aux startups d'obtenir des financements, de valider leurs modèles économiques et d'établir des partenariats stratégiques. En consolidant son rôle de passerelle entre l'innovation et l'investissement, la SID inscrit ce concours au cœur de sa stratégie d'accélération du développement durable.

COMPÉTITION SUR TROIS GRANDS DOMAINES THÉMATIQUES :



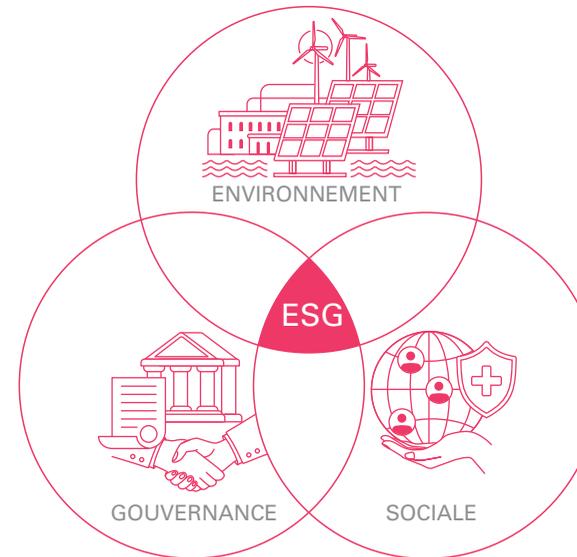
FINTECH ET SOLUTIONS CYBERNÉTIQUES



DURABILITÉ SOLUTIONS DE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



SOLUTIONS DE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



Renforcement de la durabilité : programme interne de sensibilisation aux facteurs ESG

En octobre 2024, la SID a lancé un programme interne visant à renforcer la compréhension des concepts de durabilité et des principes ESG au sein de l'organisation. Sur une période de 12 mois, cette initiative combine vidéos pédagogiques, ateliers en ligne et en présentiel ainsi que des stratégies de communication ciblées, créant un environnement d'apprentissage dynamique pour les employés. Ce programme souligne l'engagement de la SID à intégrer des pratiques durables dans ses opérations et à aligner ses activités sur les normes mondiales en matière de durabilité.

Promotion du partage des connaissances : intégrer les ODD dans la stratégie d'entreprise

Le DEO a poursuivi l'intégration des cibles des ODD dans les opérations de la SID en organisant des ateliers basés sur le cadre (AAAE) **« Arrêter, Ajuster, Amplifier, Entreprendre »**. Ces sessions ont facilité

la collaboration interdépartementale, permettant d'identifier des améliorations concrètes et d'établir une feuille de route pour soutenir les objectifs de développement durable des pays membres. Cette initiative a renforcé l'alignement stratégique de la SID avec les priorités mondiales de développement.

Évaluation pour l'avenir : 6^{ème} Symposium d'évaluation du Groupe de la BID

En novembre 2024, la SID a coorganisé le 6^{ème} Symposium d'évaluation du Groupe de la BID sous le thème **« Chérir l'apprentissage et tracer l'avenir »**. L'événement a rassemblé des experts mondiaux pour débattre de l'exploitation des connaissances en évaluation au service de la planification stratégique et de la gestion des risques. En mettant l'accent sur la prise de décision fondée sur les données et l'intégration de technologies innovantes de suivi et d'évaluation (S&E), le symposium a souligné l'importance des stratégies informées pour maximiser l'impact du développement.

 En mettant l'accent sur la prise de décision fondée sur les données et l'intégration de technologies innovantes de suivi et d'évaluation (S&E), le symposium a souligné l'importance des stratégies informées pour maximiser l'impact du développement.



Renforcement de la résilience climatique : le leadership de la SID à la COP29

En novembre 2024, la SID a réaffirmé son engagement en faveur de l'action climatique mondiale lors de la COP29 à Bakou, en Azerbaïdjan. En organisant un dialogue de haut niveau réunissant décideurs politiques, investisseurs et leaders du secteur privé, la SID a abordé les défis liés à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'un des temps forts de cet événement fut la table ronde organisée en partenariat avec la SID sur les obstacles et opportunités d'accès aux financements multilatéraux pour le climat. Cette discussion a mis en lumière plusieurs défis clés, tels que la complexité des processus de demande, le manque de capacités techniques dans les pays en développement et les inefficiences dues au chevauchement des structures de financement. Parmi les solutions proposées figuraient la simplification de l'accès aux fonds, le renforcement des programmes de développement des capacités et une meilleure coordination entre les organismes de financement. Ces discussions ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la portée des fonds multilatéraux pour le climat.

La SID s'engage à traduire ces engagements en actions concrètes en améliorant la gouvernance, en intensifiant ses initiatives de renforcement des capacités et en mobilisant des outils financiers innovants. Ces efforts contribueront à la mise en œuvre effective des résultats de la COP29, consolidant ainsi le rôle de la SID dans la promotion de la résilience climatique et du développement durable.



Création d'une dynamique climatique: l'action climatique précoce de la SID à la COP16.

L'engagement de la SID en faveur du climat s'est renforcé dès décembre 2024, lors de la COP16 à Riyad, en Arabie Saoudite, où elle a aligné ses stratégies sur l'agenda climatique émergent. En mettant l'accent sur le développement durable dans les économies islamiques, la SID a plaidé en faveur des énergies renouvelables et encouragé les investissements précoces ainsi que la collaboration public-privé.

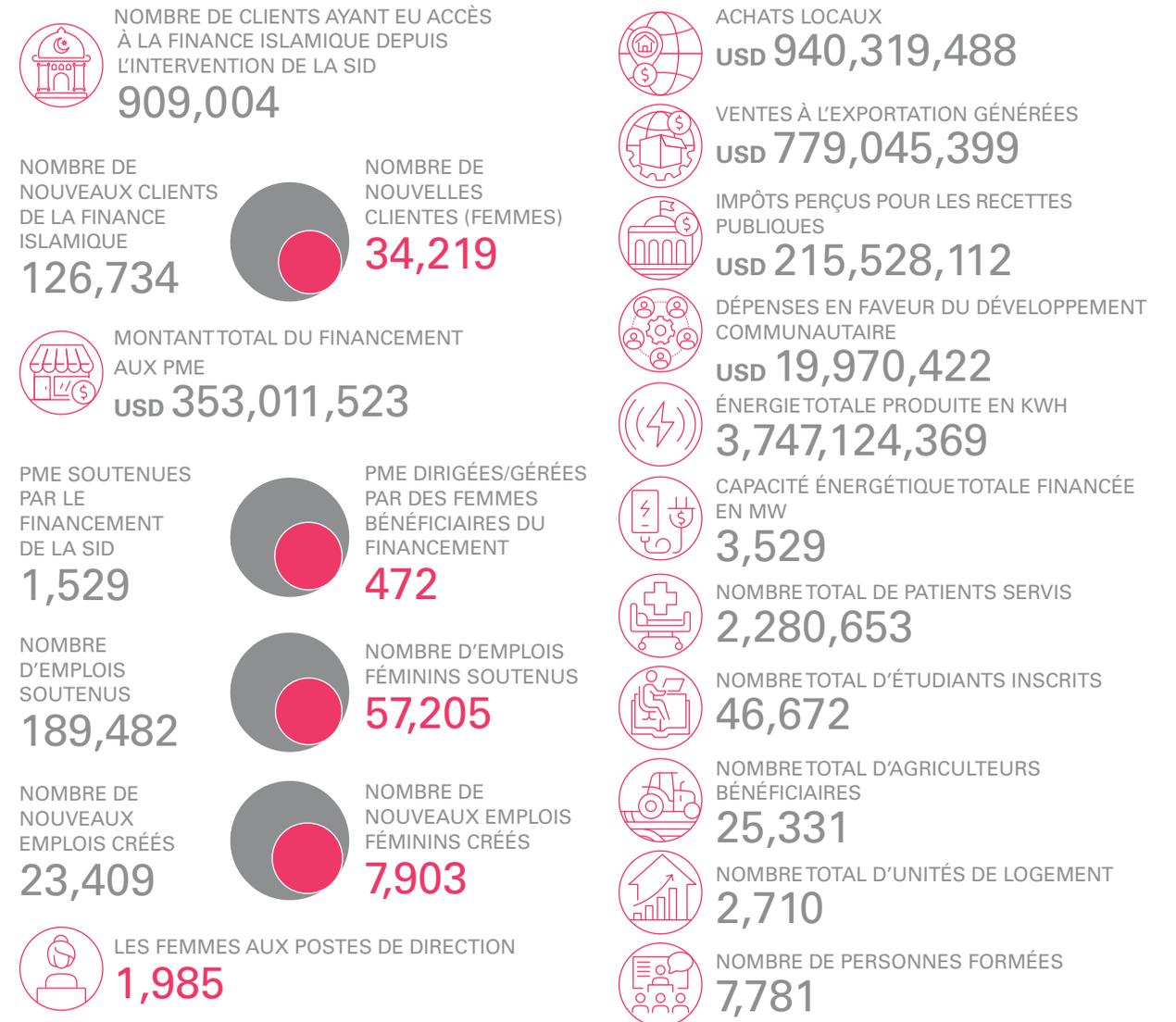
En partenariat avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), elle a également organisé des ateliers visant à intégrer les considérations climatiques dans les plans de développement nationaux, tout en mettant en avant le rôle transformateur de la finance islamique, notamment les Soukook, pour soutenir les initiatives vertes.

Cette première étape a jeté les bases du leadership de la SID en matière de résilience climatique, renforçant son rôle clé dans la mobilisation des ressources et l'élaboration de stratégies durables au sein de ses pays membres.



6.2 Résultats du sondage sur l'efficacité du développement en 2024

La SID mène une enquête annuelle pour recueillir systématiquement des données sur les contributions de ses clients et partenaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et pour évaluer les impacts spécifiques qu'ils ont eus sur le développement.



REMARQUE : Le sondage annuel de la SID sur l'efficacité du développement comprenait des questions spécifiques concernant la contribution des projets soutenus par la SID aux ODD. De plus amples informations sont disponibles dans le Rapport annuel sur l'efficacité du développement 2024.

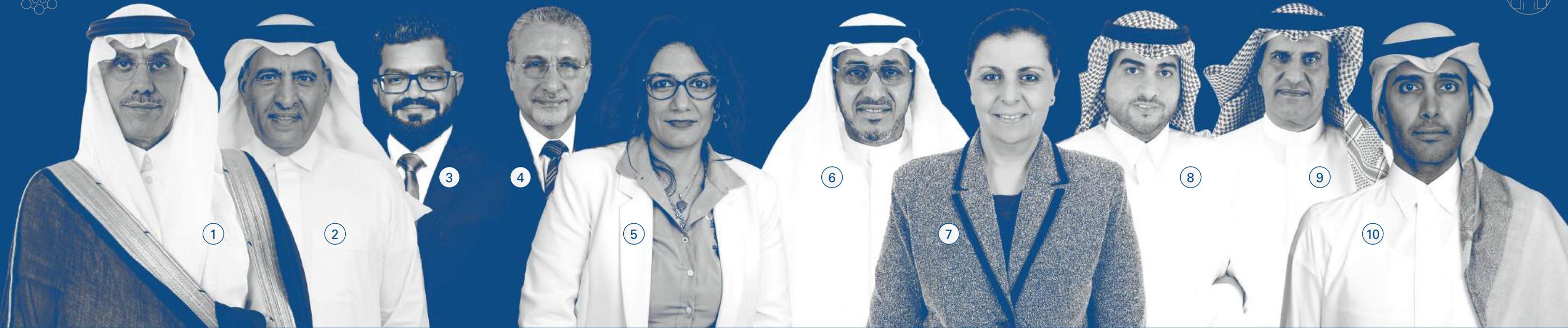


La SID se consacre fermement aux principes de bonne gouvernance. Le conseil d'administration, la direction générale et notre personnel qualifié travaillent de concert pour assurer le succès d'une organisation résolument tournée vers l'autonomisation du secteur privé pour l'avenir.

CHAPITRE 7

Notre gouvernance





7.1 Assemblée Générale

L'Assemblée générale est la plus haute autorité décisionnelle de la SID. Chaque pays membre nomme un représentant pour le représenter à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs de la Société sont conférés par l'Assemblée générale. L'Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d'Administration la latitude d'exercer tous les pouvoirs et prérogatives, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale en vertu de l'Accord portant création de la SID.

7.2 Conseil d'administration (CA)

Le CA est principalement responsable de l'adoption des politiques, de la stratégie opérationnelle, du budget et de la conduite générale des activités de la SID dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est composé de dix membres et est présidé par le Président du Groupe de la BID. Parmi les autres membres figurent les représentants de la BID, des groupes Afrique, Asie et Asie-arabe, des Institutions financières publiques, et un membre permanent de l'Arabie saoudite (qui représente le plus important actionnaire après la BID).

Conformément à l'Accord portant création de la SID, le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire, lorsque l'activité de la Société l'exige, sous condition d'atteinte du quorum requis et fixé au moins aux deux tiers des voix des membres. Une réunion extraordinaire peut également être invoquée à tout moment par le Président ou à la demande de trois membres du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration nommés par la Banque doivent recevoir les voix de la Banque divisée en parts égales entre eux. Chaque membre du CA dispose, pour le vote, du nombre de voix comptées pour son élection, et auquel les membres électeurs de la SID ont eu droit.

Le CA est autorisé conformément au Règlement Intérieur de la Société à exercer tous les pouvoirs de celle-ci, à l'exception de ceux réservés à l'Assemblée Générale, et à fixer des conditions et des procédures en vertu desquelles le Président du Conseil d'Administration peut soumettre différents types de problèmes selon une procédure accélérée.

Conseil d'administration jusqu'à la fin 2024

- 1 Dr. Muhammad Al Jasser (Président du Conseil d'administration)
- 2 Dr. Hamad Suleiman Al Bazai
- 3 M. Hussain Sham Adam
- 4 Dr. Rami Ahmad
- 5 Dr. Ghadeer Nagi Hamed Hegazi
- 6 M. Wesam Jasem Al Othman
- 7 Mme. Moufida Ben Jaballah EP Srarfi
- 8 Dr. Ayman Faisal Alfi
- 9 M. Abdulrahman Abdullah Alsakran
- 10 M. Hamad Madi Al-Hajri

7.3 Comité Exécutif

Le conseil d'administration nomme un comité exécutif (CE) parmi ses membres qui agit en tant qu'organe de décision accélérée. Il a le pouvoir d'approuver toutes les opérations de financement et d'investissement, d'examiner la performance des investissements et des opérations de financement existants et d'assurer leur alignement avec le mandat de développement de la SID, d'examiner les progrès de la SID dans la réalisation de son mandat d'efficacité du développement, d'examiner et de recommander les plans d'affaires de la SID, d'examiner et de recommander le budget annuel de la SID en plus d'autres pouvoirs délégués au CE par le conseil d'administration.

Le Comité exécutif est composé de six membres au maximum, parmi lesquels deux sièges sont respectivement attribués de façon permanente au Président du Conseil d'administration et au représentant de l'Arabie saoudite. Les membres du CE changent chaque année, permettant à tous les membres du Conseil d'œuvrer au sein du comité.

Membres du Comité exécutif du Conseil à la fin 2024

- 1 Dr. Muhammad Al Jasser
(Président du Conseil d'administration)
- 2 Dr. Ayman Faisal Alfi
- 3 Dr. Hamad Suleiman Al Bazai
- 4 M. Hussain Sham Adam
- 5 M. Wesam Jasem Al Othman



7.4 Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération (CNR) vise à aider le CA à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en matière de rémunération et de ressources humaines. Le CNR est composé de quatre membres, dont un membre indépendant ayant une expertise et une formation pertinentes en gestion des ressources humaines. La composition du CNR est fondée sur la rotation annuelle des membres du CA.

Comité de nomination et de rémunération du Conseil à la fin de 2024

- 1 M. Abdulrahman Abdullah Alsakran
- 2 M. Hamad Madi Al-Hajri
- 3 Mme. Moufida Ben Jaballah EP Srarfi

7.5 Comité d'Audit, de gestion des risques et de conformité

Le Comité d'Audit nomme un Comité d'audit, de gestion des risques et de conformité (CAGC) parmi ses membres pour un mandat de trois ans. Le Comité exerce des responsabilités de surveillance à l'égard des fonctions d'audit, de gestion des risques et de conformité de la SID, et il soumet un rapport de ses constatations au Comité. Le CAGC est composée de quatre membres : trois membres nommés du Conseil et un membre expert indépendant nommé par le Comité. Les membres du comité siègent pendant les trois années complètes correspondant à leur mandat au Comité.

Comité d'audit, de gestion des risques et de conformité à la fin 2024

- 1 Dr. Ayman Faisal Alfi (président)
- 2 Dr. Ghadeer Nagi Hamed Hegazi
- 3 M. Wesam Jasem Al Othman
- 4 M. Saleh Mugbel Al Khalaf
(membre et expert indépendant)

7.6 Le Directeur Général

Le Directeur Général, sous la supervision générale du Président du Conseil d'Administration, gère l'activité quotidienne de la SID. Il est également responsable de la nomination des agents et du personnel de la société. Dans la limite autorisée par le CA, le Directeur Général approuve les financements et les investissements de la SID. Le Conseil d'Administration a nommé l'Ing. Hani Sonbol au poste de Président-directeur général par intérim de la SID le 16/02/1444H (12 septembre 2024).

7.7 Conseil de la Charia de la BID

En 2012, le Comité de la Charia de la SID a été intégré à celui de la BID, formant le Conseil de Charia du Groupe de la BID. Il est chargé de conseiller le Groupe de la BID sur la conformité à la Charia de ses produits et transactions. Le Conseil est composé d'éminents universitaires suivants :

Conseil de la Charia du Groupe de la BID à la fin 2024

- 1 Dr. Mohammad Ali Ibrahim Al-Qari
- 2 Dr. Nizam Muhammad Saleh Yaqoubi
- 3 Dr. Aznan Hasan
- 4 Dr. Sa'id Adekunle Mikail
- 5 Mufti Muhammad Hassan Kalem





7.8 La Direction de la SID

- 1 Ing. Hani Sonbol, PDG par intérim)
- 2 M. Bahaedine Kirimly, Chef des investissements et directeur général par intérim, Département des services bancaires
- 3 M. Osman Buyukmutlu, Directeur du département de la stratégie
- 4 Dr. Mansur Noibi, Directeur du département des affaires juridiques et de conformité
- 5 M. Samer Babbell, Directeur du département des finances
- 6 M. Omar Hashem, Directeur de département des services et de la digitalisation et directeur par intérim des ressources humaines
- 7 Dr. Mohammed Alyami, Directeur du Bureau d'efficacité du développement
- 8 M. Abdullah Khatib, Conseiller principal du PDG
- 9 M. Hussam Abuaisheh, Directeur du département d'Audit interne
- 10 M. Mohammad Kamran, Directeur général par intérim, Département de la gestion des risques et chef de division, Gestion du risque de crédit
- 11 M. Nourredine Lafhel, Directeur du département de gestion des risques
- 12 M. Mohammed Aatur Chowdhury, Responsable, département des capitaux propres
- 13 Dr. Muhammad Al Bashir Muhammad Al Amine, Conseiller du PDG, en matière de la Charia
- 14 Br. Nazih Al-Naser, Conseiller principal du PDG

Capital humain: Habiler un Personnel compétent et prospère.

En 2024, la SID a mis en place un plan d'apprentissage et de perfectionnement complet afin de renforcer les compétences techniques et comportementales de son personnel. Grâce à cette initiative, 85 % des employés ont participé à des programmes de formation internationaux portant sur des thématiques clés telles que la modélisation financière, la gestion des risques et le leadership. Ce programme ambitieux établit une nouvelle norme en matière de développement et d'évolution professionnelle.

Transformer la gestion de la performance

L'introduction de *Lattice*, un système innovant d'amélioration des performances au sein de la SID, marque une avancée majeure dans la promotion d'une culture de rétroaction continue, l'alignement des objectifs et l'optimisation des évaluations structurées.

Cette initiative transforme progressivement la culture organisationnelle en favorisant une communication proactive et une collaboration plus étroite entre les équipes. En seulement six mois, 75 % des superviseurs ont déclaré avoir amélioré la clarté et l'alignement dans les discussions sur la performance.

À l'écoute de nos employés : enquête sur l'engagement

Dans le but de renforcer une culture de travail cohérente, la SID a réalisé en 2024 une enquête sur l'engagement des employés, enregistrant un taux de participation de 90 %. L'Indice Net de Recommandation des Employés (eNPS) a atteint 42 %, marquant une progression significative par rapport aux années précédentes. Les enseignements tirés de cette enquête ont permis d'apporter des améliorations concrètes en matière d'apprentissage et de perfectionnement, de planification de la relève et de cohésion organisationnelle.



La SID a mis en place des structures institutionnelles et de gouvernance solides, garantissant ainsi le respect strict des principes réglementaires et de la charia, tout en respectant les normes de transparence, d'intégrité et de légalité dans toutes ses activités. Nous nous engageons à maintenir les plus hauts standards de responsabilité et de transparence, à instaurer la confiance publique et à assurer l'efficacité des initiatives de développement.



CHAPITRE 8 Nos pratiques



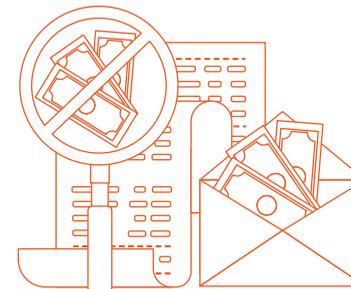
8.1 Gestion des risques de la SID

Cette fonction se consacre à la gestion des risques liés au crédit, aux placements en actions, au marché, aux opérations et à la reprise, tout en garantissant la viabilité financière de la SID et en renforçant sa réputation. Elle soutient également le Plan stratégique en favorisant une compréhension approfondie des risques et en développant des réponses adaptées, afin d'améliorer l'efficacité, de renforcer les synergies avec les entités du Groupe BID et de maintenir des relations positives avec les agences de notation de crédit ainsi qu'avec les parties prenantes.

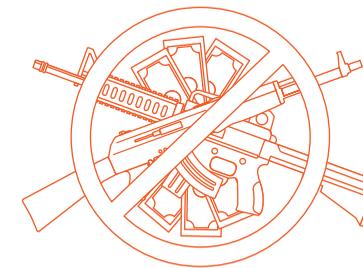
Dans un environnement mondial en constante évolution, la gestion des risques de la SID s'aligne stratégiquement sur les meilleures pratiques du secteur, contribuant ainsi à accroître sa performance et sa résilience. Cette fonction supervise l'élaboration d'un cadre global de gestion des risques, incluant les politiques, les lignes directrices, les opérations et les systèmes d'information. Des équipes spécialisées assurent la gestion du portefeuille de la SID en mettant l'accent sur la continuité des activités, l'évaluation proactive des risques, la production de rapports et les mesures d'atténuation.

En 2024, la fonction de gestion des risques a accompli des avancées majeures avec l'élaboration de politiques et de lignes directrices relatives aux risques de crédit, aux risques opérationnels, ainsi qu'aux risques de tarification et de liquidité. L'accent reste mis sur la mise en œuvre d'un cadre complet de gestion des risques, garantissant l'adoption de pratiques robustes conformes aux objectifs de la SID et renforçant sa résilience dans un environnement en perpétuelle évolution.

8.2 Conformité



LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT D'ARGENT



COMBAT CONTRE LE FINANCEMENT
DU TERRORISME



CONNAÎTRE
VOTRE CLIENT

S'appuyant sur la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la connaissance de la clientèle du Groupe BID, la SID veille rigoureusement à ce que toutes ses activités respectent ses règles, procédures et lignes directrices strictes. L'ensemble de ses opérations fait l'objet d'un examen minutieux, d'une diligence raisonnable, d'un suivi et d'une surveillance à l'aide de systèmes automatisés de filtrage et de dépistage. Ces outils couvrent l'ensemble des principaux programmes de sanctions internationales, des embargos, des personnes politiquement exposées (PPE) et des listes de sanctions légales ou réglementaires.

Cette politique, adoptée par le Conseil d'Administration en 2024, intègre les dernières recommandations impartiales et apolitiques d'organismes internationaux spécialisés, tels que le Groupe d'Action Financière (GAFI) et la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Par ailleurs, la SID adhère aux politiques et lignes directrices en vigueur au sein du Groupe BID, applicables à toutes ses entités, notamment celles relatives à l'intégrité, à la divulgation d'informations, à la protection des lanceurs d'alerte et des témoins, au code de conduite ainsi qu'aux directives anticorruption. Ces mesures visent à prévenir et à traiter les conflits d'intérêts, la corruption ainsi que d'autres pratiques illicites telles que la fraude, la collusion, l'obstruction et la coercition.

Les questions liées à la conformité sont gérées par une Unité de Conformité dédiée au sein de la SID, placée sous la supervision directe du PDG. Cette unité présente des rapports semestriels aux Comités d'Audit, de Gestion des Risques et de Conformité ainsi qu'au Conseil d'Administration. Elle est également responsable des missions suivantes :

- Élaboration et mise en œuvre des politiques, manuels et procédures en matière de conformité.
- Supervision et surveillance des activités de prévention, de détection et de lutte contre le blanchiment d'argent (BA) et le financement du terrorisme (FT).
- Organisation de programmes de formation et de sensibilisation à la conformité.
- Assistance et conseil à la Haute Direction et aux employés de la SID.

Ces missions garantissent l'identification, l'atténuation et l'élimination des risques liés au BA et au FT dans les opérations de la SID.





8.3 Audit interne

La fonction d'audit interne de la SID fournit au Conseil d'Administration et à la Haute Direction des garanties, des conseils et des analyses indépendantes et objectives, renforçant ainsi l'engagement de la SID à atteindre ses objectifs. Dotée d'une autorité suffisante pour mener à bien son mandat, cette fonction maintient son indépendance vis-à-vis de la Haute Direction en rapportant directement au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité de Vérification, de Gestion des Risques et de Conformité.

En 2024, l'Audit Interne a conduit des évaluations approfondies sur des domaines clés, notamment les solutions informatiques de la SID, le cycle d'approbation des financements, l'efficacité des interventions financières dans les pays membres et le processus d'acquisition des talents, essentiel à la mission de la SID. Ces initiatives ont été accompagnées de préparations en vue de la mise en conformité avec les nouvelles normes internationales d'audit interne et d'actions visant à améliorer les services, avec un accent particulier sur la formation et le perfectionnement du personnel.

En 2025, l'Audit Interne se concentrera sur l'évaluation des opérations de trésorerie, de la gestion des risques opérationnels, des activités de financement ainsi que d'autres aspects clés du mandat de la SID. Par ailleurs, cette fonction renforcera sa capacité à fournir des services de haute qualité et s'alignera pleinement sur les nouvelles normes mondiales d'audit interne qui entreront en vigueur cette année-là.

8.4 Les affaires juridiques

Le département des affaires juridiques a poursuivi avec constance son mandat, qui consiste à appuyer et à accompagner la mission de la SID en fournissant des services juridiques précis, efficaces et opportuns, dans le but de protéger ses intérêts. Il joue également un rôle clé dans la gestion des risques juridiques liés aux opérations de la SID ainsi qu'aux affaires institutionnelles, tant internes qu'externes.

En outre, le département des affaires juridiques et de conformité assure un soutien stratégique aux unités opérationnelles et organisationnelles, tout en fournissant des conseils juridiques sur l'ensemble des projets, opérations et accords de la SID.



Le département des affaires juridiques a poursuivi avec constance son mandat, qui consiste à appuyer et à accompagner la mission de la SID en fournissant des services juridiques précis, efficaces et opportuns, dans le but de protéger ses intérêts.





CHAPITRE 9 Annexes





Annexe 1 Glossaire des acronymes et abréviations

| | | | |
|--------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| AATB | Programme des ponts commerciaux arabo-africains | SIACE | La Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation |
| GCA | Groupe de coordination arabe | SIFC | Société internationale islamique de financement du commerce |
| AUM | Actifs sous gestion | RAS | Royaume d'Arabie saoudite |
| APIF | Fonds d'investissement des biens Awqaf | LOF | Ligne de financement |
| BOAD | Banque ouest-africaine de développement | MENA | Moyen-Orient et Afrique du Nord |
| BADEA | Banque arabe pour le développement économique en Afrique | IMFD | Institution multilatérale de financement du développement |
| BIO | Société Belge d'investissement pour les pays en développement | BMD | Banque multilatérale de développement |
| BOAD | Banque ouest-africaine de développement | MPME | Micro, petite et moyenne entreprise |
| BRAVE | Aide à la résilience des entreprises porteuses de valeur ajoutée | IFNB | Institution financière non bancaire |
| TCAC | Taux de croissance annuel composé | NPL | Prêt non productif |
| CED | Cadre pour la mesure de l'efficacité du développement | OFID | Fonds pour le développement international de l'OPEC |
| PED | Politique pour la mesure de l'efficacité du développement | OCI | Organisation de coopération islamique |
| IFD | Institution financière de développement | ODD | Objectifs de développement durable |
| EAIF | Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente | PME | Petite et moyenne entreprise |
| CCG | Conseil de coopération du Golfe | FCC | Fonds commun de créances |
| IDFC | Club International de financement du développement | SRI | Investissement éthique |
| FSID | Fonds de solidarité islamique pour le développement | AT | Assistance technique |
| SID | Société islamique pour le développement du secteur privé | WFDI | Fédération mondiale des institutions de financement du développement |
| IFI | Institution financière internationale | | |
| CEI | Centrale électrique indépendante | | |
| BID | Banque islamique de développement | | |



Annexe 2 Approbations et des décaissements depuis la création de la SID

| Pays | Approbations (million USD) | Décaissements (million USD) |
|---------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Albanie | 4.35 | 4.10 |
| Algérie | 27.00 | - |
| Azerbaïdjan | 135.20 | 113.75 |
| Bahreïn | 78.81 | 18.24 |
| Bangladesh | 621.54 | 526.05 |
| Bénin | 43.15 | 30.00 |
| Brunei | 3.66 | - |
| Burkina Faso | 40.44 | 67.36 |
| Cameroun | 75.04 | 56.01 |
| Tchad | 28.15 | 5.50 |
| Côte d'Ivoire | 219.40 | 99.27 |
| Djibouti | 4.00 | 4.00 |
| Egypte | 315.02 | 299.79 |
| Gabon | 25.21 | - |
| Gambie | 6.15 | 6.15 |
| Guinée | 14.64 | 12.99 |
| Indonésie | 98.80 | 80.77 |
| Iran | 101.86 | 36.31 |
| Jordan | 84.78 | 80.31 |
| Kazakhstan | 230.82 | 43.48 |
| Koweït | 64.13 | 64.13 |
| Kyrgyzstan | 46.90 | 22.09 |
| Libye | 49.00 | 10.00 |
| Malaisie | 152.66 | 100.55 |
| Maldives | 43.40 | 51.44 |
| Mali | 105.79 | 66.53 |
| Mauritanie | 73.99 | 57.70 |
| Maroc | 20.36 | 20.38 |
| Mozambique | 35.00 | 20.09 |
| Niger | 21.44 | 13.23 |
| Nigéria | 333.00 | 203.21 |
| Pakistan | 274.93 | 131.98 |
| Palestine | 7.00 | 4.00 |
| Arabie Saoudite | 551.35 | 380.11 |
| Sénégal | 241.90 | 220.77 |
| Sierra Leone | 6.00 | 12.00 |
| Soudan | 70.76 | 52.80 |
| Suriname | 2.00 | - |
| Syrie | 68.52 | 56.30 |
| Tadjikistan | 43.50 | 42.42 |
| Togo | 22.00 | 43.30 |
| Tunisie | 54.71 | 51.64 |
| Turquie | 821.69 | 472.25 |
| Turkménistan | 20.00 | 23.53 |
| Emirats Arabes Unis | 80.90 | 56.26 |
| Ouganda | 135.00 | - |
| Ouzbékistan | 777.96 | 603.13 |
| Yémen | 131.49 | 99.73 |
| Régional/Mondial | 1169.79 | 675.88 |
| Total | 7,583.20 | 5,039.54 |

REMARQUE : Les décaissements vers certains pays peuvent sembler plus élevés que les approbations en raison de la mise en œuvre de projets régionaux ou mondiaux.



Annexe 3 Faits saillants financiers

| Millions USD | 2024 | 2023 |
|-----------------------------------|--------------|-------|
| Déclaration de revenus : | | |
| Revenu Total | 182 | 144 |
| Total des dépenses d'exploitation | 54 | 49 |
| Revenu net (perte) | 24 | 9 |
| Bilan : | | |
| Actifs Liquides | 1,990 | 1,766 |
| Actifs Opérationnels nets | 1,286 | 1,176 |
| Autres actifs | 37 | 45 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 311 | 232 |
| Total d'actifs | 3,625 | 3,218 |
| Emprunts et dettes à Long Terme | 2,425 | 2,065 |
| Fonds propres | 1,200 | 1,153 |
| Ratios : | | |
| Rendements sur actifs | 0.7% | 0.3% |
| Rendements sur fonds propres | 2% | 0.8% |
| Dettes / fonds propres | 202% | 179% |
| Fonds propres / Actifs | 33% | 36% |
| Liquidité / Total d'Actifs | 55% | 55% |

Annexe 4 États Financiers Et Rapport Du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2024

Rapport du Commissaire aux Comptes Indépendant

Excellences Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée générale

La Société Islamique pour le Développement du secteur privé

Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite

Rapport d'audit des états financiers de la SID :

Notre opinion :

Nous avons audité les états financiers de la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (la « Société »), et ses affiliées (le « Groupe ») qui comprennent les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, le compte de Résultat consolidé, l'état de variation consolidé des fonds propres des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice comptable au titre dudit exercice; ainsi que les notes annexes à ces états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent fidèlement, à tous égards, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi

que son compte de Résultats d'Exploitation, ses flux de trésorerie et les variations des fonds propres des membres au titre dudit exercice, conformément aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques, élaborées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI »).

Nous estimons que le Groupe s'est également conformé aux règles et principes de la Charia, tels qu'ils ont été déterminés par le Comité de la Charia du Groupe de la Banque Islamique de Développement (« GBID »).



États Financiers Et Rapport Du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Suite

Fondement de l'opinion :

Notre audit s'est déroulé en observance des normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques publiées par l'OCAIFI, et les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités - en vertu de ces normes - sont décrites en détail dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, tel qu'il a été exigé par le Code de déontologie de l'OCAIFI pour les Comptables et Commissaires aux comptes des Institutions Financières Islamiques (Code de l'OCAIFI), le Code de déontologie des Comptables professionnels (Code IESBA), ainsi que les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés en vigueur dans la juridiction locale, et nous avons aussi rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code de l'OCAIFI ; et estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions-clés de l'audit :

Ce sont celles qui - selon notre jugement professionnel - ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit dans leur ensemble, et dans l'élaboration de notre opinion à ce sujet. Nous ne donnons pas d'opinion sur ces questions. Pour chaque question-clé ci-dessous, notre description de la façon dont notre audit a traité la question, est fournie dans ce contexte.

Nous avons satisfait aux responsabilités décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » objet de notre rapport ; y compris celles concernant ces questions. Par conséquent, notre audit a inclus la mise en œuvre de procédures conçues pour répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Les résultats de nos procédures d'audit - y compris celles mises en œuvre pour traiter les questions ci-dessous - constituent la base de notre avis sur les états financiers ci-joints.

| Questions clés-de l'audit : | Comment notre audit a traité la question clé de l'audit : |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Provision pour les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers :</p> <p>Au 31 décembre 2024, les actifs financiers du Groupe s'élevaient à 1 milliard USD (2023 : 927.6 millions USD), représentant 29% du total des actifs. La provision pour pertes de crédit attendues («PCA») de 86.3 millions USD au 31 décembre 2024 (2023 : 96.8 millions USD).</p> <p>La vérification des provisions pour dépréciation des actifs financiers est un domaine-clé digne d'intérêt, en raison de sa taille et de l'importance des estimations et des jugements utilisés pour classer les actifs financiers en diverses étapes, en déterminant les exigences en matière de provisions connexes, la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations issus des modalités de pertes de crédit attendues.</p> <p>Le Groupe comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA), pour un montant égal aux PCA de 12 mois (étape 1), ou aux PCA à vie (étape 2). Une provision pour les PCA à vie est requise pour un volet financier, si le risque de crédit relatif a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale.</p> <p>Les PCA sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité de la valeur actuelle des pertes de crédit. Il s'agit de la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus au Groupe en vertu du contrat, et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir en raison de la pondération de plusieurs scénarios économiques futurs, actualisée au taux de profit effectif de l'actif. Le Groupe utilise des modèles statistiques pour les calculs des PCA, et les variables-clés utilisées sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD), et l'exposition en cas de défaut (ECD), telles que définies dans la note 3 des états financiers.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous avons pu acquérir une compréhension du processus opérationnel des actifs financiers, celui de gestion du risque de crédit, de la politique de dépréciation et de pertes de crédit, et le processus d'estimation des provisions pour dépréciation des actifs des projets pour les contreparties et la méthodologie de modélisation des PCA. 2. Nous avons examiné et évalué la conception et la mise en œuvre de contrôles automatisés et/ou manuels sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'approbation, l'exactitude et l'exhaustivité des provisions pour dépréciation, et sur le type de gouvernance sur le suivi du modèle ; via des réunions clés de la Direction et des Comités, parties au processus d'approbation des provisions pour dépréciation des actifs des projets ; • les résultats du modèle; • la comptabilisation et l'estimation des provisions pour dépréciation. 3. Sur une base d'échantillonnage, nous avons choisi des actifs financiers et évalué : <ul style="list-style-type: none"> • l'identification de ASRC par le Groupe (Étape 2), l'évaluation de la classification des créances douteuses (Étape 3), si les cas significatifs de dépréciation ont été identifiés en temps opportun, de même si les actifs financiers ont été classés en différentes étapes, et si la détermination des défauts/expositions - individuellement dépréciés - a été effectuée. • Les informations prospectives intégrées dans les calculs de dépréciation, en impliquant nos spécialistes pour remettre en question les multiples scénarios économiques choisis et la pondération associée appliquée. • la méthode de calcul pratiquée et son degré de conformité aux exigences de la Norme Comptable Financière No 30. |



États Financiers Et Rapport Du Commissaire Aux Comptes

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2024



| Questions clés-de l'audit : Continué | Comment notre audit a traité la question clé de l'audit : |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La partie matérielle des actifs financiers est évaluée via l'augmentation significative du risque de crédit (ASRC), et l'évaluation des PCA. Pour ce faire, la direction doit saisir toutes les informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables lors de l'évaluation de l'ASRC ou au cours de l'évaluation des critères de dépréciation de crédit pour l'exposition. Le jugement de la Direction peut également intervenir dans les dérogations manuelles de tri par étapes conformément aux politiques du Groupe.</p> <p>L'estimation des montants des PCA, pour les actifs de projets est effectuée par le biais des modalités des PCA, avec intervention manuelle limitée, cependant il est important que les modèles (PD, PCD, ECD et ajustements macroéconomiques) soient valides tout au long de la période de référence, et font l'objet d'un processus d'examen par un expert indépendant.</p> <p>Cette question a été considérée comme une question de vérification clé et la vérification a été axée sur cette question en raison de l'importance relative des actifs financiers et de la complexité des jugements, des hypothèses et des estimations utilisés dans les modèles des PCA.</p> <p>Se reporter aux notes :</p> <p>N°3 : des états financiers pour la méthode comptable de dépréciation des actifs financiers</p> <p>N°26 : pour la déclaration des dépréciations</p> <p>N°31 : pour la proclamation des risques de crédit ainsi qu'aux principales hypothèses et facteurs considérés dans la détermination des PCA.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • les ajustements post-modèle et les superpositions de gestion (le cas échéant), afin d'évaluer ces ajustements et les facteurs qualitatifs dont le Groupe a tenu compte pour les comptabiliser, en cas de limites des données ou du modèle. Lorsque de tels ajustements postérieurs au modèle ont été appliqués, nous les avons rapprochés avec le modèle et le processus de gouvernance. <ol style="list-style-type: none"> 4. Nous avons testé les modèles et les applications informatiques utilisés dans le processus de dépréciation de crédit, et vérifié l'intégrité des données utilisées comme entrées dans les modèles de dépréciation. 5. Le Groupe a effectué une validation externe du modèle des PSA et PCD, y compris du modèle macroéconomique, au cours de la période de référence. Nous avons examiné ce processus de validation externe des modèles, et son impact sur les résultats de l'estimation de la dépréciation. Finalement, nous avons actualisé notre évaluation de la méthodologie et du cadre conçu et mis en œuvre par le Groupe pour déterminer si les résultats des modèles de dépréciation et les répartitions par étapes, paraissent raisonnables et reflètent les prévisions utilisées par le Groupe pour déterminer les conditions économiques futures, à la date de déclaration. 6. Aussi, nous avons fait appel à nos spécialistes pour nous aider à examiner les calculs du modèle, à évaluer les intrants connexes et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans le modèle des PSA, en particulier quant à la probabilité, la perte et l'exposition en cas de défaut. Les variables et scénarios macroéconomiques prévisionnels, les pondérations probabilistes, ainsi que les hypothèses utilisées dans les ajustements postérieurs au modèle, mentionnés ci-dessus. 7. Nous avons rapproché le caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers, vis-à-vis des exigences des normes comptables financières publiées par OCAIFI. |

Autres informations incluses dans le rapport annuel 2024 du Groupe :

Il s'agit d'informations incluses dans le rapport annuel 2024 du Groupe - autres que les états financiers et le rapport de notre Commissaire aux comptes y afférent - relevant de La Direction. Ce rapport, établi par le Groupe, devrait être mis à notre disposition à une date postérieure au rapport du Commissaire aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas ces autres informations, et nous n'exprimerons aucune conclusion à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre tâche consiste à prendre connaissance d'autres informations identifiées ci-dessus, une fois disponibles; et ce faisant, à déterminer si elles sont significativement incompatibles avec les états financiers, ou nos connaissances acquises lors de l'audit, ou à déceler tout caractère qui semble matériellement inexact.

Responsabilités de la Direction et du Staff chargé de l'établissement des états financiers :

Ces états financiers et l'engagement du Groupe à fonctionner conformément aux règles et principes de la Charia, relèvent de la responsabilité de la Direction du Groupe, et des responsables de la gouvernance.

En ce sens, La Direction est dépositaire de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, en parfaite adéquation avec les normes comptables financières publiées par l'OCAIFI, et tout contrôle interne éventuel jugé nécessaire et apte à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une malencontreuse erreur.

Lors de la préparation des états financiers, il est dévolu à la Direction d'estimer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de promulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'en utiliser le principe; à moins que la Direction ait l'intention de liquider le Groupe, ou de mettre un terme à ses opérations, ou manque d'autres alternatives réalistes de substitution.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser les rapports financiers du Groupe.



États Financiers Et Rapport Du Commissaire Aux Comptes POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DECEMBRE 2024

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nous désirons obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies notables – consécutives à des pratiques frauduleuses ou de simples erreurs et de produire un rapport de Commissaire aux comptes contenant notre opinion. Cette assurance raisonnable reste d'un niveau élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué - conformément aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques, publiées par l'OCAIFI, et les normes internationales d'audit (ISA) - détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme manifestes si - individuellement ou globalement - on peut logiquement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit pour les Institutions Financières Islamiques publiées par l'OCAIFI et l'ISA, nous émettons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel, tout au long de l'audit. Nous sommes par ailleurs parvenus à :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives – frauduleuses ou fortuites - dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude, est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur. Ainsi, la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le dépassement du contrôle interne.

- Acquérir des connaissances du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Évaluer la pertinence des politiques comptables utilisées, et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la Direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe de continuité de l'exploitation, et - sur la base des éléments probants obtenus - relever s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute crucial sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Dans l'affirmative, nous serions tenus d'attirer l'attention - dans notre rapport de commissariat aux comptes - sur les informations y afférentes, figurant dans les états financiers ou - si ces informations sont insuffisantes - de modifier notre opinion. Nos conclusions restent donc fondées sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport de commissariat aux comptes. Cependant, des événements ou des impératifs futurs éventuels, pourraient aboutir à l'obligation de cessation des activités du Groupe.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers retracent les opérations et autres événements sous-jacents, d'une manière présentant une image fidèle.
- Obtenir suffisamment d'éléments probants de vérification appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités au sein du Groupe pour exprimer un avis sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de l'exécution de l'audit du Groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et ses constatations significatives, y compris les lacunes à fort impact du contrôle interne, que nous serions amenés à relever dans notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration indiquant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance, et les munissant de toute information relative aux relations - et éventuellement des réponses aux autres questions - qui peuvent raisonnablement être considérées comme ayant une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de protection connexes.

A partir des questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui sont les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'année en cours, et qui constituent donc les questions-clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit - à moins que la loi ou la réglementation empêchent la divulgation publique de la question - ou lorsque, dans des circonstances extrêmement rares, nous estimons qu'une question donnée ne devrait pas figurer dans notre rapport, vu ses retombées négatives, au détriment d'avantages d'intérêt public.

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co
Comptables agréés

Waleed Bin Moha'd Sobahi
Expert-comptable agréé
License No. 378
27 Mars 2025
27 Ramadan 1446 AH





État consolidé de la Situation Financière

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | Note | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------|---------------------------|
| Actif | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 5 | 144,333,449 | 211,626,831 |
| Placements en marchandises et Wakala | 6 | 366,292,002 | 32,003,709 |
| Placements Soukook, fonds propres et autres titres | 7 | 1,479,090,444 | 1,522,141,542 |
| Financement Mourabaha | 8 | 461,436,226 | 377,580,442 |
| Vente à tempérament | 9 | 334,540,387 | 308,042,001 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 10 | 241,065,031 | 230,226,148 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 11 | 8,717,104 | 11,837,554 |
| Placements en fonds propres des membres | 13 | 162,315,918 | 168,611,127 |
| Investissement dans des actifs immobiliers | 14 | 78,281,927 | 79,462,403 |
| Autres actifs | 15 | 37,152,133 | 44,954,308 |
| | | 3,313,224,621 | 2,986,486,065 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 36 | 311,428,214 | 231,745,208 |
| Actif, total | | 3,624,652,835 | 3,218,231,273 |
| Passif | | | |
| Soukook émis | 16 | 1,313,233,172 | 806,456,783 |
| Financement Mourabaha des marchandises | 17 | 805,517,827 | 988,996,298 |
| Charges à payer et autres dettes | 18 | 30,380,989 | 32,348,420 |
| Passif au titre des prestations définies | 19 | 5,189,854 | 15,688,696 |
| Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID | 20 | 1,806,964 | 1,188,327 |
| | | 2,156,128,806 | 1,844,678,524 |
| Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente | 36 | 268,387,918 | 220,154,623 |
| Passif, total | | 2,424,516,724 | 2,064,833,147 |

| | Note | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------------|------|---------------------------|---------------------------|
| Fonds Propres Des Membres | | | |
| Capital-actions | 21 | 1,589,512,336 | 1,587,552,837 |
| Pertes accumulées | 22 | (432,516,822) | (456,122,577) |
| Réserve de la valeur juste | | 4,345,180 | (12,838,045) |
| Gains/(pertes) actuarielles | | 10,927,105 | (398,825) |
| Réserve de couverture des flux de trésorerie | | (2,284,942) | (3,868,846) |
| Autre réserve | | 3,506,259 | 3,632,433 |
| Réserve pour conversion de devises | | (18,544,391) | (11,854,928) |
| Fonds propres attribuables aux actionnaires du Groupe mère | | 1,154,944,725 | 1,106,102,049 |
| Les participations sans contrôle | | 45,191,386 | 47,296,077 |
| Fonds propres des membres, total | | 1,200,136,111 | 1,153,398,126 |
| Passif et fonds propres des membres, total | | 3,624,652,835 | 3,218,231,273 |
| Engagements | 33 | | |



Compte de résultat consolidé

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | Note | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------|------|---------------------------|---------------------------|
| Opérations poursuivies | | | |
| Produit net | | | |
| Produit de placements en marchandises | | 29,574,343 | 10,887,055 |
| Produit de placements en Soukouk | 7.1 | 40,612,796 | 39,394,147 |
| Produit d'actifs de financement | 12 | 81,873,714 | 62,284,407 |
| Produit de fonds propres | 13.2 | 20,803,289 | 17,696,954 |
| Autres revenus | 23 | 9,974,980 | 8,219,335 |
| Produit Total des opérations poursuivies | | 182,839,122 | 138,481,898 |
| Coût de financement | | (94,444,105) | (74,523,955) |
| Produit Net des opérations poursuivies | | 88,395,017 | 63,957,943 |

| | Note | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------|---------------------------|
| Charges d'exploitation | | | |
| Charges du Personnel | | (41,797,723) | (38,830,657) |
| Autres charges administratives | | (11,835,062) | (9,600,776) |
| Dépréciation | | (363,875) | (287,267) |
| Amortissement | | - | (1,840) |
| Charges d'exploitation, total | | (53,996,660) | (48,720,540) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur provenant des opérations poursuivies | | 34,398,357 | 15,237,403 |
| Perte de valeur | 26 | (10,122,011) | (11,544,266) |
| Gain net pour l'exercice provenant des opérations poursuivies | | 24,276,346 | 3,693,137 |
| Produits de placements non conformes à la charia | 20 | 618,637 | 223 |
| Transfert vers le Fonds de solidarité de la SID | 20 | (618,637) | (223) |
| Résultat net de l'exercice avant impôts provenant des opérations poursuivies | | 24,276,346 | 3,693,137 |
| Impôt sur le revenu | | (76,254) | (95,687) |
| Résultat net de l'exercice après impôts provenant des opérations poursuivies | | 24,200,092 | 3,597,450 |
| Opérations abandonnées | | | |
| Résultat / perte net de l'exercice après impôts provenant des opérations abandonnées | 36 | (699,516) | 5,716,375 |
| Gain net pour l'exercice | | 23,500,576 | 9,313,825 |
| Attribuable à : | | | |
| Actionnaires du Groupe mère | | 23,605,755 | 7,846,973 |
| Les participations sans contrôle | | (105,179) | 1,466,852 |
| | | 23,500,576 | 9,313,825 |



Compte de résultat consolidé des autres éléments du résultat global

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | Note | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------|---------------------------|
| Gain net pour l'exercice | | 23,500,576 | 9,313,825 |
| Autres éléments du résultat global: | | | |
| Éléments qui ne seront pas reclassifiés à l'état des résultats : | | | |
| Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages sociaux des employés | 19.3 | 11,325,930 | (3,708,113) |
| Éléments pouvant être reclassés ultérieurement dans l'état des résultats : | | | |
| Variations de la juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global | | 17,560,480 | 8,736,978 |
| Variation de la réserve de couverture des flux de trésorerie | | 1,583,904 | (3,868,846) |
| Variations des autres réserves | | (860,582) | (1,206,846) |
| Variations de la juste valeur des biens immobiliers | | (719,043) | 7,645,261 |
| Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger | | (6,888,680) | (1,400,513) |
| | | 10,676,079 | 9,906,034 |
| Total des autres éléments du résultat global de l'exercice | | 22,002,009 | 6,197,921 |
| Attribuable aux: | | | |
| Actionnaires de la société mère | | 23,277,422 | 5,150,852 |
| Participation sans contrôle | | (1,275,413) | 1,047,069 |
| Résultat global total de l'exercice | | 45,502,585 | 15,511,746 |
| Attribuable aux: | | | |
| Actionnaires de la société mère | | 46,883,177 | 12,997,825 |
| Participation sans contrôle | | (1,380,592) | 2,513,921 |





État consolidé de variation des fonds propres des membres

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | Capital libéré (USD) | Pertes accumulées (USD) | Résultat net (USD) | Réserve de juste valeur (USD) | (gains)/pertes Actuariels (USD) | | Réserve de couverture des flux de trésorerie (USD) | Autres réserves (USD) | Réserve pour conversion de devises (USD) | Fonds propres attribuables aux actionnaires du Groupe mère (USD) | Les participations sans contrôle (USD) | Total (USD) |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|
| Solde au 31 décembre 2023 | 1,586,736,446 | (463,969,550) | - | (25,588,785) | 3,309,288 | | - | 4,839,279 | (13,038,845) | 1,092,287,833 | 62,275,040 | 1,154,562,873 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | 7,846,973 | - | - | | - | - | - | 7,846,973 | 1,466,852 | 9,313,825 |
| Autres éléments Résultat global | - | - | - | 12,750,740 | (3,708,113) | | (3,868,846) | (1,206,846) | 1,183,917 | 5,150,852 | 1,047,069 | 6,197,921 |
| Total du Résultat global | - | - | 7,846,973 | 12,750,740 | (3,708,113) | | (3,868,846) | (1,206,846) | 1,183,917 | 12,997,825 | 2,513,921 | 15,511,746 |
| Augmentation du capital libéré | 816,391 | - | - | - | - | | - | - | - | 816,391 | - | 816,391 |
| Augmentation du capital libéré es | - | 7,846,973 | (7,846,973) | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Cession d'une filiale (note 36) | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | (15,523,127) | (15,523,127) |
| Distribution en espèces | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | (1,969,757) | (1,969,757) |
| Solde au 31 décembre 2023 | 1,587,552,837 | (456,122,577) | - | (12,838,045) | (398,825) | | (3,868,846) | 3,632,433 | (11,854,928) | 1,106,102,049 | 47,296,077 | 1,153,398,126 |
| Résultat net de l'exercice | - | - | 23,605,755 | - | - | | - | - | - | 23,605,755 | (105,179) | 23,500,576 |
| Autres éléments Résultat global | - | - | - | 17,183,225 | 11,325,930 | | 1,583,904 | (126,174) | (6,689,463) | 23,277,422 | (1,275,413) | 22,002,009 |
| Total du Résultat global | - | - | 23,605,755 | 17,183,225 | 11,325,930 | | 1,583,904 | (126,174) | (6,689,463) | 46,883,177 | (1,380,592) | 45,502,585 |
| Augmentation du capital libéré | 1,959,499 | - | - | - | - | | - | - | - | 1,959,499 | - | 1,959,499 |
| Augmentation du capital libéré es | - | 23,605,755 | (23,605,755) | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Cession d'une filiale (note 36) | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Distribution en espèces | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | (724,099) | (724,099) |
| Solde au 31 décembre 2024 | 1,589,512,336 | (432,516,822) | - | 4,345,180 | 10,927,105 | | (2,284,942) | 3,506,259 | (18,544,391) | 1,154,944,725 | 45,191,386 | 1,200,136,111 |



État consolidé des flux de la trésorerie

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | Note | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------|----------------|---------------|
| Opérations d'exploitation | | | |
| Résultat net de l'exercice avant impôts | | 24,276,346 | 3,693,137 |
| Résultat net de l'exercice avant impôts – opérations abandonnées | | 107,613 | 7,168,982 |
| Ajustements pour : | | | |
| Produit attribué aux participations sans contrôle | | 105,179 | (1,466,852) |
| Dépréciation et amortissement | | 27,012,539 | 26,204,856 |
| Charges de perte de valeur pour actifs financiers | 26 | 17,991,585 | 13,331,875 |
| Charges de financement | | 94,444,105 | 74,530,313 |
| Provision pour passif au titre des avantages du personnel | 19 | 5,279,575 | 4,952,914 |
| Gain / perte tiré de cession des opérations abandonnées | | 1,540,167 | (849,938) |
| Part du produit des placements en associés | | (21,141,804) | (17,991,414) |
| Gain / perte tiré des dérivés islamiques, net des pertes de change | | (2,290,189) | (4,304,694) |
| | | 147,325,116 | 105,269,179 |
| Variation des actifs et des passifs d'exploitation | | | |
| Placements en marchandises et placements Wakala | | (341,229,328) | 10,961,910 |
| Placements Soukook, fonds propres et autres titres | | 101,742,659 | 86,405,427 |
| Financement Mourabaha | | (71,831,045) | (281,623,926) |
| Vente à tempérament | | (44,540,784) | 90,262,933 |
| Ijarah muntahia bittamleek | | (39,948,664) | (38,360,354) |
| Actifs de contrats Istisna'a | | 3,131,881 | 1,785,368 |
| Placements en associés | | (7,805,283) | 971,304 |
| Autres actifs | | (62,918,764) | (23,610,426) |
| Charges à payer et autres dettes | | 44,655,875 | 30,099,873 |
| Contribution à verser au Fonds de solidarité de la SID | | 618,637 | (223) |
| Trésorerie provenant des opérations | | (270,799,700) | (17,838,935) |
| Coût de financement payé | | (85,889,672) | (68,045,679) |
| Passif au titre des avantages sociaux payés | | (4,452,486) | (4,163,344) |
| Impôt payé | | (1,751,668) | (728,098) |
| Trésorerie nette affectée aux opérations d'exploitation | | (362,893,526) | (90,776,056) |

| | Note | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|------------------------------------------------------------|------|---------------|---------------|
| Opérations de placement | | | |
| Investissement dans des actifs immobiliers | | 1,180,476 | (1,783,258) |
| Actifs détenus en vue de la vente | | 1,416,750 | 2,000,000 |
| Trésorerie nette affectée aux opérations d'investissement | | 2,597,226 | 216,742 |
| Opérations de financement | | | |
| Produits de Soukook émis | | 500,000,000 | 104,489,691 |
| Remboursement de Soukook émis | | (997,709) | - |
| Produits du financement Mourabaha de marchandises | | 415,698,750 | 657,200,000 |
| Remboursement du financement Mourabaha de marchandises | | (597,479,285) | (741,200,000) |
| Dotation au capital-actions | | 1,959,499 | 816,391 |
| Participations sans contrôle | | (2,104,691) | (14,978,963) |
| Trésorerie nette affectée aux opérations de financement | | 317,076,564 | 6,327,119 |
| Hausse nette des Espèces et quasi-espèces | | (43,219,736) | (84,232,195) |
| Espèces et quasi-espèces en début d'exercice | | 257,040,881 | 340,089,159 |
| Réserve pour conversion de devises | | (6,689,463) | 1,183,917 |
| Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice | 5 | 207,131,682 | 257,040,881 |



État consolidé des changements des actifs hors bilan sous gestion

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | 1 janvier 2023 | Additions | Cessions/ retraits nets | Part du Moudarib | 31 décembre, 2023 |
|---------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|
| Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière | - | 246,200,000 | (246,200,000) | - | - |
| Total | - | 246,200,000 | (246,200,000) | - | - |

| | 1 janvier 2024 | Additions | Cessions/ retraits nets | Part du Moudarib | 31 décembre, 2024 |
|---------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|
| Actifs nets gérés pour le compte d'une institution financière | - | 102,000,000 | (102,000,000) | - | - |
| Total | - | 102,000,000 | (102,000,000) | - | - |

Le Groupe a conclu un accord sous forme d'une Wakala avec une institution financière pour laquelle elle fournit des services de gestion de placements et agit à titre d'agent. Le Groupe n'est exposé à aucun rendement variable sur l'investissement de ces fonds et, par conséquent, ne contrôle pas ces fonds. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise pas ces fonds dans son état de la situation financière. Aucun montant n'était impayé à l'égard de cet accord à la fin de 2024. Durant l'année, le Groupe a gagné 314,917 USD (2023 : 96,000 USD) comme rémunération d'agent. La rémunération est convenue dans le cadre de l'accord-cadre entre la Société et l'institution financière.

Notes annexes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

1 Organisation et opérations

La Société Islamique pour le Développement du secteur privé (la SID), est une institution internationale spécialisée. Elle a été créée en vertu d'un accord signé et ratifié par ses membres fondateurs ; et a commencé ses activités après la réunion inaugurale de son Assemblée Générale tenue le 6 Rabi Thani 1421 (8 juillet 2000).

Selon les termes de l'Accord portant sa création, sa mission est de promouvoir - dans le respect des principes de la Charia - le développement économique des pays membres, en encourageant et concourant à la création, la croissance et la modernisation d'entreprises privées produisant des biens et des services, afin de soutenir les efforts de développement déployés par la Banque Islamique de Développement (« BID »).

La Société Mère, en tant qu'institution financière multilatérale, n'est soumise à aucune autorité réglementaire externe. Elle fonctionne conformément au Contrat, aux règles et règlements internes approuvés. La Société Mère exerce ses activités commerciales à travers son siège social sis à Djeddah, en Arabie Saoudite.

Les principales activités du Groupe mère et de ses filiales (collectivement le « Groupe ») sont un large éventail de services financiers, y compris les services aux particuliers, aux entreprises, aux services bancaires d'investissement, aux services bancaires privés et au développement immobilier.

2 Bases de préparation

Les états financiers sont élaborés conformément aux normes comptables de l'Organisation de Comptabilité et d'audit pour les Institutions Financières Islamiques (OCAIFI), et aux règles et principes de la Charia, édictés par le Comité de Charia du Groupe de la BID. Concernant les aspects non couverts par les normes de l'OCAIFI, la Société applique les normes internationales d'information financière (IFRS), du Conseil des normes comptables internationales (IASB) et leurs interprétations, publiées par le Comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (IFRIC) de l'IASB, à condition de ne pas contrevenir aux règles et principes de la Charia, tels qu'institués par le Comité correspondant du Groupe de la BID.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers consolidés de la Société (« société mère ») et des filiales suivantes (collectivement le « Groupe ») dans lequel la société mère exerce un contrôle et a donc été consolidée dans les présents états financiers consolidés ligne par ligne en combinant des éléments d'actif, de passif, de revenu et de charges similaires de la société et de ses filiales, sauf si la filiale est classée comme détenue en vue de la vente :

ICD Asset Management Limited comprend ICD Unit Investment Fund LLP (UIF) dont PwC a été nommé liquidateur. La liquidation de la FIU s'effectuera en deux phases : la phase 1 est consacrée à la monétisation des actifs et la phase 2, à la dissolution complète du Fonds.

Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de déclaration que celle de la Société Mère, selon des méthodes comptables cohérentes. Tous les soldes, transactions, produits, charges, bénéfices et pertes intra-groupe, ont été annulés en totalité lors de la consolidation. Les filiales furent entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle fut transféré à la Société, le 1^{er} janvier 2023 en l'occurrence ; en raison de



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024



| Nom de l'entité | Pays d'immatriculation | Nature de l'activité | % Participation effective | |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|---------------------------|------|
| | | | 2024 | 2023 |
| Azerbaïdjan Leasing Company | Azerbaïdjan | Crédit-bail | 100 | 100 |
| ICD Asset Management Limited | Malaisie | Gestion d'actifs | 100 | 100 |
| Islamic Banking Growth Fund | Malaisie | Fonds capital-investissement | 100 | 100 |
| Taiba Leasing | Ouzbékistan | Crédit-bail | 100 | 100 |
| Tamweel Africa Holding | Sénégal | Banque | 100 | 100 |
| Ijarah Management Company | Arabie Saoudite | Services consultatifs | 100 | 100 |
| Tahfeez United Company Limited (anciennement Capitas Company) | Arabie Saoudite | Crédit-bail | 100 | 100 |
| Taiba titrisation LLC | Sénégal | Services consultatifs pour Soukouks | - | 100 |
| ASR Leasing LLC | Tadjikistan | Crédit-bail | 67 | 67 |
| Al Majmoua Al Mauritania | Mauritanie | Immobilier | 53 | 53 |
| Ewaan Al Fareeda Residential Co. | Arabie Saoudite | Immobilier | 50 | 50 |
| Taha Alam Sdn Bhd | Malaisie | Services du Hajj & Umra | 50 | 50 |

la révocation du statut d'entité d'investissement et continuent de l'être, jusqu'à la date à laquelle le contrôle aura cessé, ou que la filiale aura été classée comme détenue en vue de la vente. Dans ce cas de figure, les actifs et les passifs sont retirés ligne par ligne, et présentés comme actifs et passifs détenus en vue de la vente, en un seul poste de l'état de la situation financière. Le contrôle est rendu effectif lorsqu'il concerne pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'entreprise, et qu'il remplit dûment les deux conditions suivantes : a) Elle est directement exposée, et a droit, à des rendements variables (négatifs et positifs, respectivement) provenant de sa participation à ces activités; et b) Elle a la capacité d'influer sur ces rendements, grâce à son pouvoir de régir les politiques financières et d'exploitation d'une entité, afin de tirer profit de ses activités.

La participation sans contrôle dans l'actif net d'une filiale est comptabilisée séparément dans les fonds propres des membres du Groupe. Dans le compte de Résultat Consolidé, la participation sans contrôle est incluse dans le Résultat Net et indiquée séparément de celle des actionnaires.

Les participations sans contrôle comprennent le montant de ces participations à la date du regroupement initial d'entreprises, et leur part dans les variations des fonds propres des membres, depuis la date du regroupement. Les pertes applicables à la participation sans contrôle, au-delà de celle dans les fonds propres d'une filiale, sont imputées sur les intérêts du Groupe ; sauf dans le cas où la participation sans contrôle revêt une obligation contraignante, et peut donner lieu à un investissement supplémentaire pour couvrir les pertes.

Les transactions sans contrôle sont gérées de la même manière que les transactions avec des parties externes. La vente de participations à des participations sans contrôle entraîne un gain ou une perte comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé. Les changements de participation dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle, sont comptabilisés comme une opération sur fonds propres.

La préparation des états financiers exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs. Elle sous-entend également que la Direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Les domaines où le degré de jugement ou de complexité est plus élevé, et les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont répertoriés dans la note 4.

Les états financiers sont préparés conformément à la convention sur les coûts historiques, à l'exception des éléments suivants contenus dans l'état de la situation financière :

- Investissements en associés sont évalués en utilisant la méthode comptable des fonds propres ;
- Autres investissements évalués à la juste valeur au moyen de fonds propres ;
- Les swaps de taux de profit et de devises évalués à la juste valeur ;
- Les investissements en Soukouk évalués à la juste valeur au moyen de fonds propres ;
- Le plan d'avantages postérieurs à l'emploi est mesuré au moyen du calcul de la valeur actualisée actuarielle fondée sur la méthode du crédit unitaire projeté.

Ces états financiers sont chiffrés et établis en dollars américains (« USD »), qui est également la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Ci-après un résumé des principales politiques comptables du Groupe :

Transactions et soldes :

Les opérations monétaires et non monétaires, libellées ou nécessitant un règlement dans une devise étrangère, sont converties en dollars américains ("USD") aux taux de change au comptant, aux dates de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont retransmis au taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les écarts de change résultant de la reconstruction d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés dans le compte de Résultat séparé en gains/pertes de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur (y compris les prises de participation), sont transférés dans l'unité de compte au taux de change au comptant à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de la conversion de ces placements sont comptabilisés dans le compte de réserve de juste valeur sous les fonds propres des membres.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions, et de la conversion aux taux de change de fin de période des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur, comme certains placements comptabilisés à leur juste valeur par fonds propres, sont inclus dans la réserve de juste valeur des placements.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe ayant une devise fonctionnelle différente de la devise de référence (Dollar US) sont convertis dans cette dernière comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque état de la situation financière présenté, sont convertis au taux de clôture à la date de l'état en question ;
- Les produits et charges de chaque compte de Résultat, sont convertis aux taux de change moyens (à moins que cette moyenne ne soit pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées comme une composante distincte des fonds propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion de l'investissement net dans des opérations à l'étranger, et des instruments de financement et autres instruments de change désignés comme couvertures de ces investissements, sont portés aux fonds propres. Les pertes de conversion consécutives à une dévaluation ou une dépréciation importante (autre que temporaire) de la monnaie de l'investissement net dans une opération étrangère, lorsque cette dernière est convertie au taux de change au comptant à la date de l'état consolidé de la situation financière, sont comptabilisés en premier lieu comme une charge sur tout solde créditeur sur la composante séparée des fonds propres, et tout montant restant est comptabilisé comme une perte dans le compte de Résultat Consolidé. Lorsqu'une opération étrangère est partiellement cédée ou vendue, les écarts de change enregistrés en fonds propres sont comptabilisés dans le compte de Résultat Consolidé, dans les rubriques du gain ou de la perte à la vente.

Le Goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont traités comme des actifs et des passifs de la dite entité, et convertis au taux de clôture.

3 Résumé des principales politiques comptables

Espèces et quasi-espèces :

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les placements en marchandises via des institutions financières, dont l'échéance est de trois mois au plus à la date d'acquisition.

Placements en marchandises et Wakala :

Les placements en marchandises sont effectués par le biais d'institutions financières, et utilisés pour l'achat et la cession de produit avec un bénéfice fixe. L'achat et la vente de produits sont délimités par les termes de l'accord entre le Groupe et d'autres institutions financières. Les placements en marchandises sont initialement comptabilisés au coût réel - y compris les charges d'acquisition liées au placement - et évalués par la suite au coût amorti, minoré de toute dépréciation.

Le placement Wakala est un accord par lequel une partie (le «Muwakkil» / «le mandant») donne mandat à un agent d'investissement (le «Wakeel» / «mandataire»), afin d'investir ses fonds (le «Capital Wakala») sur la base d'un contrat Wakala (la «Wakala»), en contrepartie de commissions spécifiées. Ces frais de la Wakala peuvent être une somme forfaitaire ou un pourcentage fixe du capital y afférent. Le Wakeel décide des investissements à effectuer à partir du capital Wakala, dans le respect des termes de l'accord de la Wakala. Cependant, le Wakeel supportera seul la perte en cas de faute, de négligence ou de violation des ou de l'un des termes de l'accord de la Wakala, de son fait exclusif.

Actifs du projet

Les actifs du projet comprennent Mourabaha, la créance d'Istisna'a, les ventes à tempérament et l'Ijarah Muntahia Bittamleek.

Les créances Mourabaha :

Les financements Mourabaha sont des accords par lesquels le Groupe cède à un client - au coût plus le bénéfice - un produit ou un bien, qu'elle avait acheté et acquis sur la foi d'une promesse d'achat par le client.

Financement de la vente à tempérament :

La vente à tempérament est un contrat de vente dont les remboursements sont effectués en versements sur une période préalablement convenue. Le prix de vente comprend le coût majoré d'une marge bénéficiaire convenue, sans aucune exigence de divulgation du coût réel.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Ijarah Muntahia Bittamleek : (Location avec transfert de propriété)

Il s'agit de biens achetés par le Groupe - à titre individuel ou conjointement avec d'autres entités - puis loués aux bénéficiaires pour utilisation, conformément à un accord d'Ijarah Muntahia Bittamleek. Selon les termes dudit accord, la propriété des biens loués est transférée aux bénéficiaires à l'expiration de la période de crédit-bail, et après règlement de l'intégralité du montant convenu. Le transfert de propriété d'un actif peut s'effectuer par transfert de contrôle (comportant des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs) en vertu d'un contrat, comme suit :

- Contrat de vente : après la fin du terme Ijarah ; ou
- Contrat de donation : après la fin de la durée du contrat ; ou
- Contrat de vente de la propriété proportionnelle pendant la durée de l'Ijarah.

Créance d'Istisna'a :

L'Istisna'a est une convention conclue entre le Groupe et un client, en vertu de laquelle la première cède au client un bien fabriqué ou acquis par l'acheteur pour le compte du Groupe, selon des spécifications et à un prix convenu d'avance. Après la réalisation du projet, l'actif Istisna'a est transféré au compte de créances d'Istisna'a.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe envers les anciens propriétaires de l'entreprise acquise et de la participation émise par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants :

- les actifs ou passifs d'impôt différé et les actifs ou passifs liés aux avantages du personnel sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12 Impôts sur le résultat et IAS 19 Avantages du personnel, respectivement ;
- les passifs ou instruments de fonds propres liés aux accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou aux accords de paiement fondés sur des actions du Groupe conclus en remplacement des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise sont évalués conformément à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions à la date d'acquisition (voir ci-dessous) ; et
- les actifs (ou groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées sont évalués conformément à cette norme.

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation antérieure de l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Si, après réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris excède la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est immédiatement comptabilisé au compte de résultat en tant que profit sur acquisition à des conditions avantageuses.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe lors d'un regroupement d'entreprises comprend un accord de contrepartie conditionnelle, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises. Les variations de juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui sont qualifiées d'ajustements de la période d'évaluation sont ajustées rétrospectivement, avec les ajustements correspondants en contrepartie du goodwill. Les ajustements de la période d'évaluation sont des ajustements résultant d'informations supplémentaires obtenues pendant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) concernant les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui ne sont pas qualifiées d'ajustements de la période d'évaluation dépend de la classification de la contrepartie conditionnelle. Les contreparties conditionnelles classées en fonds propres ne sont pas réévaluées aux dates de clôture ultérieures et leur règlement ultérieur est comptabilisé en fonds propres. Les autres contreparties conditionnelles sont réévaluées à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations précédemment détenues par le Groupe dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition et le profit ou la perte en résultant, le cas échéant, est comptabilisé en résultat. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise antérieures à la date d'acquisition, précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global, sont reclassés en résultat, lorsqu'un tel traitement serait approprié en cas de cession de ces participations.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la clôture de la période de reporting au cours de laquelle le regroupement intervient, le Groupe présente des montants provisoires pour les éléments pour lesquels la comptabilisation est incomplète. Ces montants provisoires sont ajustés au cours de la période de mesure (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs supplémentaires sont comptabilisés, pour refléter de nouvelles informations obtenues sur des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté les montants comptabilisés à cette date.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Placements

Les placements du Groupe sont classés par catégories comme suit :

i) Filiales

Une entité est considérée comme filiale du Groupe, si cette dernière peut exercer un contrôle sur l'entité. Un groupe contrôle un actif ou une entreprise, lorsqu'il détient la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou de cette entreprise, en remplissant dûment les deux conditions suivantes :

- a) L'entité est directement exposée à des rendements variables (négatifs ou positifs, respectivement) découlant de son implication dans ces actifs ou activités; et
- b) Elle a la capacité d'influer sur ces rendements par son pouvoir sur les actifs ou l'entreprise.

ii) Entreprises associées

Une entité est considérée comme associée du Groupe, si celle-ci peut exercer une influence importante sur la dite entité. Une influence importante est présumée exister si le Groupe détient - directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales - 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité, à moins que ce soit explicitement démontré autrement. Cependant, l'influence significative peut également s'opérer, par le biais d'un accord avec les autres actionnaires de l'entité, ou avec l'entité elle-même, sans tenir compte du niveau de la participation du Groupe au capital de l'entité concernée. Les investissements dans des entreprises associées doivent être évalués à la juste valeur et sont comptabilisés dans le coût (y compris les coûts de transaction directement liés à l'acquisition d'une société associée). L'investissement du Groupe dans les sociétés associées comprend le Goodwill (net de toute perte de valeur cumulée), identifié lors de l'acquisition.

iii) Autres Placements en fonds propres

Les entités échappant à l'influence significative ou au contrôle important du Groupe, sont classées comme d'autres placements en fonds propres. Les placements en fonds propres sont destinés à être détenus à long terme et peuvent être cédés - en réponse à des besoins de liquidité - aux variations des prix du marché ou dans le contexte global des activités de développement du Groupe. Par conséquent, le Groupe a choisi d'exprimer tous ses placements en fonds propres, à leur juste valeur au moyen de ses fonds propres.

Placements cotés évalués à la juste valeur des fonds propres des membres

Initialement et postérieurement, ces investissements sont évalués à la juste valeur marchande, les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation de leur juste valeur, sont comptabilisés directement dans la réserve de juste valeur, sous les fonds propres des membres ; jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou considéré comme déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulatifs -précédemment enregistrés au titre des fonds propres des membres - sont imputés au compte de Résultat consolidé.

Placements non cotés en fonds propres et en fonds évalués à la juste valeur via les fonds propres des membres

Les placements non cotés en fonds propres à la juste valeur déterminée par des évaluateurs indépendants, les gains/pertes de juste valeur sont déclarés en réserve de juste valeur en fonds propres. S'il existe une preuve objective qu'une perte de valeur a été subie, le montant de la dépréciation est évalué comme l'écart entre la valeur comptable du placement et sa valeur recouvrable attendue. Les pertes de valeur constatées dans un compte de Résultat sont annulées au moyen de l'état de variation des fonds propres des membres. Après la désignation initiale, le Groupe ne doit pas reclasser les placements dans des titres de fonds propres, dans ou hors de la juste valeur au moyen de son état des variations dans la catégorie de fonds propres des membres.

Tous les autres placements (à l'exclusion de ceux comptabilisés à la juste valeur au moyen d'un compte de Résultat) sont évalués pour dévalorisation conformément à l'approche de dépréciation.

iv) Placements Soukouks

Les Soukouks sont des certificats de valeur égale représentant une part indivise dans la propriété d'actifs corporels, d'usufruits, de services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, évalués aux coûts amortis ou à la juste valeur par fonds propres.

Les placements Soukouks comptabilisés à leur juste valeur via des fonds propres

Un placement sera évalué à sa juste valeur au moyen des fonds propres, si les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le placement est détenu dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint par la collecte des flux de trésorerie attendus et la vente des investissements.
- Le placement représente un instrument de type dette non monétaire, ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Les placements Soukouks comptabilisés au coût amorti

Un instrument d'investissement est mesuré au coût amorti aux deux conditions ci-après :

- Le placement est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir ces investissements afin de collecter les flux de trésorerie attendus jusqu'à l'échéance de l'instrument.
- Le placement représente un instrument de type dette ou un autre instrument de placement ayant un rendement effectif raisonnablement déterminable.

Ces placements sont évalués selon la méthode du bénéfice effectif à la comptabilisation initiale, déduction faite des versements de capital/remboursement, et de toute réduction pour dépréciation.

Tout autre instrument de placement non classé selon le coût amorti ou la juste valeur par fonds propres, est classé comme juste valeur au moyen d'un compte de Résultat consolidé.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe fait un choix irrévocable quant à la désignation de certains instruments de fonds propres qui ne sont pas estimés à la juste valeur, soit par leur imputation dans un compte de résultat, soit pour être classés comme des placements à la juste valeur comme des fonds propres.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Modèle d'affaires : Le modèle d'affaires reflète la façon dont le Groupe gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. À savoir, si l'objectif du Groupe est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs, ou s'il est orienté vers la perception des flux de trésorerie contractuels et ceux découlant de la vente des actifs. Si aucune de ces possibilités n'est applicable (par exemple si les actifs financiers sont détenus à des fins de négociation), alors les actifs financiers sont classés dans la catégorie « autre » du modèle d'affaires et mesurés à la juste valeur via le compte de Résultat. Les facteurs pris en compte par le Groupe pour déterminer le modèle d'affaires d'un groupe d'actifs, reposent sur l'expérience passée à constater la façon dont les flux de trésorerie pour ces actifs ont été recueillis, la façon dont le rendement de l'actif a été évalué et communiqué au Personnel de gestion-clé, comment les risques ont été évalués et gérés, et comment les gestionnaires sont rémunérés.

Dépréciation des placements détenus à leur juste valeur, à la suite d'une variation des fonds propres des membres

Le Groupe exprime son jugement sur la dépréciation des actifs financiers - y compris les placements en fonds propres des membres à leur juste valeur au moyen de leurs fonds propres - à chaque date de déclaration. Il se traduit par la détermination d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des placements en fonds propres, en-deçà du coût. Cette détermination exige un arbitrage. Pour ce faire, le Groupe évalue - entre autres facteurs - la volatilité normale des cours des actions. De plus, le Groupe pourrait estimer que la dépréciation est appropriée, lorsqu'il y a des preuves probantes de détérioration de la santé financière de l'entité faisant l'objet d'un investissement, du rendement de l'industrie et du secteur, des changements technologiques et des flux de trésorerie opérationnels et de financement.

Le Groupe considère 30 % ou plus de part de dépréciation, comme un seuil raisonnable pour une baisse importante en deçà de son coût, peu importe la durée de la baisse. La baisse prolongée représente une diminution en deçà du coût qui persiste pendant un an ou plus, peu importe le montant.

Perte de valeur du Goodwill

Les autres actifs incorporels acquis par le biais de regroupements d'entreprises ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie des entités acquises, à des fins de test de perte de valeur. Le Groupe vérifie si le Goodwill ou les actifs incorporels ont subi une perte de valeur conformément à la méthode comptable y relative.

Perte de valeur des actifs financiers autres que l'instrument de fonds propres

Le Groupe applique l'approche de la perte de crédit aux instruments de financement mesurés au coût amorti. Pour évaluer l'ampleur du risque de crédit, les actifs financiers sont répartis en trois catégories suivant le risque encouru :

- i. **Étape 1** - Pas d'augmentation significative du risque de crédit;
- ii. **Étape 2** - Augmentation significative du risque de crédit (ASRC); et
- iii. **Étape 3** - Actifs financiers dépréciés.

L'allocation aux différentes étapes est fondée sur le degré de détérioration de la qualité du crédit de l'actif financier. A chaque clôture d'un exercice, le Groupe évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit pour les expositions - depuis la comptabilisation initiale - en comparant le risque de défaut éventuel sur la durée de vie restante, entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale. En cas d'une augmentation importante du risque de crédit, le Groupe constituera une provision perpétuelle pour perte en fonction de "la perte de crédit attendue" (PCA), plutôt que de la PCA à 12 mois.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, Le Groupe compare le risque de défaut sur l'instrument financier à la date de clôture, calculé sur la base de l'échéance résiduelle de l'instrument, avec le risque de défaut anticipé pour l'échéance résiduelle à la date de clôture, lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier. En entreprenant cette évaluation, le Groupe prend en compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et justifiables, notamment l'expérience passée et les informations prospectives disponibles sans frais ni efforts excessifs, fondées sur l'expérience passée du Groupe et sur une évaluation de crédit par des experts.

Plusieurs scénarios économiques constituent la base de la détermination de la probabilité de défaut lors de la comptabilisation initiale, et aux dates d'information ultérieures. Divers aspects économiques conduiront à une probabilité de défaut différente. C'est le concours par pondération de ces différents scénarios, qui constitue la base d'une probabilité de défaut moyenne pondérée permettant de déterminer si le risque de crédit a sensiblement augmenté.

Les informations prospectives englobent les perspectives des pays, et des secteurs dans lesquels les contreparties du Groupe opèrent. Elles sont aussi obtenues à partir de rapports d'experts économiques, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion pertinents et d'autres organisations similaires..., ainsi que de la prise en compte de diverses sources d'informations économiques réelles et prévisionnelles. Le Groupe attribue à ses contreparties une cote pertinente du risque de crédit interne en fonction de leur qualité de crédit. Les informations quantitatives sont un indicateur principal d'une augmentation significative du risque de crédit et sont fondées sur l'évolution de la probabilité de défaut sur la durée de vie prévue. Étant donné que les données et les modèles de scénarios macroéconomiques pour certains pays ne sont pas facilement disponibles, des scénarios et modèles de substitution sont déjà prévus et utilisés.

Les probabilités de défaut (PD) utilisées sont anticipatives, et le Groupe utilise les mêmes méthodologies et données que celles utilisées pour estimer la provision pour pertes pour la PCA.

Les facteurs qualitatifs qui indiquent une augmentation sensible du risque de crédit, sont reflétés dans les modèles de la probabilité de défaut en temps opportun. Cependant, le Groupe considère toujours séparément certains facteurs qualitatifs, pour apprécier si le risque de crédit a augmenté de manière significative.

Étant donné qu'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est qu'une mesure relative, une variation donnée en termes absolus de la PD sera plus pertinente pour un instrument financier, avec une estimation de la PD initiale plus faible que par rapport à un instrument financier à une PD plus élevée.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tous les actifs financiers sont affectés au stade 1 lors de la comptabilisation initiale. Toutefois, si une augmentation significative du risque de crédit est identifiée à la date de clôture par rapport à la comptabilisation initiale, alors l'actif est transféré à l'étape 2 (refer to note 32 : Risk management). S'il existe une indication objective de dépréciation, l'actif est déprécié et affecté à l'étape 3, tel que décrit à la Note 32 : Gestion des risques.

À l'exception des actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) (qui sont examinés séparément ci-dessous), les PCA doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal aux :

- PCA à 12 mois, c'est-à-dire les PCA à vie qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier, susceptibles d'intervenir dans les 12 mois suivant la date de l'information (appelée étape 1) ;
- PCA sur toute la durée de vie, c'est-à-dire les PCA découlant de tous les incidents possibles de défaut sur la durée de vie de l'instrument financier (appelée étape 2) ;
- Comme pour les instruments classés en étape 3, la provision pour perte est quantifiée comme la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (EPR) d'origine de l'instrument, le cas échéant.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux futurs estimés de trésorerie de l'actif financier se sont produits. Les actifs financiers ainsi dévalorisés sont appelés actifs de d'étape 3. Les preuves de dépréciation du crédit comprennent des données observables sur les événements suivants, quand :

- L'entreprise fait faillite
- La licence d'exploitation est supprimée
- La preuve probante que l'entreprise ne sera pas en mesure d'effectuer les remboursements futurs.

Il se peut qu'il soit impossible d'identifier un seul événement en cause, dans la mesure où l'effet combiné de plusieurs événements peut avoir causé la dépréciation des actifs financiers. Le Groupe évalue si les instruments d'emprunt - qui sont des actifs financiers évalués au coût amorti - sont dépréciés à chaque date de clôture.

Actifs financiers acquis ou créés et dépréciés (AAD) :

Ces actifs financiers (AAD) sont traités différemment parce que l'Actif est déprécié lors de la comptabilisation initiale. Pour ces Actifs, le Groupe comptabilise toutes les variations des PCA à vie, depuis la comptabilisation initiale comme provisions pour pertes, et toute variation est enregistrée en résultat net. Une variation positive de ces actifs crée un gain de valeur.

Modification et décomptabilisation des actifs financiers :

Une modification d'un actif financier se produit lorsque les termes contractuels régissant les flux de trésorerie d'un actif financier sont renégociés ou autrement modifiés, et susceptibles d'intervenir entre la comptabilisation initiale et l'échéance de l'actif en question. Cette modification affecte le montant et/ou le calendrier des flux de trésorerie contractuels immédiatement, ou à une date future.

Une abstention pour un prêt est accordée dans les cas où - bien que l'emprunteur ait fait tous les efforts raisonnables pour payer, selon les conditions contractuelles initiales - il existe un risque élevé d'insolvabilité (ou bien celle-ci avait déjà eu lieu), et l'emprunteur devrait être en mesure de respecter les conditions révisées. Dans la plupart des cas, ces dernières se traduisent par une prolongation de l'échéance de l'actif financier, des modifications du calendrier des flux de trésorerie de l'actif financier (remboursement du principal et des intérêts), une réduction du montant des flux de trésorerie dus (annulation du principal et du profit).

Lorsqu'un actif financier est modifié, le Groupe évalue si ce fait pourrait entraîner une décomptabilisation. Conformément à la politique du Groupe, un tel événement survient lorsqu'il engendre des modalités substantiellement différentes. Pour déterminer si les conditions modifiées sont substantiellement différentes des conditions contractuelles originales, le Groupe prend en ligne de compte ce qui suit :

Une évaluation quantitative est effectuée pour comparer la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels restants selon les conditions initiales, aux flux de trésorerie contractuels en rapport avec les conditions révisées. Les deux montants étant actualisés au taux de profit effectif initial. Si la différence de la valeur actualisée est supérieure à 10 %, le Groupe considère que l'arrangement est substantiellement différent, ce qui entraîne la décomptabilisation. Lors de l'évaluation quantitative d'une modification ou d'une renégociation d'un actif financier déprécié - ou d'un actif financier déprécié acheté ou créé qui a fait l'objet d'une radiation - le Groupe tient compte des flux de trésorerie attendus (plutôt que contractuels) avant modification ou renégociation, et compare ceux-ci aux flux de trésorerie contractuels post modification ou renégociation.

Au cas où l'actif financier serait décomptabilisé, la provision pour perte pour la PCA est réévaluée à la date de décomptabilisation, pour déterminer la valeur nette comptable de l'actif à cette date. L'écart entre cette valeur comptable révisée et la juste valeur du nouvel actif financier avec les nouvelles conditions, entraînera un gain ou une perte lors de la décomptabilisation. Le nouvel actif financier ainsi réévalué fera l'objet d'une provision pour perte constituée sur la base de la PCA sur 12 mois ; sauf dans les rares cas où le nouvel actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit à l'origine. Ceci ne s'applique que si la juste valeur du nouvel actif financier est comptabilisée avec un escompte significatif sur son montant nominal révisé, car il subsiste un risque de défaillance élevé qui n'a pas été réduit par la modification. Le Groupe surveille le risque de crédit des actifs financiers modifiés, en évaluant les informations qualitatives et quantitatives, par exemple si le client est en défaut de solvabilité en vertu des nouvelles conditions.

Lorsque les conditions contractuelles d'un actif financier sont modifiées sans qu'elles entraînent une décomptabilisation, le Groupe détermine si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale en comparant :

- la PD restante sur la durée de vie estimée, sur la base des données à la comptabilisation initiale et des conditions contractuelles d'origine, avec
- la PD restante à la date de clôture sur la base des termes modifiés.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique d'abstention du Groupe - lorsque la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation - l'estimation de la probabilité de défaut restante sur la durée de vie reflète la capacité du Groupe à percevoir les flux de trésorerie modifiés, en tenant compte de l'expérience antérieure du Groupe en matière de mesures d'abstention similaires, ainsi que de divers indicateurs comportementaux, y compris le degré de solvabilité de l'emprunteur par rapport aux conditions contractuelles modifiées. Si le risque de crédit reste nettement supérieur à ce qui était prévu lors de la comptabilisation initiale, la provision pour pertes continuera d'être évaluée à un montant égal à la durée de vie des PCA. Si un prêt faisant l'objet d'une renonciation est déprécié - en raison de l'existence d'indices de dévalorisation de crédit (voir ci-dessus) - le Groupe effectue une évaluation continue pour déterminer si les problèmes de l'exposition sont résolus, afin de déterminer si le prêt n'est plus déprécié. La provision pour pertes sur les prêts renégociés ne sera généralement constituée que sur la base des PCA à 12 mois, lorsqu'il est fait état de l'évidence d'amélioration du comportement de remboursement de l'emprunteur, à la suite d'une modification entraînant une inversion de l'augmentation significative précédente du risque de crédit.

Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, le Groupe calcule la perte de modification en comparant la valeur comptable brute, avant et après la modification (à l'exclusion de la provision PCA). Les pertes de modification, le cas échéant, pour les actifs financiers sont incluses dans le compte de Résultat en « Pertes sur modification des actifs financiers ». Ensuite, le Groupe mesure les PCA pour l'actif modifié, ou les flux de trésorerie attendus de l'actif financier modifié qui sont inclus dans le calcul des insuffisances de trésorerie attendues de l'actif initial.

Le Groupe décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif expirent (y compris l'expiration découlant d'une modification dont les modalités sont substantiellement différentes), ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité. Si le Groupe ne transfère et ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, et continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise ses intérêts conservés dans l'actif, et un passif connexe pour les montants qu'elle aurait à payer. Si en revanche le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle maintiendra la comptabilisation de l'actif financier, au même titre qu'un emprunt garanti pour le produit reçu.

Définition du défaut :

La définition du défaut est essentielle à la détermination de la PCA. Il est utilisé pour mesurer le montant de la PCA, et pour déterminer si la provision pour perte est fondée sur la PCA sur 12 mois, ou sur la durée de vie. Ainsi, le défaut est une composante de la probabilité de défaut (PD) qui affecte en même temps, et la mesure de la PCA, et l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit.

Le Groupe considère ce qui suit comme constituant un cas de défaut :

- Tous les contrats ou débiteurs notés 21 sur l'échelle interne du Groupe (équivalent à C sur l'échelle de Moody's et D sur l'échelle de S&P et de Fitch Ratings); ou
- le Groupe envisage en sus, une présomption réfutable fondée sur la probabilité de défaut. Cette règle s'applique si les paiements contractuels sont dus depuis plus de 180 jours pour les contrats souverains, et 90 jours pour les contrats non souverains, sauf informations raisonnables et justifiables indiquant que le contrat n'est pas déprécié.

Cette définition de défaut est utilisée par le Groupe à des fins comptables ainsi qu'à des fins de gestion interne du risque du crédit. Elle est adaptée de manière appropriée pour refléter les différentes caractéristiques des divers types d'actifs.

Le Groupe utilise bon nombre de sources d'information pour évaluer le défaut, qui sont soit élaborées en interne, soit obtenues de canaux externes. Comme indiqué dans la définition des actifs financiers dépréciés ci-dessus, le défaut est la preuve qu'un actif est déprécié. Par conséquent, les actifs dépréciés incluront les actifs en défaut, mais également d'autres actifs non défaillants ; car la définition du crédit déprécié est plus large que la définition de défaut.

Radiation :

Lorsque la créance est jugée irrécouvrable, elle est déduite de la provision pour dépréciation correspondante, et toute perte excédentaire est comptabilisée dans le compte de Résultat. Ces actifs ne sont radiés qu'une fois toutes les procédures et voies de recours nécessaires accomplies, et que le montant de la perte ait été déterminé. Les recouvrements ultérieurs des montants précédemment radiés sont crédités au compte de Résultat du Groupe.

Passifs financiers :

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si - et seulement si - ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées, ou ont expiré. L'écart entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable, est comptabilisé dans le compte de Résultat.

Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées, et que les flux de trésorerie selon ces mêmes modalités sont substantiellement différents. Dans ce cas, un nouveau passif financier fondé sur les termes modifiés est comptabilisé à la juste valeur. Il est supposé que les conditions soient sensiblement différentes si la valeur actuelle - actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris tous les frais nets payés de tous ceux reçus et actualisés avec le taux effectif d'origine - diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. La différence, entre la valeur comptable du passif financier éteint et le nouveau passif financier avec des conditions modifiées, est imputée au compte de Résultat Consolidé.

Autres actifs au coût amorti :

Une évaluation est effectuée à chaque date de clôture, en vue de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif au coût amorti - ou un groupe d'actifs de ce type - puissent avoir subi une perte de valeur. Le montant des pertes de valeur pour les autres actifs est calculé, et représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable estimée. Les ajustements à la provision sont comptabilisés comme une charge ou un crédit dans le compte de Résultat Consolidé du Groupe.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Passifs financiers :

Tous les passifs Soukouks, le financement Mourabaha et d'autres passifs émis, sont initialement reconnus au coût net des frais de transaction, car étant la juste valeur de la contrepartie reçue. Par la suite, tous les passifs financiers à rendement sont évalués au coût amorti, en tenant compte de tout escompte ou prime. Les primes sont amorties et les escomptes comptabilisés selon la rentabilité effective jusqu'à l'échéance, et sont passés au « coût de financement » dans le compte de Résultat Consolidé.

Sortie du bilan des actifs financiers et des passifs financiers :

Les actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés, et que le Groupe a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les dépenses sont présentés sur une base nette uniquement lorsque cela est autorisé par les normes de comptabilité financière (« FAS »), publiées par l'OCAIFI, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

Dérivés financiers islamiques :

Les dérivés financiers islamiques représentent les contrats à terme en devises et les swaps de taux d'intérêt en devises. Ils sont axés sur les modèles du Marché Financier Islamique International (IIFM), et de l'association International Swaps Derivatives Association, Inc. (ISDA). Ils sont utilisés par le Groupe à titre de stratégie de couverture uniquement, afin d'atténuer le risque de fluctuation des devises et du coût du financement des placements auprès d'institutions financières, des placements Soukouks, des actifs de financement et des Soukouks émis. Ils sont initialement constatés à la juste valeur à la date de signature du contrat, puis réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de clôture. Les gains ou les pertes qui en résultent sont constatés au compte de résultat. Les dérivés financiers islamiques présentant une juste valeur positive sont enregistrés au Bilan au titre des « Autres actifs », et ceux présentant une valeur négative le sont au titre des « Charges à payer et autres dettes ».

Comptabilité des couvertures (Tahawwut) :

Le Groupe désigne le risque de change et le risque de profit comme des couvertures de flux de trésorerie.

Au début de la relation de couverture (Tahawwut), le Groupe établit la relation entre l'instrument de couverture/wa'ad et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture (Tahawwut). En outre, au début de la couverture, le Groupe indique si l'instrument de couverture/wa'ad, serait fort efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément et du risque y afférent couverts.

Couvertures des flux de trésorerie :

La partie effective des variations de la juste valeur des swaps ou wa'ad, désignés et qualifiés de couvertures des flux de trésorerie, est comptabilisée dans l'état des variations des fonds propres des membres, sous la rubrique des réserves de couverture de flux de trésorerie. Le gain ou la perte relatifs à la partie inefficace sont immédiatement imputés au compte de résultat.

La réserve de couverture des flux de trésorerie représente la partie effective et cumulative des gains ou pertes, découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture, ou des contrats conclus pour les couvertures de flux de trésorerie. Le gain ou la perte cumulés - résultant des variations de la juste valeur des instruments de couverture ou wa'ad comptabilisés et accumulés sous la rubrique des réserves de couverture des flux de trésorerie - ne sont reclassés au compte de résultat que lorsque l'opération couverte affecte ce dernier.

Les montants précédemment comptabilisés dans l'état des variations des fonds propres des adhérents sont reclassés au compte de résultat, durant les périodes où l'élément couvert affecte ce compte, dans la même ligne que l'élément couvert comptabilisé.

La comptabilité de couverture est arrêtée lorsque le Groupe révoque la relation de couverture (Tahawwut), quand l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou n'est plus admissible à la comptabilité de couverture.

Actifs fiduciaires :

Les actifs détenus en fiducie ou à titre fiduciaire, ne sont pas traités comme des actifs du Groupe et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût net d'amortissement accumulé et de toute dépréciation dans la valeur. Le coût moins la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles, fait l'objet d'amortissement par la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimée, selon la formule suivante :

| | |
|---------------------------|------------|
| • Meubles et accessoires | 10% to 25% |
| • Équipement informatique | 10% to 33% |
| • Automobiles | 15% to 25% |
| • Autres équipements | 10% to 20% |

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour perte de valeur, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Si tel est le cas, et lorsque les valeurs comptables sont plus élevées que le montant recouvrable estimé, les actifs sont ramenés à leur montant recouvrable, soit la plus élevée de leur juste valeur minorée des coûts de vente et de leur valeur d'utilité.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur conformément au modèle de celle-ci, les gains latents en résultant sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des fonds propres des membres sous réserve de la juste valeur.

Les pertes latentes résultant de la réévaluation de la juste valeur des placements immobiliers à la juste valeur sont ajustées en fonds propres par rapport à la réserve de juste valeur des placements immobiliers, dans la mesure du solde créditeur disponible de cette réserve. Si ces pertes dépassent le solde disponible, elles sont comptabilisées dans le compte de Résultat Consolidé. En cas de pertes latentes liées à des investissements immobiliers comptabilisées dans le compte de Résultat Consolidé d'un exercice précédent, les plus-values latentes relatives à l'exercice en cours sont comptabilisées dans la mesure où elles sont reprises dans le compte de Résultat Consolidé.

Les bénéfices ou pertes résultant de la vente de tout investissement immobilier sont déterminés par la différence entre la valeur comptable et la trésorerie nette ou le produit équivalent de la vente pour chaque investissement séparément. Le résultat ainsi que le solde disponible du compte de réserve de juste valeur de l'investissement immobilier sont imputés au compte de Résultat Consolidé de l'exercice en cours.

Toutes les propriétés faisant l'objet d'une décision de vente doivent être cédées dans les 12 mois à compter de la date de déclaration (sous réserve de la disponibilité de l'acheteur consentant identifié), et sont classées comme des placements dans des biens immobiliers détenus et destinés à la vente. L'investissement dans l'immobilier destiné à la vente est évalué à la juste valeur conformément au modèle de la juste valeur.

Goodwill

Le goodwill acquis au moment des acquisitions de filiales est déclaré à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière. Il est d'abord mesuré au coût évalué en tant qu'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise filiale acquise à la date d'acquisition. Par la suite, il est testé pour une dépréciation sur une base annuelle. À la fin de l'exercice, ce goodwill est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, au coût diminué des pertes cumulées de valeur.

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition d'une entreprise ou d'une entité est comptabilisé dans le compte de Résultat Consolidé.

L'acquisition de participations minoritaires est comptablement imputée selon la méthode de l'entité économique. D'après laquelle, l'achat d'une participation minoritaire est une transaction avec un actionnaire. Ainsi, toute contrepartie excédentaire sur la quote-part de l'actif net du Groupe, figurera dans les fonds propres des membres.

Soukouks Emis

Les actifs des Soukouks étaient comptabilisés dans les états financiers de la SID - compte tenu de son statut de prestataire de services - tout en notant qu'elle a vendu ces actifs à un prix aux détenteurs des Soukouks par l'intermédiaire du SPV, en vertu d'un contrat de vente valide transférant la propriété de ces actifs aux détenteurs des Soukouks.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement passé, et quand les coûts de règlement de l'obligation sont probables et peuvent être évalués de manière fiable.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera récupérée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'engager dans la vente, laquelle devrait être finalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classification. Lorsque le groupe s'engage dans un plan de vente entraînant une perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme détenus en vue de la vente dès lors que les critères décrits ci-dessus sont remplis, et ce, indépendamment du fait que le groupe conserve ou non un intérêt non contrôlant dans son ancienne filiale après la vente. Lorsque le groupe s'engage dans un plan de vente impliquant la cession d'un investissement dans une entreprise associée ou d'une partie de cet investissement, l'investissement (ou la partie de l'investissement) à céder est classé comme détenu en vue de la vente dès lors que les critères mentionnés ci-dessus sont remplis. Le groupe cesse alors d'appliquer la méthode de la mise en équivalence pour la partie classée comme détenue en vue de la vente. Toute part résiduelle d'un investissement dans une entreprise associée qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Activités abandonnées

Une activité arrêtée est une composante de celles du Groupe, et dont les opérations et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des activités du Groupe et qui, par ailleurs :

- représente un secteur d'activité important ou une zone géographique distincte;
- fait partie d'un plan coordonné unique d'aliénation d'un secteur d'activité principal ou d'une zone géographique d'exploitation distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification en tant qu'exploitation abandonnée se produit lors de l'aliénation ou de l'abandon ou dès lors que l'exploitation répond au critère de son classement comme étant détenue pour la vente, le cas échéant.

Une fois classés comme détenus en vue de la vente, les actifs ne sont pas amortis.

Lorsqu'une opération est classée comme une opération abandonnée, l'état consolidé comparatif du résultat net et des autres éléments du résultat global sont retraités comme si l'opération avait été abandonnée dès le début de l'exercice comparatif.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités maintenues et sont regroupées en un montant unique en tant que revenu (perte) après paiement de la zakat des activités abandonnées dans le compte de résultat consolidé.

Passif au titre du régime de retraite du Personnel

Le Groupe gère trois régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, définis pour ses employés. En l'occurrence, le Régime de retraite du Personnel (SPP), et le Régime médical postérieur à l'emploi (SRMP), et le Plan de solidarité médicale pour la retraite (RMSP), qui exigent tous des cotisations à des fonds administrés séparément. Un plan à prestations définies est un plan qui définit le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le pourcentage du salaire brut final. Les actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies es sur une base annuelle en utilisant la méthode du crédit unitaire projeté pour dégager la valeur actualisée du régime à prestations définies et les coûts des services connexes. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées.

Une évaluation actuarielle triennale complète est effectuée par des actuaires indépendants. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations déterminées, est estimée par ceux-ci à l'aide de techniques actuarielles approximatives de reconduction, qui permettent l'accumulation des prestations supplémentaires, les flux de trésorerie réels et les changements dans les hypothèses actuarielles sous-jacentes, principalement la variation du taux d'actualisation en fonction des conditions du marché à la date d'évaluation.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, exigible jusqu'à la date de la retraite est déterminée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées (relatives au service accumulé jusqu'à la date de déclaration), à l'aide des rendements disponibles sur les obligations des Sociétés notées US AA. Les échéances des obligations correspondent étroitement à celles de l'obligation à prestations définies.

Le coût des services rendus au titre du régime à prestations définies, comptabilisé dans le compte de Résultat, reflète l'augmentation de l'obligation au titre des prestations définies afférente au service des employés durant cette année. Le coût de l'obligation au titre des prestations déterminées, représente une augmentation du passif attribuable au passage du temps.

Les modifications rétrospectives apportées aux prestations, aux gains ou pertes découlant d'une réduction sont imputées - à titre de frais ou de revenus de service passé - au compte de Résultat de la période de modification du plan.

Les gains ou pertes actuariels - s'ils sont significatifs - sont enregistrés instantanément dans les réserves sous les fonds propres des membres, durant l'exercice où ils se produisent. Le passif au titre des prestations de retraite est comptabilisé comme faisant partie d'autres passifs, dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies du Groupe, nette de la juste valeur des actifs du régime.

Le comité du régime de retraite - parallèlement à l'avis des actuaires du Groupe - définit les cotisations du Groupe au régime à prestations déterminées, et celles-ci sont transférées aux dépositaires indépendants du régime.

Comptabilisation des produits

i) Placements en marchandises et Placements Wakala

Le revenu issu de ces deux placements est comptabilisé en fonction d'un rendement effectif durant la période du contrat fondé sur les principaux montants en suspens.

ii) Placements en Soukouks

Les produits des placements en Soukouk sont comptabilisés en fonction du rendement effectif dans le compte de résultat. Pour le Soukouk désigné à la juste valeur par le Compte de Résultat, les gains et pertes consécutifs à la réévaluation de la juste valeur à la date de déclaration sont également constatés dans le compte de Résultat. Pour placements en Soukouk comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et les pertes résultant de la réévaluation des justes valeurs à la date de clôture sont également comptabilisés dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global.

iii) Produits de financement Mourabaha, d'Istisna'a et de la vente à tempérament

Les produits tirés des Mourabaha, Istisna'a et ventes à tempérament sont comptabilisés en utilisant le rendement effectif sur la période des opérations respectives.

iv) Ijarah Muntahia Bittamleek

Les produits tirés des contrats d'Ijarah Muntahia Bittamleek sont comptabilisés en utilisant la base de rendement effectif (qui représente la location d'Ijarah nette de l'amortissement par rapport à l'actif d'Ijarah) à compter de la date à laquelle le droit d'utiliser l'actif est transféré au preneur.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

v) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir un dividende est établi, en d'autres termes, à la date de déclaration du dit droit.

vi) Frais de gestion

La SID gère plusieurs fonds en leur offrant des services de gestion de portefeuille, en contrepartie desquels elle perçoit des commissions. Les frais de gestion engagés sont comptabilisés l'exercice ou les services ont été fournis.

vii) Frais d'administration et honoraires des services de conseil

La SID offre des services de conseil qui englobent l'émission de Soukook, la conversion de banques traditionnelles en banques islamiques, la création de fenêtres bancaires islamiques, la restructuration, l'élaboration de cadres réglementaires, le renforcement des capacités, etc. Elle perçoit également des commissions en remboursement des débours engagés lors de l'instruction des demandes de financement. Les revenus provenant des services administratifs et consultatifs sont comptabilisés en fonction de la prestation des services fournies conformément aux ententes contractuelles.

Zakat et Taxes

En sa qualité d'institution financière multilatérale, le Groupe n'est pas assujettie à la Zakat. Le groupe est soumis à l'impôt dans les pays membres. La fiscalité applicable aux Filiales a été calculée sur la base des réglementations fiscales locales.

Information sectorielle

La direction a désigné le Conseil d'Administration comme l'organe de décision suprême, puisqu'il incombe à ce dernier de décider de l'affectation des ressources aux initiatives de développement menées dans les pays membres du Groupe. Celles-ci sont entreprises en recourant à une multitude de produits financiers islamiques - tels qu'indiqués au bilan - financés de manière centralisée par le biais des fonds propres et du financement du Groupe. La Direction n'a pas identifié de secteurs opérationnels au sens de la définition de la norme FAS 22 « Information sectorielle » puisque le Conseil d'Administration assure le suivi de la performance et de la situation financière du Groupe dans son ensemble.

4 Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes FAS publiées par l'OCAIFI nécessite le recours à certaines estimations et hypothèses comptables critiques qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs, ainsi que des produits et des charges. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables du Groupe. Ces estimations, hypothèses et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, notamment l'obtention de conseils professionnels et des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances. Les jugements et estimations les plus significatifs sont résumés ci-dessous.

i) Provision pour perte de valeur d'actifs financiers

L'évaluation des pertes de crédit conformément à la norme FAS 30 pour toutes les catégories d'actifs financiers nécessite un jugement, en particulier, l'estimation du montant et du calendrier des flux futurs de trésorerie et des valeurs de garantie lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations sont motivées par une multitude de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer en même temps le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire les différences entre les estimations de pertes et les pertes réelles.

Les calculs PCA du Groupe sont les résultats de modèles complexes avec une multitude d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des entrées variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles PCA considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent :

- a) Le modèle interne de notation de crédit du Groupe, qui attribue les DP aux notes individuelles ;
- b) Les critères du Groupe pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant une dotation pour provision sur une base PCA de 12 mois ou à vie et l'évaluation qualitative applicable ;
- c) Le développement de modèles PCA, y compris les différentes formules et le choix des intrants ;
- d) La détermination des associations entre les scénarios macroéconomiques et les intrants économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les PD, les EAD et les LGD ;
- e) La sélection de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, pour dériver les données économiques dans les modèles PCA.

Le Groupe émet son jugement lors de l'estimation de la provision pour perte de valeur des actifs de financement. La méthode d'estimation de cette provision est présentée à la Note 3 au paragraphe « Perte de valeur et des actifs financiers ».



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ii) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers non cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation jugées appropriées selon les circonstances, principalement des techniques d'actualisation des flux de trésorerie (DCF), multiples de prix/livres comptables comparables (P/B), opérations récentes et, le cas échéant, valeur liquidative (VL). Au besoin, le Groupe fait appel à des experts en évaluation tiers. Pour certains investissements qui sont des entités en démarrage ou en phase de décaissement des capitaux, la Direction estime que le coût est une approximation de la juste valeur.

Les modèles utilisés pour déterminer les justes valeurs sont validés et révisés périodiquement par la Direction. Les entrées dans le DCF et les modèles de multiples P/B comparables comprennent des données observables, tels que les taux d'actualisation, le taux de croissance terminal, les multiples P/B d'entités comparables au portefeuille concerné de l'entité, et des données non observables, comme la remise pour manque de négociabilité et la prime de contrôle. Le Groupe a également examiné la situation géopolitique des pays où les entités émettrices exercent leurs activités et a procédé à une actualisation appropriée de leurs valeurs.

iii) Passif au titre des prestations définies

L'obligation au titre des pensions de retraite et des prestations maladie ainsi que les frais y afférents relatifs à l'exercice concerné est déterminé à l'aune d'évaluations actuarielles. Cette évaluation actuarielle consiste à faire des hypothèses sur les taux d'actualisation, les futures hausses de salaire, etc. Ces estimations sont soumises à de fortes incertitudes en raison de la nature à long terme de cette obligation.

iv) Continuité de l'exploitation

La Direction a évalué la capacité du Groupe à poursuivre ses activités, et la conviction que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour les poursuivre dans un avenir prévisible. D'autres parts, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes substantielles susceptibles de remettre en question cette capacité d'entreprendre. Ayant abouti à cette conclusion, Elle a de ce fait tenu compte de nombreux facteurs, dont le ratio de liquidité du Groupe, la tendance prévue de la rentabilité, le rendement du portefeuille existant, le ratio d'adéquation du capital, et l'aptitude du Groupe à recueillir des fonds auprès des actionnaires et du marché des capitaux. Par conséquent, les états financiers ont été aménagés et préparés en fonction de la continuité de l'exploitation.

5 Espèces et quasi-espèces

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Avoirs en banque | 45,135,036 | 79,514,858 |
| Liquidités | - | 3,230,097 |
| Placements en marchandises et Wakala (Note 6) | 97,158,000 | 127,764,669 |
| Produits à recevoir de placements en marchandises et Wakala | 247,082 | 91,926 |
| Moins : provision pour pertes de crédit (note 26) | (6,330) | (163,178) |
| | 142,533,788 | 210,438,372 |
| Solde bancaire lié au Fonds de solidarité de la SID | 1,799,661 | 1,188,459 |
| | 144,333,449 | 211,626,831 |

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit au 31 décembre :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Espèces et quasi-espèces des opérations poursuivies | 144,333,449 | 211,626,831 |
| Espèces et quasi-espèces des opérations abandonnées (note 36) | 62,798,233 | 45,414,050 |
| | 207,131,682 | 257,040,881 |

Certains comptes bancaires, dont le solde est 433,367 USD (31 décembre 2023 : 263.525 USD), sont au nom de la Banque islamique de développement (BID). Cependant, ces comptes bancaires sont détenus et régis/opérés au bénéfice du Groupe.

Les placements en marchandises inclus dans les espèces et quasi-espèces sont les placements dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les placements en marchandises dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois sont décrits à la Note 6.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

6 Placements en marchandises et placements Wakala

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Placements en Wakala | 392,638,209 | 166,985,862 |
| Mourabaha en marchandises | 90,158,000 | 10,000,000 |
| Produits de placements en Mourabaha en marchandises et Wakala | 8,787,621 | 3,975,308 |
| | 491,583,830 | 180,961,170 |
| Moins : Placements en marchandises et placements Wakala pour une période de trois mois au maximum (Note 5) | (97,158,000) | (127,764,669) |
| Moins : provision pour pertes de crédit (note 26) | (28,133,828) | (21,192,792) |
| | 366,292,002 | 32,003,709 |

- a) Les Placements en marchandises et les placements Wakala via des institutions financières internationales sont libellés en Dollars américains
- b) Les Placements en marchandises et les placements Wakala comprennent un montant de 356,164 USD (2023 : 356,164 USD) fourni à une partie liée au Groupe, à partir duquel le Groupe a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2023 : 0 USD)

7 Placements soukook, fonds propres et autres titres

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Placement Soukook (note 7.1) | 1,399,554,989 | 1,441,356,224 |
| Placement en fonds propres et autres titres (note 7.2) | 79,535,455 | 80,785,318 |
| | 1,479,090,444 | 1,522,141,542 |

7.1 Placements soukook

| | 31 décembre 2024 | | | |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| | Coût amorti | Juste valeur à moyen de fonds propres | Juste valeur à moyen de gain ou perte | Total |
| Soukooks cotés | 861,234,579 | 540,293,520 | - | 1,401,528,099 |
| Soukooks non cotés | 10,439,699 | 18,393,649 | - | 28,833,348 |
| Moins: | 871,674,278 | 558,687,169 | - | 1,430,361,447 |
| Pertes non réalisées à la juste valeur | - | (19,107,054) | - | (19,107,054) |
| Moins: Provision pour pertes de crédit (note 26) | (11,699,404) | - | - | (11,699,404) |
| | 859,974,874 | 539,580,115 | - | 1,399,554,989 |

| | 31 décembre 2023 | | | |
|--------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| | Coût amorti | Juste valeur à moyen de fonds propres | Juste valeur à moyen de gain ou perte | Total |
| Soukooks cotés | 989,080,537 | 456,293,220 | - | 1,445,373,757 |
| Soukooks non cotés | 14,967,547 | 23,564,354 | 331,916 | 38,863,817 |
| Moins: | 1,004,048,084 | 479,857,574 | 331,916 | 1,484,237,574 |
| Pertes non réalisées à la juste valeur | - | (26,617,295) | - | (26,617,295) |
| Moins: Provision pour pertes de crédit (note 26) | (15,246,980) | (1,017,075) | - | (16,264,055) |
| | 988,801,104 | 452,223,204 | 331,916 | 1,441,356,224 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Bilan d'ouverture | 1,441,356,224 | 1,549,287,994 |
| Mouvements durant l'exercice | | |
| Entrées | 225,000,000 | 195,104,250 |
| Rachat | (276,165,021) | (300,676,503) |
| Gains / (pertes) de change | (1,265,144) | 863,597 |
| Pertes non réalisées à la juste valeur en fonds propres | 7,510,241 | 4,723,968 |
| Prime amorti | (1,445,958) | (4,960,858) |
| Reprise / (charge) / reprise pour perte de valeur contre les placements soukook (note 26) | 4,564,647 | (2,986,224) |
| | 1,399,554,989 | 1,441,356,224 |
| | | |
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| Institutions financières | 978,358,028 | 965,620,463 |
| Gouvernements | 287,002,521 | 327,422,344 |
| Autres | 134,194,440 | 148,313,417 |
| | 1,399,554,989 | 1,441,356,224 |
| | | |
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| AAA | 115,106,814 | 119,885,583 |
| AA+ to AA- | 96,464,803 | 75,960,987 |
| A+ to A- | 672,841,786 | 672,878,002 |
| BBB+ ou inférieur | 515,141,586 | 572,631,652 |
| | 1,399,554,989 | 1,441,356,224 |

Les placements Soukook comprennent un montant de 115,106,814 USD (31 décembre 2023: 119,885,583 USD) investis dans des Soukook émis par la BID sur lesquels le Groupe a réalisé un bénéfice de 2,042,213 USD (31 décembre 2023: 2,087,065 USD).

Les produits des placements Soukook comptabilisés au cours de l'exercice dans le compte de résultat consolidé sont les suivants :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| Revenu du coupon | 43,450,864 | 44,036,258 |
| Gain / (perte) réalisé | (1,392,110) | 318,747 |
| Prime amorti | (1,445,958) | (4,960,858) |
| Revenu total | 40,612,796 | 39,394,147 |

7.2 Placements en fonds propres et autres titres

Les placements en fonds propres et autres titres sont comptabilisés à la juste valeur via des autres éléments du résultat global.

| Sociétés non cotées | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Pourcentage de détention | | (USD) | |
| Zaman Bank | 5% | 5% | 645,786 | 1,211,091 |
| Al Hadha Mills | 16% | 16% | 1,172,792 | 2,345,584 |
| Al-Muttahed | 3% | 3% | 9,078,165 | 8,863,863 |
| Berber Cement Co. | 10% | 10% | 1,260,778 | 2,521,556 |
| Byblos Bank Africa -Soudan | 9% | 9% | 193,025 | 376,220 |
| Caspian International Investment Company | 18% | 18% | 1,051,575 | 2,057,523 |
| Ibdar Bank (Elaf) | 2% | 2% | 1,825,924 | 1,944,811 |
| Al Barka Bank | 12% | 12% | 7,516,477 | 6,590,660 |
| International Islamic Liquidity Management Corporation (IILMC) | 10% | 10% | 25,716,395 | 21,360,810 |
| Bidaya Home Finance – KSA | 11% | 11% | 24,638,315 | 25,724,357 |
| Ijmal Limited | 15% | 15% | 979,223 | 931,480 |
| Euro Mediterranean Investment Company | 34% | 34% | 661,400 | 1,676,080 |
| Liquidity Management Center (LMC) | 10% | 10% | 4,795,600 | 4,795,600 |
| South European Investment (SEIC) | 20% | 20% | - | 385,683 |
| | | | 79,535,455 | 80,785,318 |

Au cours de l'année 2024, la SEIC a été entièrement dépréciée

8 Créances mourabaha

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Montant brut à recevoir | 556,550,789 | 488,938,964 |
| Revenu différé | (66,849,938) | (67,020,056) |
| montant net des créances | 489,700,851 | 421,918,908 |
| Provision pour perte de valeur (note 26) | (28,264,625) | (44,338,466) |
| | 461,436,226 | 377,580,442 |

Tous les biens achetés en vue de leur revente dans le cadre d'une Mourabaha sont vendus sur la base d'un achat spécifique en vue d'une revente ultérieure au client. La promesse du client est considérée comme contraignante. Par conséquent, toute perte subie par le Groupe à la suite d'un défaut de paiement du client avant la vente des biens lui est imputée.

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu un accord de Mourabaha restreint avec la SIFC, aux termes duquel celle-ci fournit des financements à ses clients. En raison du caractère restreint de la Mourabaha et de l'exposition directe du Groupe au risque de crédit sur les actifs sous-jacents, cet arrangement est classé et comptabilisé en créances Mourabaha.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

9 Créances de la vente à tempérament

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Montant brut à recevoir | 396,983,284 | 352,290,886 |
| Revenu différé | (33,601,298) | (15,724,187) |
| Montant net des créances | 363,381,986 | 336,566,699 |
| Provision pour perte de valeur (note 26) | (28,841,599) | (28,524,698) |
| | 334,540,387 | 308,042,001 |

Tous les biens achetés dans l'optique de leur revente au titre du financement par la vente à tempérament sont spécifiquement motivés par leur revente ultérieure aux clients. La promesse du client est considérée comme ayant force exécutoire. De ce fait, toute perte subie par le Groupe en raison du défaut du client avant la vente des biens est répercutée sur celui-ci.

Le financement par la vente à tempérament comprend 5,566,186 USD (31 décembre 2023: 5,566,186 USD) fournis à des entités liées du Groupe sur lesquels celle-ci a réalisé un bénéfice de 0 USD (31 décembre 2023: 0 USD)

10 Ijarah muntahia bittamleek (IMB)

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Coût : | | |
| <i>Actifs non encore utilisés :</i> | | |
| Au début d'exercice | - | - |
| Entrées | 62,275,369 | 34,980,800 |
| Transfert aux actifs utilisés | (45,807,224) | (34,980,800) |
| | 16,468,145 | - |
| <i>Actifs utilisés :</i> | | |
| En début d'exercice | 334,815,426 | 298,478,656 |
| Transfert des actifs acquis | 45,807,224 | 34,980,800 |
| Actifs Transférés aux bénéficiaires | (18,000,000) | - |
| Réévaluation de change | (3,949,288) | 1,355,970 |
| | 358,673,362 | 334,815,426 |
| Coût total | 375,141,507 | 334,815,426 |

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Amortissement cumulé : | | |
| En début d'exercice | 121,201,829 | 81,405,834 |
| Charges de l'exercice | 23,891,395 | 23,762,374 |
| Ajustements | (246,312) | 16,033,622 |
| Perte de valeur d'actifs transférés aux bénéficiaires | (18,000,000) | - |
| Perte de valeur, total | 126,846,912 | 121,201,830 |
| Revenu accumulé | 21,943,578 | 40,567,308 |
| Ijarah muntahia bittamleek, brut | 270,238,173 | 254,180,904 |
| provisions pour perte de valeur (note 26) | (29,173,142) | (23,954,756) |
| Ijarah muntahia bittamleek, net | 241,065,031 | 230,226,148 |

Les contrats Ijarah muntahia bittamleek comprennent des financements de 16,103,707 USD (31 décembre 2023: 16,615,648 USD) fournis à des entités liées au Groupe, sur lesquels le Groupe a réalisé un bénéfice de 2,386,069 USD (31 décembre 2023 : 1,339,791 USD). Certains actifs mentionnés ci-dessus représentent la part du Groupe dans les accords conjoints Ijarah Muntahia Bittamleek.

Les loyers futurs à recevoir relatifs à l'Ijarah Muntahia Bittamleek au 31 décembre 2024 sont estimés à 367,7 millions USD (2023 : 349,9 millions USD). Le montant exact à la fin de chaque période n'est connu qu'avant le début de la période, car certains loyers sont déterminés en fonction de taux variables. Le détail des créances est présenté ci-dessous :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-----------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Prévu dans les 12 mois | 40,786,804 | 58,327,902 |
| Prévu après 12 mois et 5 ans au maximum | 136,711,208 | 170,733,217 |
| Prévu après 5 ans | 190,229,378 | 120,860,465 |
| | 367,727,390 | 349,921,584 |

Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats d'Ijarah sont résumées à la note 33 et devraient être payées dans les 12 mois.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

11 Actifs d'istisna'a

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Créances de l'istisna'a | 10,401,054 | 14,515,785 |
| Bénéfice différé | (1,662,549) | (2,645,399) |
| Créances de l'istisna'a, net | 8,738,505 | 11,870,386 |
| Provisions pour perte de crédit (note 26) | (21,401) | (32,832) |
| | 8,717,104 | 11,837,554 |

12 Revenu provenant des actifs financiers

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Mourabaha | 38,524,903 | 16,728,467 |
| Vente à tempérament | 18,289,163 | 24,937,682 |
| Ijarah muntahia bittamleek (IMB), net (note 25) | 24,519,255 | 20,038,074 |
| Actis d'istisna'a | 540,393 | 580,184 |
| Revenu total des actifs financiers | 81,873,714 | 62,284,407 |

13 Placements dans des entreprises associées

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Au début de l'exercice | 168,611,127 | 150,465,318 |
| Entrées | 16,686,931 | 4,810,779 |
| Part des bénéfices des entreprises associées | 20,803,289 | 16,389,154 |
| Perte de valeur | (2,886,623) | - |
| Transfert détenu pour vente | (26,700,160) | 1,602,260 |
| Cessions | (482,006) | - |
| Dividende reçu | (5,718,064) | (5,627,072) |
| Gain/(perte) de conversion de devises | (7,998,576) | 970,688 |
| A la fin de l'exercice | 162,315,918 | 168,611,127 |

13.1 Placements dans des entreprises associées

Le pourcentage de participation effective dans des filiales et les pays d'immatriculation de celles-ci à la fin de l'exercice et la nature de l'activité se présentaient comme suit :

| Nom de l'entité | Pays d'immatriculation | Nature de l'activité | % Participation effective | |
|-----------------------------------------|------------------------|----------------------------------------|---------------------------|------|
| | | | 2024 | 2023 |
| Al-Akhdar Bank | Maroc | Banque | 49 | 49 |
| Enmaa Ijara Company | Egypte | Crédit-bail | 47 | 47 |
| Banque islamique du Sénégal | Sénégal | Banque | 45 | 45 |
| Theemar Investment Fund | Tunisie | Fonds | 40 | 40 |
| Anfal Capital | Arabie Saoudite | Services consultatifs d'investissement | 38 | 38 |
| Kyrgyzstan Ijara Company | Kirghizistan | Crédit-bail | 37 | 37 |
| Kazakhstan Ijara Company | Kazakhstan | Crédit-bail | 36 | 36 |
| Albania Leasing | Albanie | Crédit-bail | 36 | 36 |
| Maldives Islamic Bank | Maldives | Banque | 33 | 33 |
| Palestine Ijarah Company | Palestine | Crédit-bail | 33 | 33 |
| Halic Finansal Kiralama A.S. | Turquie | Crédit-bail | - | 33 |
| Al Fareeda Residential Fund | Arabie Saoudite | Immobilier | 33 | 33 |
| Wifack International Bank | Tunisie | Crédit-bail | 30 | 30 |
| Saudi SME Fund (Afaq) | Arabie Saoudite | Fonds | 25 | 25 |
| Al Sharkiya Sugar | Egypte | Fabrication | 23 | 23 |
| Jordan Pharmaceutical Manufacturing Co. | Jordanie | Fabrication | 22 | 22 |
| Saba Islamic Bank | Yémen | Banque | 20 | 20 |
| Arab Leasing Company | Soudan | Crédit-bail | 20 | 20 |
| Turkish Asset Management (K.A.M.P) | Malaisie | Crédit-bail | 20 | 20 |
| Amana Bank Plc | Sri Lanka | Fonds | 25 | 25 |

- (a) Dans le tableau ci-dessus, certains associés sont comptabilisés à une valeur nulle lorsque le Groupe a investi dans des années antérieures et ont subi une dépréciation totale.
- (b) Il n'existe pas d'arrangements réglementaires ou contractuels qui restreignent la capacité des associés à transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou à rembourser des financements ou des avances qui leur ont été accordés par le Groupe. Le Groupe accorde parfois une aide financière sous forme d'avances à ses associés.
- (c) ICD Money Market Fund LLP (MMF) a été liquidé en 2023 (note 36).
- (d) Halic Finansal Kiralama A.S, dans laquelle le Groupe détenait une participation, a été vendue pour 0.45 million USD ayant une valeur comptable de 1.9 million USD (voir la note 36).



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

La situation financière et les revenus des associés sur la base de leurs états financiers qui ont été pris en compte par le Groupe pour la fin de l'exercice sont les suivants :

| 31 décembre 2024 | Actif Total (USD) | Passif Total (USD) | Gain / (perte) net (USD) | Part du gain / (perte) (USD) |
|------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| Al-Akhdar Bank | 404,617,683 | 383,419,010 | 853,787 | 418,356 |
| Banque islamique du Sénégal | 1,431,087,355 | 1,281,735,075 | 2,300,196 | 1,035,087 |
| Enmaa Ijara Company | 39,041,207 | 32,647,570 | 134,839 | 63,563 |
| Theemar Investment Fund | 8,621,080 | - | 1,405,148 | 562,059 |
| Kyrgyzstan Ijara Company | 3,432,659 | 97,164 | (53,604) | (19,619) |
| Kazakhstan Ijara Company | 35,168,412 | 14,202,495 | 2,842,537 | 1,016,776 |
| Albania Leasing | 6,357,014 | 2,783,850 | (216,574) | (77,187) |
| Maldives Islamic Bank | 740,879,602 | 666,262,441 | 18,328,593 | 6,048,434 |
| Palestine Ijarah Company | 32,580,891 | 19,517,467 | 112,200 | 37,370 |
| Halic Finansal Kiralama A.S. | - | - | 28,858 | 9,523 |
| Wifack International Bank | 58,339,441 | - | 1,652,817 | 495,845 |
| Al Sharkiya Sugar | 181,894,628 | 128,478,357 | 34,305,632 | 7,814,823 |
| Arab Leasing Company | 28,512,781 | 5,073,503 | 10,852,835 | 2,170,567 |
| Amana Bank Plc | 597,423,485 | 520,589,472 | 4,928,803 | 1,227,692 |

| 31 décembre 2023 | Actif Total (USD) | Passif Total (USD) | Gain / (perte) net (USD) | Part du gain / (perte) (USD) |
|------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| Al-Akhdar Bank | 380,887,327 | 359,977,793 | 142,892 | 70,017 |
| Enmaa Ijara Company | 69,480,847 | 59,328,890 | 1,875,532 | 884,126 |
| Banque Islamique Du Sénégal | 1,265,471,732 | 1,142,130,108 | 9,346,079 | 4,187,043 |
| Theemar Investment Fund | 8,045,806 | 80,062 | 1,383,203 | 553,281 |
| Kyrgyzstan Ijara Company | 3,981,032 | 382,904 | 303,283 | 111,002 |
| Kazakhstan Ijara Company | 34,895,057 | 12,631,247 | 2,814,434 | 1,006,723 |
| Albania Leasing | 6,707,281 | 2,936,055 | (367,489) | (130,973) |
| Maldives Islamic Bank | 532,543,757 | 472,610,425 | 11,851,054 | 3,910,848 |
| Palestine Ijarah Company | 32,296,376 | 19,345,152 | 658,911 | 219,615 |
| Halic Finansal Kiralama A.S. | 1,298,772 | 97,923 | 210,846 | 69,565 |
| Wifack International Bank | 476,865,554 | 422,053,315 | 6,680,227 | 2,004,068 |
| Saudi SME Fund (Afaq) | - | - | 62,994 | 15,749 |
| Al Sharkeya Sugar | 261,540,659 | 205,688,377 | 68,997,016 | 4,738,874 |
| Arab Leasing Company | 21,848,430 | 12,276,676 | (2,917,252) | (583,450) |
| Amana Bank Plc | 491,360,219 | 424,867,368 | 3,904,821 | 934,926 |

13.2 Produit de placement en fonds propres:

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Part des bénéfices provenant des associées | 20,803,289 | 16,389,155 |
| Autres | - | 1,307,799 |
| | 20,803,289 | 17,696,954 |

14 Placements dans des biens immobiliers

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Solde au début de l'exercice | 79,462,403 | 77,679,145 |
| Juste valeur (perte)/gain comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | (719,043) | 7,645,261 |
| Devises (perte) comptabilisées en autres éléments du résultat global | (461,433) | (5,862,003) |
| Solde à la fin de l'exercice | 78,281,927 | 79,462,403 |

Les biens immobiliers ci-dessus sont détenus par Al Majmoua Al Mauritanie (une filiale) en Mauritanie. Des évaluations indépendantes par une société d'évaluation immobilière réputée ont été obtenues pour les placements immobiliers aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023. L'évaluateur a utilisé l'approche des flux de trésorerie actualisés et l'approche de la valeur résiduelle dans ses évaluations en 2024 et 2023. Les valeurs comptables du placement ont été ajustées pour tenir compte des variations de la juste valeur.

15 Autres actifs

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Juste valeur positive des instruments financiers islamiques dérivés (Note a) | 2,979,010 | 5,199,056 |
| Produits à recevoir de parties liées (Note 24.3) | 2,110,453 | 2,006,749 |
| Revenu accumulé | 12,457,931 | 11,631,870 |
| Avances aux employés | 11,681,254 | 9,183,118 |
| Impôts | 119,760 | 139,447 |
| Avances pour biens et services aux fournisseurs | 18,452 | 413,042 |
| Biens et équipement | 2,040,706 | 6,028,500 |
| Autres créances | 10,638,314 | 17,939,312 |
| | 42,045,880 | 52,541,094 |
| Provision pour perte de valeur (note 26) | (4,893,747) | (7,586,786) |
| | 37,152,133 | 44,954,308 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

(a) Les instruments financiers dérivés et de couverture islamiques représentent les contrats à terme sur devises islamiques, les swaps de taux de profit islamiques et les swaps de taux de profit croisés islamiques. Les contrats à terme sur devises islamiques et les swaps de taux de profit en devises croisées sont utilisés comme couvertures économiques pour atténuer le risque de fluctuation des devises pour les placements auprès d'institutions financières, les investissements Soukook, les actifs de financement et les Soukooks émis. Les swaps de taux de profit sont organisés pour atténuer les effets de la fluctuation des variations du coût du financement en faisant correspondre le financement à taux variable avec le revenu à taux variable. Le Groupe n'a pas désigné d'instruments d'échange de devises et de contrats à terme islamiques dans une relation de couverture et, par conséquent, ne respecte pas les exigences de comptabilité de couverture des normes pertinentes. Toutefois, le Groupe a désigné certains swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 137.6 millions USD (2023 : 428.3 millions USD) et des swaps de devises croisées d'une valeur nominale de 5 millions USD (2023 : Nil) dans une relation de couverture et, par conséquent, suit les exigences de la comptabilité de couverture des normes pertinentes. Le tableau ci-dessous inclut les justes valeurs positives et négatives des instruments financiers dérivés et de couverture islamiques, ainsi que leurs montants notionnels :

| Instruments financiers dérivés et de couverture islamiques | Montant Notionnel (USD) | Juste valeur positive (USD) | Juste valeur négative (USD) |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Swaps de devise croisée | 188,489,494 | 903,506 | (50,627) |
| Swaps de taux bénéficiaire | 137,674,750 | - | (2,238,793) |
| Contrats à terme | 95,502,166 | 2,075,504 | - |
| 31 décembre 2024 | 421,666,410 | 2,979,010 | (2,289,420) |
| Instruments financiers dérivés et de couverture islamiques | Montant Notionnel (USD) | Juste valeur positive (USD) | Juste valeur négative (USD) |
| Swaps de devise croisée | 232,126,388 | 5,199,056 | - |
| Swaps de taux bénéficiaire | 428,352,206 | - | (3,559,808) |
| Contrats à terme | 38,363,500 | - | (294,245) |
| 31 décembre 2023 | 698,842,094 | 5,199,056 | (3,854,053) |

Le gain ou la perte sur les éléments couverts, représentant les placements auprès d'institutions financières, les investissements de Soukook, les actifs de financement et les émissions de Soukook, est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

De plus, le Groupe a conclu des swaps de devises pour le compte de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) par le biais d'un accord-cadre en date du 13 juin 2016. La valeur notionnelle de ces swaps s'élève à 11.1 millions USD (31 décembre 2023 : 14.1 millions USD).

16 Soukook émis

| Date d'émission | Date de maturité | Monnaie d'émission | Montant émis (USD) | Taux | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-----------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------|------------------------|------------------------|
| Coté | | | | | | |
| 14-02-2024 | 14-02-2029 | USD | 500,000,000 | 4.95% Fixe | 509,415,761 | - |
| 15-10-2020 | 15-10-2025 | USD | 600,000,000 | 1.81% Fixe | 602,327,139 | 601,739,649 |
| Non coté | | | | | | |
| 05-03-2020 | 05-03-2025 | SAR | 100,000,000 | SAIBOR+0.60% | 98,364,696 | 100,570,137 |
| 21-06-2023 | 21-06-2028 | KZT | 4,489,691 | 2.468% Fixe | 2,977,649 | 3,999,879 |
| 21-12-2023 | 21-12-2028 | USD | 100,000,000 | 4.195% Fixe | 100,147,927 | 100,147,118 |
| | | | 1,304,489,691 | | 1,313,233,172 | 806,456,783 |

Les Soukooks (certificats de fiducie) délivrés confèrent aux détenteurs du certificat le droit de recevoir des paiements (distributions périodiques) à des dates déterminées (dates de distribution périodique) sur les éléments de profit des actifs d'Ijarah, Investissements en actions, Investissements de Soukook et créances sur les contrats de Murabaha, les investissements autorisés conformes à la Charia et tous actifs remplacés (collectivement le « Portefeuille ») vendus à chaque série (émission) par le Groupe à ICDPS Soukook Limited (le Fiduciaire).

Après la vente du Portefeuille, le Groupe en tant que tiers garantit la performance du Portefeuille au Fiduciaire, à savoir que si un débiteur d'un actif relevant du Portefeuille est dans l'incapacité de payer tout montant dû, le Groupe effectuera le paiement. En outre, le Groupe s'engage à acheter le portefeuille à la date d'échéance ou à la date de dissolution anticipée pour un montant équivalent au montant nominal global (c.-à-d. le prix de la vente initiale du portefeuille à ICDPS Soukook Limited).

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Solde au début de l'exercice | 806,456,783 | 701,165,442 |
| Issus au cours de l'exercice | 500,000,000 | 104,489,691 |
| Rachat au cours de l'exercice | (997,709) | - |
| Charge de financement accumulée | 9,311,508 | 235,039 |
| Prime/escompte sur et coût encouru pour l'émission de soukook (net) | (925,045) | (80,755) |
| Échange (gain)/ perte | (612,365) | 647,366 |
| | 1,313,233,172 | 806,456,783 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

17 Passif du financement mourabaha des marchandises

Le Groupe a conclu des accords d'achat et de vente de produits de base Mourabaha avec certaines institutions financières. Selon les termes des accords, le Groupe a acheté certains produits auprès de ces institutions financières sur la base de paiements différés et les a vendus simultanément à des tiers par l'intermédiaire de ces banques. Le solde impayé au 31 décembre 2024 de 806 millions USD (2023 : 989 millions USD) représente le prix d'achat au titre de ces accords. Le Groupe dispose de financements avec des échéances initiales allant de 3 à 5 ans (31 décembre 2023 : 3 à 7 ans).

18 Charges à payer et autres passifs

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Juste valeur négative des dérivés islamiques (Note 15(a)) | 2,289,420 | 3,854,053 |
| Solde à payer aux parties liées (Note 24.4) | 2,837,482 | 1,786,078 |
| Impôts (TVA, impôt sur le revenu, etc.) | 1,323,023 | 2,191,308 |
| Avances reçues | - | 651,760 |
| Dividende payable | 4,108,563 | 4,108,563 |
| Comptes courants et autres comptes similaires | 19,822,501 | 19,756,658 |
| | 30,380,989 | 32,348,420 |

19 Passif au titre des prestations définies

Le régime de retraite du Personnel du Groupe de la BID comprend un volet à prestations définies et un second hybride. Un régime de retraite du personnel («SPP»), est un système de couverture médicale des salariés retraités (SRMP) - collectivement appelés régimes de retraite du Personnel : «SRP». Tout Agent de la Banque et ses Sociétés affiliées, employé à temps plein - tel que défini dans leurs politiques d'emploi - est éligible à participer au SRP à compter de la date de son recrutement.

Le Groupe de la BID dispose d'un plan multi-employeurs qui comprend la Société, la Banque Islamique de Développement - Ressources ordinaires en capital (BID-OCR), le Fonds spécial des ressources du compte Waqf (WAQF), la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID), la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et du Crédit à l'Exportation (SIACE), et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID).

Régime de retraite du personnel (SPP) :

Ce régime constitue une combinaison de l'ancien plan à prestations définies (pilier I), et du nouveau plan de retraite hybride (pilier II), entrés respectivement en vigueur le 1^{er} Rajab 1399 de l'Hégire (correspondant au 27 mai 1979), et le 17/05/1442H (01/01/2021G). Tout Agent embauché par la Banque et ses Sociétés affiliées à temps plein - à l'exception des employés à durée déterminée -, et tel que prévu dans les politiques d'emploi des dites Entités, est admissible au SPP, à compter de sa date d'intégration. La participation au régime de retraite hybride quant à elle, est limitée à ceux qui ont moins de cinq années de service au 31 décembre 2020, sur une base facultative. En revanche, ceux qui ont intégré la Banque à partir du 1^{er} janvier 2021 y sont automatiquement affiliés.

Dans les deux régimes, l'employé cotise à hauteur de 11.1 % (2023-11.1%) du salaire de base annuel, tandis que la Banque et ses Affiliés participent à hauteur de 25.9 % (2023-25.9%).

Les principales caractéristiques des deux régimes sont les suivantes :

- (i) L'âge normal de la retraite est le 62^{ème} anniversaire de l'Agent.
- (ii) A sa retraite, l'employé éligible a droit à 2.5 % dans le cadre de l'ancien régime de retraite du Personnel, ou à 1 % dans le cadre du régime hybride dans la composante à prestations définies ("DB"), de la rémunération moyenne pondérée la plus élevée ("WHAR"), tels que définis par le comité de retraite pour chaque année de service ouvrant droit à pension, assorti d'un plafond fixé à 30 années d'ancienneté du calendrier de l'Hégire).
- (iii) 10 % de la contribution de la Banque et de ses Sociétés affiliées de 25.9 % et 5 % respectivement, ainsi que de la contribution salariale de 11.1 %, sont utilisés pour financer la composante au cout défini ("DC") du plan hybride. Le fonds cumulé et ses rendements de placement seront versés sous forme de capital de retraite au bénéfice des participants au régime hybride.
- (iv) Le paiement des prestations au moment de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, de cessation d'emploi, de décès avant ou après la retraite est également servi dans les termes déterminés par le comité de retraite.

Régime de couverture médicale des salariés retraités (SRMP)

Entré en vigueur le 1^{er} mouharram 1421 (6 avril 2000), le Groupe de la BID avait mis en place le régime de couverture santé des salariés retraités à la suite d'une résolution du Conseil des Directeurs Exécutifs (CDE) du 18 chawwal 1418 (15 février 1998). Il a été accordé aux membres éligibles du Personnel des entreprises associées du Groupe de la BID. La BID et ses entreprises associées financent le régime à hauteur de 1% et le Personnel à hauteur de 0.5% des salaires de base. L'objectif du régime est de verser une somme mensuelle aux salariés retraités éligibles, afin de couvrir leurs frais médicaux. Les droits payables pour chaque employé retraité au titre du régime médical sont calculés selon la formule suivante :

WHAR (tel que défini par le comité de retraite) X période cotisable (plafonnée à un maximum de 30 années de service du calendrier de l'Hégire) X 0.18%.

Le paiement des prestations lors de la retraite anticipée, des prestations d'invalidité, de cessation d'emploi, de décès avant ou après la retraite est également servi tel que déterminé par le comité de retraite.

Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSP)

En février 2019, le CDE a approuvé la création du Fonds de Solidarité Médicale des Retraités (RMSF) qui fournirait de nouvelles prestations de couverture médicale aux futurs retraités du Personnel de son Groupe. Selon la proposition, les membres actifs du Personnel qui ont au moins 10 ans de service avant l'âge normal de la retraite à compter du 1^{er} janvier 2019 relèveront automatiquement du RMSF. Quant aux membres du Personnel qui n'atteignent pas le seuil de ladite durée minimale de service, ils se verront offrir la possibilité d'adhérer au nouveau Fonds.

En vertu du RMSP, les coûts médicaux réels des retraités seront couverts conformément au barème des prestations minimales garanties. Cela couvre principalement les hospitalisations et les soins d'urgence, le rapatriement et le transport par ambulance. L'hospitalisation et les soins ambulatoires spécialisés à l'étranger sont également couverts, mais seulement dans certains pays.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les membres affiliés au RMSP ont commencé à recevoir des prestations à compter du 1^{er} avril 2023 (date de début du Plan).

Les cotisations au RMSP sont financées sur une base de 4/4/4 %. Les employés versent 4 % de leur salaire ouvrant droit à pension, et l'employeur contribue à concurrence de 4 %. Les retraités cotisent également à 4 % de leur pension (avant les retraits par commutation). Les cotisations de l'employeur et des employés avaient commencé à s'accumuler dès le 1^{er} janvier 2019 et, le 1^{er} août 2023 ces derniers commencèrent à verser des cotisations en espèces au RMSP. Ces cotisations cumulées avant le 1^{er} avril 2024 ont été comptabilisées dans les actifs du Plan au cours de l'exercice.

Les retraités n'avaient pas cotisé avant le 1^{er} avril 2023, et avaient reçu des prestations en vertu du RMSP, jusqu'à cette date-là.

Administration des SRP :

Le Comité des Pensions, nommé par le Président du Groupe de la BID, administre les SRP en tant que fonds pour le compte de ses employés. Le Comité de Retraite est responsable de la surveillance des placements et des activités actuarielles des RRA. L'actif du RCR est investi conformément aux politiques établies par le Comité de Retraite. La Banque et ses sociétés affiliées souscrivent au risque de placement actuariel des RRA, et partagent les frais d'administration.

Risques :

Risque d'investissement :

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement de l'actif des RRP est inférieur à ce taux, cela se traduira par un déficit du Régime. Actuellement, les SRP ont un investissement relativement équilibré en titres de participation et de créance, et en biens immobiliers. En raison de la nature à long terme des passifs des SRP, l'Administrateur des SRP considère comme approprié qu'une partie raisonnable des actifs des SRP soit investie dans des titres de fonds propres et dans l'immobilier, pour tirer profit du rendement généré par le fonds.

Taux d'actualisation :

Une diminution du taux de rendement des obligations augmentera le passif des SRP. Néanmoins, cela sera partiellement compensé par une augmentation du rendement des investissements de la dette des SRP.

Risque de longévité :

La valeur actualisée du passif des RAR est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants, pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des adhérents aux SRP augmentera la responsabilité de ces derniers.

Risque salarial :

La valeur actualisée du passif des SRP est calculée sur la base des salaires futurs des affiliés. Ainsi, une augmentation de ces salaires augmentera la responsabilité du SRP.

La répartition des passifs nets de retraite du personnel est la suivante :

| 2024 | SPP | RMSP | SRMP | Total |
|----------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| | 31 décembre 2024 | | | |
| Obligation au titre des prestations définies (Note 19.1) | 61,384,528 | 886,654 | 950,569 | 63,221,751 |
| Moins : actifs du régime (Note 19.2) | (52,554,620) | (4,874,408) | (602,869) | (58,031,897) |
| Passif au titre des prestations définies nets | 8,829,908 | (3,987,754) | 347,700 | 5,189,854 |
| 2023 | SPP | RMSP | SRMP | Total |
| | 31 décembre 2023 | | | |
| Obligation au titre des prestations définies (Note 19.1) | 65,460,270 | 1,105,775 | 1,082,872 | 67,648,917 |
| Moins : actifs du régime (Note 19.2) | (47,862,303) | (3,506,789) | (591,129) | (51,960,221) |
| Passif au titre des prestations définies nets | 17,597,967 | (2,401,014) | 491,743 | 15,688,696 |

19.1 La valeur actuelle du passif au titre des prestations définies a évolué de la manière suivante :

| | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|--------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 65,460,270 | 57,944,854 | 1,105,775 | 776,755 | 1,082,872 | 1,036,286 |
| Coûts de services courants | 4,312,930 | 4,062,753 | 280,845 | 267,608 | 25,638 | 23,915 |
| Coût du passif au titre des prestations définies | 3,298,000 | 2,979,000 | 70,000 | 53,000 | 53,000 | 52,000 |
| Contributions de participants au régime | 1,614,241 | 1,514,287 | 640,630 | 573,544 | 4,788 | 2,421 |
| (Perte)/gain actuariel net | (12,210,132) | 540,396 | (1,210,334) | (526,379) | (175,095) | 33,476 |
| Décès au titre des actifs du régime | (1,090,781) | (1,581,020) | (262) | (38,753) | (40,634) | (65,226) |
| | 61,384,528 | 65,460,270 | 886,654 | 1,105,775 | 950,569 | 1,082,872 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

19.2 La valeur actuelle des actifs du régime a évolué de la manière suivante :

| | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 47,862,303 | 43,111,985 | 3,506,789 | 4,904,164 | 591,129 | 550,733 |
| Produits tirés des actifs du régime | 2,508,000 | 2,309,000 | 223,839 | 149,362 | 29,000 | 27,000 |
| Rendement des actifs du régime inférieur au taux d'actualisation | (3,435,054) | (634,991) | (141,758) | - | (5,786) | 56,645 |
| Contributions des participants au régime | 1,614,241 | 1,514,287 | 640,630 | 573,544 | 4,788 | 2,421 |
| Contributions de l'employeur | 3,794,214 | 3,580,443 | 637,212 | 578,056 | 21,060 | 4,846 |
| Décaissements au titre des actifs du régime | (1,090,781) | (1,581,020) | (262) | (38,753) | (40,634) | (65,226) |
| Autres | 1,301,697 | (437,401) | 7,958 | (2,659,584) | 3,312 | 14,710 |
| | 52,554,620 | 47,862,303 | 4,874,408 | 3,506,789 | 602,869 | 591,129 |

19.3 Sur la base des évaluations actuarielles, les charges de pension de retraite et de prestations maladie comprennent :

| | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| Coûts de services courants | 4,312,930 | 4,062,753 | 280,845 | 267,608 | 25,638 | 23,915 |
| Coût du passif au titre des prestations définies | 3,298,000 | 2,979,000 | 70,000 | 53,000 | 53,000 | 52,000 |
| Produits tirés des actifs du régime | (2,508,000) | (2,309,000) | (223,839) | (149,362) | (29,000) | (27,000) |
| Coûts constatés au compte de résultat | 5,102,930 | 4,732,753 | 127,006 | 171,246 | 49,638 | 48,915 |
| Gain / (Perte) actuariel résultant des hypothèses | (12,210,132) | 540,396 | (1,210,334) | (526,379) | (175,095) | 33,475 |
| Rendement des actifs du régime (inférieur)/supérieur au taux d'actualisation | 3,435,054 | 634,991 | 141,758 | - | 5,786 | (56,645) |
| Autres | (1,301,697) | 437,401 | (7,958) | 2,659,584 | (3,312) | (14,710) |
| Gain / (Perte) actuariel constaté au tableau de variations des fonds propres | (10,076,755) | 1,612,788 | (1,076,534) | 2,133,205 | (172,621) | (37,880) |

19.4 Le tableau suivant présente les actifs des deux régimes par catégories principales :

| | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| Placements Soukook | 16,471,642 | 8,991,150 | 331,865 | 824,738 | 29,037 | 61,683 |
| Fonds gérés et vente à tempérament | 15,352,852 | 12,174,205 | - | - | - | - |
| Espèces et quasi-espèces et placements en marchandises | 19,793,021 | 26,075,159 | 4,485,915 | 2,321,262 | 571,818 | 521,287 |
| Terrains | 649,642 | 615,978 | - | - | - | - |
| Autres | 287,463 | 5,811 | 56,628 | 360,789 | 2,014 | 8,159 |
| | 52,554,620 | 47,862,303 | 4,874,408 | 3,506,789 | 602,869 | 591,129 |

19.5 Les hypothèses utilisées pour calculer le passif au titre des régimes de retraite sont les suivantes :

| | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|-----------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| Taux d'actualisation | 5.66% | 5.00% | 5.66% | 5.00% | 5.66% | 5.00% |
| Taux d'augmentation prévue des salaires | 4.5-6.5% | 4.5-6.5% | 4.5-6.5% | 4.5-6.5% | 4.5-6.5% | 4.5-6.5% |

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations est sélectionné en fonction des taux à long terme des obligations de sociétés notées AA. Le taux d'augmentation prévue des salaires pour 2024 était fondé sur l'âge : 20-35 ans – 6.5 %, 35-50 ans – 5.0 % et plus de 50 ans – 4.5 %.

19.6 L'analyse quantitative de sensibilité pour la variation du taux d'actualisation des passifs liés aux régimes de retraite des employés est la suivante :

| 2024 | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|----------------------|-------------|-----------|-----------|------------|----------|--------|
| | +0.5% | -0.5% | +0.5% | -0.5% | +0.5% | -0.5% |
| Taux d'actualisation | (4,988,402) | 5,652,414 | (161,434) | 199,548.45 | (48,304) | 52,910 |
| 2023 | SPP | | RMSP | | SRMP | |
| | +0.5% | -0.5% | +0.5% | -0.5% | +0.5% | -0.5% |
| Taux d'actualisation | (5,716,089) | 6,525,847 | (207,777) | 258,987 | (62,569) | 72,084 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le tableau suivant résume l'état du financement prévu pour la prochaine année :

| | SPP | RMSP | SRMP |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | 68,788,208 | 1,808,238 | 987,277 |
| Juste valeur des actifs du régime | (59,411,310) | (6,394,197) | (616,107) |
| Excédent/(Déficit) du régime | (9,376,898) | (4,585,959) | 371,170 |

SPP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 3.8 millions USD et les coûts prévus à comptabiliser en résultat sont de 5.1 millions USD.

SRMP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 9.600 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 49.600 USD.

RMSP

La cotisation prévue de l'employeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 637,200 USD et les coûts à comptabiliser en résultat sont de 127,000 USD.

Les montants comptabilisés dans la réserve de pension et d'obligations médicales sont les suivants :

| | SPP | | RMSP | | SRMP | |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
| 1 Janvier | 3,071,191 | 1,458,403 | (3,500,314) | (5,633,519) | 827,948 | 865,828 |
| Effet des changements dans les hypothèses démographiques | 182,010 | - | - | - | 6,111 | - |
| Effet des changements dans les hypothèses financières | (7,619,549) | 1,204,055 | (272,970) | 4,618 | (70,911) | 13,518 |
| Effet des ajustements d'expérience | (4,772,593) | (663,659) | (937,364) | (530,997) | (110,295) | 19,957 |
| Rendement des actifs du régime supérieur au taux d'actualisation | 3,435,054 | 634,991 | 141,758 | - | 5,786 | (56,645) |
| Autres | (1,301,697) | 437,401 | (7,958) | 2,955,648 | (3,312) | (14,710) |
| | (7,005,584) | 3,071,191 | (4,576,848) | (3,500,314) | 655,327 | 827,948 |

L'analyse de maturité prévue est comme suit:

| | SPP 2024 | RMSP 2024 | SRMP 2024 |
|-----------------|-------------------|---------------|----------------|
| L'an 1 | 1,506,377 | 5,296 | 28,477 |
| L'an 2 | 1,214,861 | 5,414 | 75,437 |
| L'an 3 | 737,463 | 4,725 | 76,418 |
| L'an 4 | 1,840,664 | 5,993 | 91,809 |
| L'an 5 | 2,067,083 | 6,988 | 95,042 |
| 5 ans prochains | 10,119,578 | 27,583 | 632,528 |

| | SPP 2023 | RMSP 2023 | SRMP 2023 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|
| L'an 1 | 524,350 | 5,296 | 43,194 |
| L'an 2 | 1,403,155 | 5,414 | 52,097 |
| L'an 3 | 1,111,824 | 4,725 | 51,467 |
| L'an 4 | 661,361 | 5,993 | 50,802 |
| L'an 5 | 1,626,975 | 6,988 | 62,663 |
| 5 ans prochains | 8,985,775 | 138,810 | 327,780 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

20 Montants dus au fonds de solidarité de la SID

Le montant indiqué représente les produits nets au 31 décembre 2024 tirés de placements dans des fonds liquides réalisés auprès de banques et d'institutions financières conventionnelles et arrêtés par la SID, ainsi que des produits jugés non conformes aux principes de la charia. Conformément aux recommandations du Comité de charia du Groupe de la BID, ces produits doivent être utilisés à des fins caritatives et sont, de ce fait, comptabilisés comme un passif. L'utilisation de ce passif relève de la responsabilité du Comité des Œuvres de bienfaisance mis en place au sein du Groupe. Les sources et l'utilisation du Fonds de solidarité de la SID durant l'exercice sous revue sont présentées ci-dessous :

| Description | Sources et utilisations du produit non conforme à la Charia | | | |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| | 31 décembre 2024 | | 31 décembre 2023 | |
| | No. d'évènements | Montant (USD) | No. d'évènements | Montant (USD) |
| En début de l'exercice | | 1,188,327 | | 1,188,550 |
| Produits durant l'exercice: | | | | |
| Produits du Fonds de solidarité de la SID | | - | | - |
| Transfert du Fonds d'investissements | 1 | 611,202 | | - |
| Pénalité pour les clients en cas de défaut | 2 | 7,435 | 2 | (223) |
| | | 618,637 | | (223) |
| Payé durant l'exercice: | | | | |
| Soutien aux orphelinats | | - | | - |
| | | - | | - |
| | | - | | - |
| En fin d'exercice | | 1,806,964 | | 1,188,327 |

21 Capital-actions

A la clôture de l'exercice, la situation du capital-actions du Group[e était la suivante :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Capital-actions autorisé : 400 000 actions à 10 000 USD l'unité | 4,000,000,000 | 4,000,000,000 |
| Capital-actions souscrit : | | |
| Disponibles à la souscription : 200 000 actions à 10 000 USD l'unité | 2,000,000,000 | 2,000,000,000 |
| Capital-actions non encore souscrit | (279,664,646) | (279,664,646) |
| | 1,720,335,354 | 1,720,335,354 |
| Versements exigibles et non encore réglés | (130,823,018) | (132,782,517) |
| Capital libéré | 1,589,512,336 | 1,587,552,837 |

En 2024, les actionnaires ont versé 1.95 millions USD (2023: 0.8 millions USD). Le capital versé du Groupe représente les montants reçus des membres suivants :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-----------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Banque islamique de développement (BID) | 659,681,958 | 659,681,958 |
| Saudi Public Investment Fund | 124,940,000 | 124,940,000 |
| Pays membres | 755,890,378 | 753,930,879 |
| Iran Foreign Investment Company | 40,000,000 | 40,000,000 |
| Bank Keshavarzi | 6,000,000 | 6,000,000 |
| Bank Melli | 2,000,000 | 2,000,000 |
| Banque Nationale d'Algérie | 1,000,000 | 1,000,000 |
| Capital libéré | 1,589,512,336 | 1,587,552,837 |

22 Réserves et dividendes

Conformément à la section 1 de l'article 33 de l'Accord portant création de la société, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer, après déduction du montant à affecter aux réserves, la proportion des produits nets et des excédents devant être distribuée à titre de dividende. Dans tous les cas, aucun dividende ne peut être distribué tant que la réserve est inférieure à 12.5% du capital souscrit. Aucun dividende n'a été déclaré ou versé en 2024 et 2023.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

23 Autres revenus

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Gain sur la juste valeur des dérivés islamiques, net des pertes de change | 2,290,189 | 4,304,694 |
| Frais d'administration et de gestion | 4,950,678 | 139,021 |
| Perte due à la cession des opérations abandonnées (note 36. F et 36.h) | (1,540,167) | - |
| Autres | 4,272,280 | 3,775,620 |
| | 9,974,980 | 8,219,33 |

24 Transactions avec des entités liées et soldes

Les entités liées représentent les filiales, les entreprises associées, les membres, les administrateurs et le personnel de direction clé du Groupe, ainsi que les entités contrôlées, contrôlées conjointement ou fortement influencées par ces entités. Les politiques de tarification et les termes de ces transactions sont approuvés par la direction du Groupe.

24.1 Le détail des principales transactions réalisées avec des entités liées en 2024 est présenté ci-dessous :

| Entité liée | Nature de la transaction | Relation | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|------------------------------------------------|--------------------------|-------------|------------------------|------------------------|
| Groupe de la Banque islamique de développement | Bail et retraite | Actionnaire | 1,030,933 | 1,455,926 |

24.2 Certains soldes et transactions des entités liées ont été présentés aux Notes 5 à 10.

24.3 Les dettes exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Wifack International Bank | 500,968 | 500,968 |
| Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) | 152,234 | 107,093 |
| Autres | 1,457,251 | 1,398,688 |
| | 2,110,453 | 2,006,749 |

24.4 Les créances exigibles des entités liées se présentent de la manière suivante :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Banque islamique de développement (BID) | 1,472,072 | 1,300,302 |
| Régime de retraite du personnel de la BID | 645,195 | - |
| Autres | 720,215 | 485,776 |
| | 2,837,482 | 1,786,078 |

24.5 La rémunération versée ou à payer au personnel de direction clé se présente de la manière suivante :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Salaires et autres prestations à court terme | 3,604,199 | 3,060,479 |
| Prestations de retraite | 486,858 | 474,753 |
| | 4,091,057 | 3,535,232 |

25 Ijarah Muntahia Bittamleek, NET

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Produits tirés des contrats Ijarah muntahia bittamleek | 48,410,650 | 44,047,277 |
| Amortissement | (23,891,395) | (23,762,374) |
| | 24,519,255 | 20,284,903 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

26 Allocation pour invalidité

| 2024 | Perte de crédit au 1 janvier 2024 (USD) | Perte de crédit imputée / (reprise) pour les activités abandonnées (USD) | reclassées en activités détenues en vue de la vente (USD) | Perte de crédit facturée / (remise) pour l'exercice (USD) | Recouvrement des actifs radiés au cours de l'exercice (USD) | Perte de crédit au 31 décembre 2024 (USD) |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 163,178 | - | (163,178) | 6,330 | - | 6,330 |
| Placements en marchandises et Wakala | 21,192,792 | - | - | 6,941,036 | - | 28,133,828 |
| Placements Soukook | 15,246,980 | - | - | (3,547,576) | - | 11,699,404 |
| Financement Mourabaha | 44,338,466 | - | - | (11,935,605) | (4,138,236) | 28,264,625 |
| Vente à tempérament | 28,524,698 | - | - | 316,901 | - | 28,841,599 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 23,954,756 | - | - | 5,218,386 | - | 29,173,142 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 32,832 | - | - | (11,431) | - | 21,401 |
| Autres actifs | 7,586,786 | (205,554) | (1,265,642) | (1,221,843) | - | 4,893,747 |
| | 141,040,488 | (205,554) | (1,428,820) | (4,233,802) | (4,138,236) | 131,034,076 |
| Placements en fonds propres | 22,597,085 | - | - | 9,431,233 | - | 32,028,318 |
| Placements Soukouks | 1,017,075 | - | - | (1,017,075) | - | - |
| Reclassification de la perte de juste valeur des Soukouks | - | - | - | 5,941,655 | - | - |
| Total | 164,654,648 | (205,554) | (1,428,820) | 10,122,011 | (4,138,236) | 163,062,394 |

| 2023 | Perte de crédit au 1 janvier 2023 (USD) | Perte de crédit imputée / (reprise) pour les activités abandonnées (USD) | reclassées en activités détenues en vue de la vente (USD) | Perte de crédit facturée / (remise) pour l'exercice (USD) | Recouvrement des actifs radiés au cours de l'exercice (USD) | Perte de crédit au 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 176,739 | - | (6,110) | (7,451) | - | 163,178 |
| Placements en marchandises et Wakala | 36,084,738 | (182,930) | (24,255,151) | 9,546,135 | - | 21,192,792 |
| Placements Soukook | 13,280,354 | - | (2,523) | 1,969,149 | - | 15,246,980 |
| Financement Mourabaha | 56,787,718 | - | (1,374,132) | (11,075,120) | - | 44,338,466 |
| Vente à tempérament | 36,802,172 | 1,963,088 | (15,846,799) | 5,606,237 | - | 28,524,698 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 24,680,051 | - | - | (725,295) | - | 23,954,756 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 96,201 | - | - | (63,369) | - | 32,832 |
| Autres actifs | 6,067,751 | - | (2,077,407) | 3,596,442 | - | 7,586,786 |
| | 173,975,724 | 1,780,158 | (43,562,122) | 8,846,728 | - | 141,040,488 |
| Placements en fonds propres | 20,916,622 | - | - | 1,680,463 | - | 22,597,085 |
| Placements Soukouks | - | - | - | 1,017,075 | - | 1,017,075 |
| Total | 194,892,346 | 1,780,158 | (43,562,122) | 11,544,266 | - | 164,654,648 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

27 Montant net des avoirs en devises étrangères

Ci-après la répartition de ces actifs nets par devises, en montants équivalents en USD à la clôture de l'exercice considéré :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Manat d'Azerbaïdjan | 959,541 | 2,063,994 |
| CFA Franc (XOF) | 106,200,110 | 101,001,146 |
| Pound Egyptien | 15,060,632 | 9,327,175 |
| Euro | 77,998,339 | 35,420,523 |
| Rupiah d'Indonésie | 48,493 | 86,504 |
| Dinar Islamique | 228,802 | 556 |
| LEK Albanienne | 573,632 | 645,046 |
| Ringgit Malaisienne | (66,607) | (58,712) |
| Dirham Marocain | 12,954,788 | 12,781,291 |
| Ouguiya Mauritanienne | 38,814,912 | 35,403,518 |
| Rupée Pakistanaise | 7,516,467 | 6,515,687 |
| Livre Sterling | 192,744 | 119,390 |
| Rufiyaa des Maldives | 30,021,674 | 23,983,964 |
| Riyal Saoudien | (157,785,530) | (163,399,940) |
| Som de Kirghizistan | 1,152,079 | 1,241,337 |
| Somoni du Tadjikistan | 433,355 | 1,191,655 |
| Rupée Sri Lankaise | 17,089,864 | 15,030,178 |
| Pound soudanais | 3,292,257 | 5,219,314 |
| Tenge de Kazakhstan | 13,318,573 | 8,923,073 |
| Lira Turquie | (19,755) | 274,062 |
| Dinar Tunisien | 26,873,202 | 26,640,069 |
| Dirham Emirati | 22,266 | 22,270 |
| Sum d'Ouzbékistan | 4,042,648 | 3,601,140 |
| | 198,922,486 | 126,033,240 |

28 Concentration des actifs

28.1 La concentration des actifs par zone géographique à la clôture de l'exercice est comme suit :

| 31 décembre 2024 | Afrique (USD) | Asie (USD) | Australie (USD) | Europe (USD) | Total (USD) |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 12,351,945 | 95,124,977 | - | 36,856,527 | 144,333,449 |
| Placements Mourabaha et Wakala | - | 366,292,002 | - | - | 366,292,002 |
| Placements Soukook | 98,333,507 | 1,380,756,937 | - | - | 1,479,090,444 |
| Financement Mourabaha | 167,002,785 | 294,433,441 | - | - | 461,436,226 |
| Vente à tempérament | 185,759,709 | 148,780,678 | - | - | 334,540,387 |
| Ijarah muntahia bittamleek, net | 66,221,690 | 174,843,341 | - | - | 241,065,031 |
| Actifs de contrats Istisna'a | - | 8,717,104 | - | - | 8,717,104 |
| Placements en fonds propres | 118,191,106 | 44,124,812 | - | - | 162,315,918 |
| Investissement immobiliers | 78,281,927 | - | - | - | 78,281,927 |
| Autres actifs | 32,034,023 | 5,118,110 | - | - | 37,152,133 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 311,428,214 | - | - | - | 311,428,214 |
| | 1,069,604,906 | 2,518,191,402 | - | 36,856,527 | 3,624,652,835 |
| 31 décembre 2023 | Afrique (USD) | Asie (USD) | Australie (USD) | Europe (USD) | Total (USD) |
| Espèces et quasi-espèces | 23,470,193 | 148,137,802 | - | 40,018,836 | 211,626,831 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 7,003,709 | 25,000,000 | - | - | 32,003,709 |
| Placements Soukook | 28,829,022 | 1,493,312,520 | - | - | 1,522,141,542 |
| Financement Mourabaha | 137,668,348 | 239,912,094 | - | - | 377,580,442 |
| Vente à tempérament | 208,938,832 | 99,103,169 | - | - | 308,042,001 |
| Ijarah muntahia bittamleek, net | 58,515,340 | 171,710,808 | - | - | 230,226,148 |
| Actifs de contrats Istisna'a | - | 11,837,554 | - | - | 11,837,554 |
| Placements en fonds propres | 116,033,805 | 52,577,322 | - | - | 168,611,127 |
| Investissement immobiliers | 79,462,403 | - | - | - | 79,462,403 |
| Autres actifs | 10,188,564 | 34,765,744 | - | - | 44,954,308 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 231,745,208 | - | - | - | 231,745,208 |
| | 901,855,424 | 2,276,357,013 | - | 40,018,836 | 3,218,231,273 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

28.2 La concentration des actifs par le secteur économique à la clôture de l'exercice est analysée ci-après:

| 31 décembre 2024 | Services financiers (USD) | Industrie et mines (USD) | Services Sociaux (USD) | Autres (USD) | Total (USD) |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------|----------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 144,333,449 | - | - | - | 144,333,449 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 366,292,002 | - | - | - | 366,292,002 |
| Placements Soukook | 1,115,748,738 | - | 290,022,146 | 73,319,560 | 1,479,090,444 |
| Financement Mourabaha | 351,850,619 | 109,585,607 | - | - | 461,436,226 |
| Vente à tempérament | 334,540,387 | - | - | - | 334,540,387 |
| Ijarah muntahia bittamleek, net | - | 241,065,031 | - | - | 241,065,031 |
| Actifs de contrats Istisna'a | - | - | 8,717,104 | - | 8,717,104 |
| Placements en fonds propres | 162,315,918 | - | - | - | 162,315,918 |
| Investissement immobiliers | - | - | - | 78,281,927 | 78,281,927 |
| Autres actifs | 37,133,681 | 18,452 | - | - | 37,152,133 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 311,428,214 | - | - | - | 311,428,214 |
| | 2,823,643,008 | 350,669,090 | 298,739,250 | 151,601,487 | 3,624,652,835 |

| 31 décembre 2023 | Services financiers (USD) | Industrie et mines (USD) | Services Sociaux (USD) | Autres (USD) | Total (USD) |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------|----------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 211,626,831 | - | - | - | 211,626,831 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 32,003,709 | - | - | - | 32,003,709 |
| Placements Soukook | 965,731,267 | - | 327,090,428 | 229,319,847 | 1,522,141,542 |
| Financement Mourabaha | 315,708,681 | 61,871,761 | - | - | 377,580,442 |
| Vente à tempérament | 308,042,001 | - | - | - | 308,042,001 |
| Ijarah muntahia bittamleek, net | - | 230,226,148 | - | - | 230,226,148 |
| Actifs de contrats Istisna'a | - | - | 11,837,554 | - | 11,837,554 |
| Placements en fonds propres | 168,611,127 | - | - | - | 168,611,127 |
| Investissement immobiliers | - | - | - | 79,462,403 | 79,462,403 |
| Autres actifs | 44,541,265 | 413,043 | - | - | 44,954,308 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 231,745,208 | - | - | - | 231,745,208 |
| | 2,278,010,089 | 292,510,952 | 338,927,982 | 308,782,250 | 3,218,231,273 |

29 Échéances contractuelles de l'actif et du passif

Les échéances contractuelles des éléments de l'actif et du passif du Groupe, en fonction de leur durée respective ou de la période prévue pour leur conversion en espèces, étaient comme suit à la clôture de l'exercice :

| 31 décembre 2024 | Moins de 3 mois (USD) | 3 à 12 mois (USD) | 1 à 5 ans (USD) | Plus de 5 ans (USD) | Pas de maturité fixe (USD) | Total (USD) |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|---------------------|----------------------------|----------------------|
| Actifs | | | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 132,175,449 | 12,158,000 | - | - | - | 144,333,449 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 366,292,002 | - | - | - | - | 366,292,002 |
| Placements Soukook, fonds propres et autres titres | 45,696,690 | 198,218,173 | 1,113,097,135 | 48,000,000 | 74,078,446 | 1,479,090,444 |
| Financement Mourabaha | 94,187,838 | 125,115,603 | 233,746,115 | 8,386,670 | - | 461,436,226 |
| Vente à tempérament | 16,603,041 | 172,436,320 | 142,208,877 | 3,292,149 | - | 334,540,387 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 26,297,200 | 14,489,603 | 136,711,208 | 63,567,020 | - | 241,065,031 |
| Actifs de contrats Istisna'a | - | - | - | 8,717,104 | - | 8,717,104 |
| Placements en sociétés associées | - | - | - | - | 162,315,918 | 162,315,918 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | - | 78,281,927 | 78,281,927 |
| Autres actifs | - | 37,152,133 | - | - | - | 37,152,133 |
| Actifs détenus en vue de la vente | - | 311,428,214 | - | - | - | 311,428,214 |
| | 681,252,220 | 870,998,046 | 1,625,763,335 | 131,962,943 | 314,676,291 | 3,624,652,835 |
| Soukooks émis | - | - | 1,313,233,172 | - | - | 1,313,233,172 |
| Financement Mourabaha en marchandises | 10,143,018 | 124,970,263 | 670,404,546 | - | - | 805,517,827 |
| Charges à payer et autres passifs | - | 25,480,886 | 4,900,103 | - | - | 30,380,989 |
| Passifs au titre du régime de retraite du personnel | - | - | - | - | 5,189,854 | 5,189,854 |
| Montants dus au Fonds de solidarité de la SID | 1,806,964 | - | - | - | - | 1,806,964 |
| Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente | - | 267,328,287 | - | - | 1,059,631 | 268,387,918 |
| | 11,949,982 | 417,779,436 | 1,988,537,821 | - | 6,249,485 | 2,424,516,724 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| 31 décembre 2023 | Moins de 3 mois (USD) | 3 à 12 mois (USD) | 1 à 5 ans (USD) | Plus de 5 ans (USD) | Pas de maturité fixe (USD) | Total (USD) |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------|---------------------|----------------------------|---------------|
| Actifs | | | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 211,626,831 | - | - | - | - | 211,626,831 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 32,003,709 | - | - | - | - | 32,003,709 |
| Placements Soukook, fonds propres et autres titres | 130,463,874 | 962,366,264 | 54,524,387 | 294,001,699 | 80,785,318 | 1,522,141,542 |
| Financement Mourabaha | 9,823,772 | 189,282,020 | 172,256,173 | 6,218,477 | - | 377,580,442 |
| Vente à tempérament | 55,050,084 | 137,309,148 | 112,424,835 | 3,257,934 | - | 308,042,001 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 12,660,152 | 113,250,826 | 18,624,210 | 85,690,960 | - | 230,226,148 |
| Actifs de contrats Istisna'a | - | - | - | 11,837,554 | - | 11,837,554 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | - | 168,611,127 | 168,611,127 |
| Autres actifs | - | - | - | - | 79,462,403 | 79,462,403 |
| Actifs détenus en vue de la vente | - | 44,954,308 | - | - | - | 44,954,308 |
| Assets held for sale | - | 231,745,208 | - | - | - | 231,745,208 |
| | 451,628,422 | 1,678,907,774 | 357,829,605 | 401,006,624 | 328,858,848 | 3,218,231,273 |
| Passifs | | | | | | |
| Soukooks émis | - | - | 806,456,783 | - | - | 806,456,783 |
| Financement Mourabaha en marchandises | 8,837,762 | 798,015,036 | 182,143,500 | - | - | 988,996,298 |
| Charges à payer et autres passifs | - | 22,806,546 | 9,541,874 | - | - | 32,348,420 |
| Passifs au titre du régime de retraite du personnel | - | - | - | - | 15,688,696 | 15,688,696 |
| Montants dus au Fonds de solidarité de la SID | 1,188,327 | - | - | - | - | 1,188,327 |
| Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente | - | 432,205 | - | - | 219,722,418 | 220,154,623 |
| | 10,026,089 | 821,253,787 | 998,142,157 | - | 235,411,114 | 2,064,833,147 |

30 Supervision par le Conseil de la Charia

Aux termes de l'article 29 (1) de l'Accord portant création de la SID, le Groupe est tenu de se doter d'un Comité de la Charia. En qualité de membre affilié au Groupe de la BID, elle s'adjoit les services du Conseil de la Charia du Groupe. Lequel fut créé en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de la BID. Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans, et peuvent être désignés derechef.

Le Conseil de la Charia du Groupe est chargé des fonctions suivantes :

- Examiner tous les produits introduits par la BID, ses affiliés et les fonds fiduciaires, pour une première utilisation, statuer sur leur conformité aux principes de la Charia Islamique, et établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents connexes.
- Donner son avis sur les alternatives de la Charia quant aux produits conventionnels que la BID - ses affiliés et ses fonds fiduciaires - entendent utiliser, établir les principes de base pour la rédaction des contrats et autres documents y afférents, et contribuer à leur développement en vue d'améliorer l'expérience de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires à cet égard.
- Répondre aux questions, demandes de renseignements et explications liées à la Charia, à lui soumises par les Directeurs Exécutifs ou la Direction de la BID, ses affiliés et ses fonds fiduciaires.
- Contribuer au programme de la BID, de ses affiliés et de ses fonds fiduciaires, afin d'accroître la sensibilisation de son Personnel aux services bancaires islamiques, et approfondir leur compréhension des fondamentaux, principes, règles et valeurs relatifs aux transactions financières islamiques.
- Soumettre aux Directeurs Exécutifs de la BID - de ses affiliés et des fonds fiduciaires - un rapport complet montrant la mesure de leur engagement envers les principes de la Charia, à la lumière des opinions et des orientations données et des transactions examinées.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

31 Gestion des risques

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques (risque de crédit, de marché et de liquidité) liés à l'utilisation des instruments financiers. La Direction, sous la houlette du Conseil d'Administration, supervise et gère ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit se traduit par l'éventuel manquement de l'une des parties à un instrument financier, à l'une de ses obligations, risquant de faire subir une perte financière à l'autre.

Cette exposition au risque de crédit pourrait survenir, tant lors de ses opérations de financement que de ses activités de trésorerie. L'existence du risque subsiste, car les bénéficiaires et les contreparties de trésorerie sont susceptibles de faillir à leurs obligations contractuelles, ou bien les actifs financiers du Groupe pourraient subir une perte de valeur.

Pour toutes les catégories d'actifs financiers détenus par le Groupe, l'exposition au risque de crédit est plafonnée à leur valeur comptable portée au bilan. Les actifs qui peuvent soumettre le Groupe à un tel risque de crédit sont essentiellement les soldes bancaires, les placements en marchandises via des institutions financières, les placements Soukouks, le financement Mourabaha, le financement par la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek (location avec option finale de propriété), les actifs de contrats Istisna'a (exception), et d'autres actifs...

Ce risque est par ailleurs atténué de la manière suivante :

- Les placements en marchandises, via des institutions financières, et les placements en Soukouks sont gérés par le Département de la Trésorerie du Groupe qui a effectué des placements auprès d'institutions financières, dans le cadre d'un financement Mourabaha. Une approche raisonnable est exercée avant la réalisation des investissements et, à la clôture de l'exercice, la Direction estime qu'aucun risque de crédit substantiel ne pèse sur ces investissements.
- Le Groupe évalue le financement Mourabaha, la vente à tempérament, les contrats Ijarah muntahia bittamleek et le financement Istisna'a (actifs de financement). L'évaluation du crédit est effectuée en interne, et il est fait appel à une expertise extérieure si nécessaire. Le Comité Exécutif du Conseil d'Administration du Groupe approuve l'ensemble des financements, lesquels sont assortis généralement de garanties de financement adaptées. Au titre des contrats Ijarah muntahia bittamleek, le Groupe garde la propriété de l'actif concerné, lequel sera transféré au bénéficiaire à l'expiration de la période de crédit-bail, sous réserve du paiement de toutes les tranches dues. La Direction du Groupe estime que la valeur comptable nette des actifs Ijarah muntahia bittamleek - après déduction de la provision pour perte de valeur telle que portée au bilan - est intégralement recouvrable.

Le Groupe applique une approche en trois étapes pour mesurer les pertes de crédit attendues (PCA);

i. Détermination de l'étape de la perte de valeur

Le modèle de staging (évaluation par étapes) du Groupe repose sur une évaluation relative du risque de crédit, vu qu'il en reflète l'augmentation sensible (ASRC) depuis la comptabilisation initiale d'un actif. L'évaluation par étapes est effectuée au niveau du contrat plutôt qu'au niveau de la contrepartie, étant donné que le niveau de variation du risque de crédit peut être différent pour différents contrats appartenant au même débiteur. En outre, différents contrats de la même contrepartie peuvent présenter un risque de crédit différent lors de la comptabilisation initiale.

L'étape 1 comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. Le Groupe considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit s'il a une cote de crédit interne ou externe de «qualité investissement» selon la définition admise dans le monde entier, et n'a pas subi de révision importante à la baisse.

L'étape 2 englobe les actifs financiers qui font l'objet d'un ASRC. Pour déterminer si le risque par défaut a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe tient compte des informations et analyses quantitatives et qualitatives fondées sur son expérience historique et de l'évaluation du risque de crédit par des experts, y compris les informations prospectives disponibles sans coûts ni efforts excessifs. Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe estime que le risque de crédit sur ses expositions souveraines et non souveraines a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour les financements souverains et plus de 30 jours pour les financements non souverains, sur un montant de remboursement significatif. Lorsqu'un instrument de l'étape 2 montre une amélioration notable de la qualité du crédit à la date d'évaluation, il peut réintégrer l'étape 1.

Lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier identifié a perdu de sa valeur, des provisions spécifiques pour dépréciation sont constituées et comptabilisées dans le compte de Résultat, et selon FAS 30, l'actif est classé dans l'étape 3. Le Groupe juge que les actifs ont perdu leur valeur, lorsque les paiements contractuels sont en souffrance durant plus de 180 jours pour les financements souverains, et plus de 90 jours pour les financements non souverains, pour un montant de remboursement conséquent. En outre, le Groupe peut aussi considérer la dépréciation d'un actif, si elle estime que le débiteur est peu susceptible de s'acquitter de ses créances en entier, sans qu'elle ait recours à des actions telles que la réalisation d'une garantie.

Un actif financier n'est en revanche plus considéré comme déprécié, dès lors que tous les montants en souffrance ont été recouverts, ou qu'il est déterminé que les créances en souffrance seront entièrement recouvrées par des revenus futurs attendus - conformément aux conditions contractuelles d'origine, ou aux conditions révisées de l'instrument financier - avec revue et correction des critères de la classification inter-étapes. L'actif financier sera transféré à l'étape 2 après une période de rétablissement.

Le Groupe surveille régulièrement l'efficacité des critères utilisés pour déceler une augmentation notable du risque de crédit - et les révisé le cas échéant - pour s'assurer de leur capacité d'identification d'une telle hausse, avant que le montant ne soit échu.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ii. Mesure des pertes de crédit attendues (PCA) :

La PCA représente les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités par défaut (PD) ; ces pertes étant définies comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie. LA PCA est calculée en fonction des instruments de l'étape 1 et de l'étape 2, en associant trois composantes principales, à savoir la probabilité par défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD), tout en actualisant la provision résultante à l'aide du taux de profit effectif de l'instrument (EPR).

Ces paramètres PCA sont généralement dérivés de modèles développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prévisionnelles décrites ci-dessous.

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie faillit à ses obligations financières sur un laps de temps différent (par exemple, 1 an ou à vie). Les estimations des PD sont établies à l'aide d'outils de notation interne adaptés aux différentes catégories de contreparties et d'expositions. Ils sont fondés sur des données compilées en interne et en externe comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ils produisent une notation relative du risque de crédit, qui est à son tour associée à une probabilité par défaut (PD) sur un horizon d'un an, et calibrée pour refléter les estimations du taux moyen par défaut à long terme du Groupe (PD tout au long du cycle (TTC)). Le Groupe utilise de ce fait un modèle spécifique fondé sur la paramétrisation du pays et de l'industrie pour convertir ses PD TTC en PD ponctuelles (PIT), et en dérive une structure par terme PD PIT.

La LGD est l'ampleur de la perte potentielle en cas de défaut. Ce montant est généralement estimé, en tant que valeur perdue plus les coûts nets de recouvrement (le cas échéant), en pourcentage du montant impayé. Le Groupe utilise des modèles d'estimation internes de LGD qui tiennent compte de la structure, de la garantie et de l'ancienneté de la réclamation, ainsi que de la notation et de la juridiction de la contrepartie. Les estimations de LGD sont calibrées pour refléter l'expérience de rétablissement du Groupe ainsi que les données du consortium des banques multilatérales de développement.

L'EAD représente l'exposition attendue en cas de défaut. Le Groupe dérive l'EAD de l'exposition actuelle à la contrepartie et des changements potentiels du montant actuel autorisé en vertu du contrat, y compris l'amortissement. L'EAD d'un instrument financier est sa valeur comptable brute. Pour les contrats en cours de décaissement et les engagements financiers telles que les garanties et la lettre de crédit, l'EAD comprend le montant tiré, ainsi que les montants futurs potentiels qui pourraient être prélevés au titre des termes du contrat.

La norme FAS 30 exige que les PCA soient prospectives. Le Groupe utilise un modèle statistique qui relie le rendement futur de ses contreparties à l'état actuel et futur de l'environnement macroéconomique. Le modèle relie les scénarios macroéconomiques au risque de défaut de la contrepartie. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, mais sans s'y limiter, le produit intérieur brut, les prix des marchés boursiers, les taux de chômage et les prix des marchandises; ceux-ci nécessitant une évaluation de la tendance actuelle et prévue du cycle macro-économique. Le Groupe estime ses PCA en calculant la moyenne pondérée des PCA de ses expositions dans trois (3) ensembles de scénarios macroéconomiques prospectifs.

iii. Montants d'exposition et couverture de la PCA

Le Groupe identifie une PCA de 12 mois pour les instruments relevant de l'étape 1 et une PCA à vie pour les instruments de l'étape 2. Pour les instruments de l'étape 3, il est calculé un montant de provision pour pertes fondé sur la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux de profit effectif (TPE) initial de l'instrument, le cas échéant.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation du montant brut de l'exposition et de la PCA par mode de financement, pour les instruments financiers évalués au coût amorti aux 31 décembre 2024 et 2023.

Une analyse des variations des actifs financiers avant la constitution de la provision pour la PCA et la provision de la PCA correspondante est établie comme suit :

| Description | 31 décembre 2024 | | | |
|--------------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| | Étape 1 (USD) | Étape 2 (USD) | Étape 3 (USD) | Total (USD) |
| Valeur comptable brute avant la PCA | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 141,705,219 | 2,634,560 | - | 144,339,779 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 366,292,002 | - | 28,133,828 | 394,425,830 |
| Placements Soukook | 1,363,251,508 | 38,002,894 | 10,000,000 | 1,411,254,402 |
| Financement Mourabaha | 461,557,895 | 2,858,305 | 25,284,651 | 489,700,851 |
| Vente à tempérament | 294,444,915 | 56,107,151 | 12,829,920 | 363,381,986 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 150,612,035 | 101,636,815 | 17,989,323 | 270,238,173 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 8,738,505 | - | - | 8,738,505 |
| Autres actifs | - | - | 9,603,900 | 9,603,900 |
| | 2,786,602,079 | 201,239,725 | 103,841,622 | 3,091,683,426 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | 194,344,237 |
| | 2,786,602,079 | 201,239,725 | 103,841,622 | 3,286,027,663 |

| Description | 31 décembre 2024 | | | |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| | Étape 1 (USD) | Étape 2 (USD) | Étape 3 (USD) | Total (USD) |
| PCA: | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 5,433 | 897 | - | 6,330 |
| Placements Mourabaha et Wakala | - | - | 28,133,828 | 28,133,828 |
| Placements Soukook | 840,394 | 859,010 | 10,000,000 | 11,699,404 |
| Financement Mourabaha | 2,940,763 | 39,211 | 25,284,651 | 28,264,625 |
| Vente à tempérament | 14,102,356 | 2,427,174 | 12,312,069 | 28,841,599 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 2,377,188 | 8,806,631 | 17,989,323 | 29,173,142 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 21,401 | - | - | 21,401 |
| Autres actifs | - | - | 4,893,747 | 4,893,747 |
| | 20,287,535 | 12,132,923 | 98,613,618 | 131,034,076 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | 32,028,318 |
| | 20,287,535 | 12,132,923 | 98,613,618 | 163,062,394 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

| Description | 31 décembre 2023 | | | |
|--------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| | Étape 1 (USD) | Étape 2 (USD) | Étape 3 (USD) | Total (USD) |
| Valeur comptable brute avant la PCA | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 211,790,009 | - | - | 211,790,009 |
| Placements Mourabaha et Wakala | 25,000,000 | - | 28,196,501 | 53,196,501 |
| Placements Soukook | 1,413,756,018 | 33,279,163 | 10,585,098 | 1,457,620,279 |
| Financement Mourabaha | 371,180,655 | 8,084,331 | 42,653,922 | 421,918,908 |
| Vente à tempérament | 252,318,487 | 67,827,215 | 16,420,997 | 336,566,699 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 120,852,164 | 115,262,709 | 18,066,031 | 254,180,904 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 11,870,386 | - | - | 11,870,386 |
| Autres actifs | 899,026 | 191,696 | 8,384,697 | 9,475,419 |
| | 2,407,666,745 | 224,645,114 | 124,307,246 | 2,756,619,105 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | 191,208,212 |
| | 2,407,666,745 | 224,645,114 | 124,307,246 | 2,947,827,317 |

| Description | 31 décembre 2023 | | | |
|--------------------------------|------------------|---------------|---------------|-------------|
| | Étape 1 (USD) | Étape 2 (USD) | Étape 3 (USD) | Total (USD) |
| PCA: | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 163,178 | - | - | 163,178 |
| Placements Mourabaha et Wakala | - | - | 21,192,792 | 21,192,792 |
| Placements Soukook | 689,063 | 3,972,819 | 10,585,098 | 15,246,980 |
| Financement Mourabaha | 1,596,233 | 88,310 | 42,653,923 | 44,338,466 |
| Vente à tempérament | 14,632,999 | 1,910,009 | 11,981,690 | 28,524,698 |
| Ijarah muntahia bittamleek | 1,811,202 | 4,077,523 | 18,066,031 | 23,954,756 |
| Actifs de contrats Istisna'a | 32,832 | - | - | 32,832 |
| Autres actifs | - | - | 7,586,786 | 7,586,786 |
| | 18,925,507 | 10,048,661 | 112,066,320 | 141,040,488 |
| | - | - | - | 1,017,075 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | 22,597,085 |
| | 18,925,507 | 10,048,661 | 112,066,320 | 164,654,648 |

Une analyse des changements dans les provisions PCA par rapport aux actifs financiers du Groupe se présentait comme suit:

| Description | 31 décembre 2024 | | | |
|------------------------------------|------------------|---------------|---------------|--------------|
| | Étape 1 (USD) | Étape 2 (USD) | Étape 3 (USD) | Total (USD) |
| Provisions au 1 Jan 2024 | 18,925,514 | 10,048,661 | 112,066,322 | 141,040,497 |
| Nouveaux actifs créés ou achetés | 9,142,736 | - | - | 9,142,736 |
| Actifs remboursés | (5,486,418) | - | (15,970,461) | (21,456,879) |
| Radiation | - | - | (4,138,236) | (4,138,236) |
| Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2 | (109,511) | 118,137 | - | 8,626 |
| Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 3 | - | - | - | - |
| Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 1 | - | - | - | - |
| Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 3 | - | - | - | - |
| Provision (hausse/baisse) | (2,184,786) | 1,966,125 | 6,655,993 | 6,437,332 |
| | 20,287,535 | 12,132,923 | 98,613,618 | 131,034,076 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | 32,028,318 |

Provisions as at 31 décembre 2024 163,062,394

| Description | 31 décembre 2023 | | | |
|------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|--------------------|
| | Étape 1 (USD) | Étape 2 (USD) | Étape 3 (USD) | Total (USD) |
| Provisions au 1 Jan 2023 | 16,160,428 | 8,685,372 | 149,129,926 | 173,975,726 |
| Nouveaux actifs créés ou achetés | 9,717,450 | 435,528 | - | 10,152,978 |
| Actifs remboursés | (3,732,577) | (72,782) | (40,458,206) | (44,263,565) |
| Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 2 | (295,375) | 1,995,641 | - | 1,700,266 |
| Transfert de l'Étape 1 à l'Étape 3 | (160,532) | - | 38,803 | (121,729) |
| Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 1 | 727,938 | (1,863,875) | - | (1,135,937) |
| Transfert de l'Étape 2 à l'Étape 3 | - | (1,328,405) | 4,068,532 | 2,740,127 |
| Hausse/baisse de provision | (3,491,825) | 2,197,182 | (712,735) | (2,007,378) |
| | 18,925,507 | 10,048,661 | 112,066,320 | 141,040,488 |
| Placements Soukooks | - | - | - | 1,017,075 |
| Placements en fonds propres | - | - | - | 22,597,085 |
| Provisions as at 31 décembre 2023 | | | | 164,654,648 |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le Groupe exige des garanties adéquates, et emploie d'autres méthodes de rehaussement de crédit qui préserveront la valeur de ses investissements. Les garanties et sûretés obtenues par le Groupe comprennent notamment des garanties bancaires, des garanties d'entreprise, le nantissement d'actifs, la conservation de la propriété du bien financé, etc. Dans l'ensemble, la valeur des garanties ou des autres instruments de rehaussement de crédit, détenus par le Groupe quant à ces actifs à la date de clôture, est jugée suffisante pour couvrir l'encours des risques. Une provision adéquate pour perte de valeur est constituée, chaque fois que la Direction du Groupe et son Comité chargé des provisions jugent que le montant d'une créance risque de ne pas être intégralement recouvré. La politique suivie par le Groupe - en ce qui concerne les garanties et sûretés pour les opérations de financement à terme - est fondée sur l'impératif que le montant des garanties prises, soit égal ou supérieur à 125% de la valeur des actifs financés.

Risque de marché :

Le Groupe - du fait de la nature des instruments objets de ses financements - reste exposé aux risques divers de marché et plus spécifiquement, au risque monétaire, de taux de marge bénéficiaire et à certains autres risques liés aux coûts des fonds propres.

Risque de change :

Le risque de change découle de la possibilité de variation des cours des monnaies étrangères, susceptibles d'affecter la valeur des actifs et passifs financiers libellés dans ces devises, dans le cas où l'entité concernée n'aurait pas recouru à des instruments de couverture pour se protéger contre ce risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change, puisqu'une partie de son portefeuille de liquidités et certains de ses placements en capital sont exprimés dans des devises autres que le Dollar des États-Unis - monnaie de référence pour la présentation de ses états financiers. Le Groupe a minimisé ce risque lié aux liquidités, en faisant en sorte que toutes ses opérations correspondantes soient effectuées sur la base du Dollar des États-Unis, ou de monnaies indexées sur le Dollar. Pour les actifs et passifs monétaires, le risque de change est géré par le biais d'un alignement approprié des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

Le Groupe est aussi confronté à des risques de marché, liés à des fluctuations défavorables du taux de change concernant une opération de Soukook libellée en devises. Il gère ces risques en ayant recours à diverses stratégies, y compris celle concernant les contrats de change à terme.

Risque de taux de marge bénéficiaire

Le risque de taux de marge bénéficiaire résulte de la possibilité que des variations des taux de marges aient un effet négatif sur la valeur des instruments financiers (risque lié au taux de marge bénéficiaire de la juste valeur) ou aux flux futurs de trésorerie (risque lié au taux de marge bénéficiaire des flux de trésorerie) et les revenus ou pertes déclarés en résultant. La SID est principalement exposée à des variations de taux de marge bénéficiaire sur ses investissements Soukook, ses opérations de Mourabaha, ses ventes à tempérament, le financement Ijarah Muntahia Bittamleek le financement Istisna'a, les passifs Soukook et le financement Wakala en raison de la variation des taux de marge sur les marchés.

Afin de gérer le taux de trésorerie, « la politique de gestion de l'actif et du passif » approuvée par le Conseil a instauré que le Groupe suive le principe du financement par contrepartie pour gérer ses actifs et ses passifs ainsi que ses swaps de taux de profit. Ainsi, le Groupe s'assure que le taux de marge bénéficiaire et les devises de tous les actifs financés par emprunt correspondent à ceux des passifs sous-jacents. Une telle approche garantit que l'écart de revenu de placement du Groupe demeure largement constant, peu importe le taux de marge bénéficiaire et les fluctuations du taux de change.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Groupe sont à court terme. Cependant, certains produits de financement, placements Soukook et passifs Soukook sont à taux fixe et à long terme et exposent le Groupe au risque de taux de marge bénéficiaire à la juste valeur. La Direction évalue périodiquement les taux applicables au marché et évalue la valeur comptable de ces produits de financement.

A la date de l'établissement de la situation financière, la Direction estime qu'un décalage estimatif de 25 points de base des taux de marge bénéficiaire du marché n'exposerait pas de façon importante le Groupe à des risques de flux de trésorerie ou de marge bénéficiaire à la juste valeur.

Risque de cours des actions

Le Groupe est exposé au risque de variation du cours des actions sur ses investissements détenus à la juste valeur. Seuls trois de ses investissements sont cotés en bourse et, de ce fait, elle est peu exposée à un risque de cours important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la non-disponibilité de fonds suffisants pour faire face à l'échéance, aux décaissements et aux autres engagements financiers.

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe suit une démarche prudente, en maintenant à un niveau élevé ses liquidités investies sous forme d'espèces et de quasi-espèces, de placements en marchandises via des institutions financières, et de financement Mourabaha avec une échéance à court terme de trois à douze mois. Plus de détails sur les dates d'échéance des actifs, sont fournis à la Note 30.

Risque de non-conformité à la Charia :

Le Groupe définit le risque de non-conformité à la Charia, comme l'éventualité de pertes résultant du non-respect des règles et principes de la Charia, tel qu'institué par le Conseil de la Charia du GBID. Le Groupe attache de l'importance à protéger ses activités contre le risque de non-conformité à la Charia (SNCR), dont Le respect fait partie intégrante de ses objectifs et conformément à ses statuts. Par conséquent, elle gère efficacement le SNCR, en tirant parti du cadre solide des procédures et des politiques du GBID. L'unité du business ou de prise de risque - en tant que première ligne de défense - incorpore une culture de conformité à la Charia, tandis que cette conformité observée par le GBID, sert de deuxième ligne de défense pour gérer et superviser de manière stratégique le SNCR lors de la pré-exécution des transactions / opérations.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

32 Juste valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de concurrence. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les estimations de la valeur comptable et de la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur des placements est présentée à la Note 7.

Tous les produits islamiques dérivés du Groupe ne sont pas cotés. Leurs justes valeurs sont estimées en utilisant une technique d'évaluation, et partant sont de niveau 3.

La valeur comptable de tous les autres actifs et passifs financiers du Groupe se rapproche de leur juste Valeur.

33 Engagements

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe intègre des outils financiers regroupés dans un état de risque distinct de la situation financière. Ces instruments comprennent des engagements à effectuer, des décaissements liés à des projets, des engagements de participation au capital et d'autres éléments, non reflétés dans l'état de la situation financière.

Le Groupe utilise les mêmes politiques de contrôle et de gestion du crédit pour entreprendre des engagements hors Etat de la situation financière que pour les opérations sur l'état de la situation financière.

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Financement Mourabaha | 77,700,000 | 25,000,000 |
| Financement des ventes à tempérament | 39,113,997 | 83,182,424 |
| Ijarah Muntahia Bittamleek | 60,741,775 | - |
| | 177,555,772 | 108,182,424 |

34 Effets des normes nouvelles et révisées de comptabilité financière

Les nouvelles normes comptables financières (« FAS ») suivantes de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (« AAOIFI »), entrées en vigueur pour des périodes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2024, ont été adoptées dans les présents états financiers si elles sont jugées applicables.

FAS - 1 (Révisée 2021)

Présentation générale et informations à fournir dans les états financiers

« Présentation générale et informations à fournir dans les états financiers des banques et institutions financières islamiques » et introduit les concepts de quasi-fonds propres, d'actifs sous gestion hors bilan et d'autres éléments du résultat global afin d'améliorer l'information fournie aux utilisateurs des états financiers. Le Groupe a adopté la norme à compter du 1^{er} janvier 2024.

La révision de la FAS 1 s'aligne avec les modifications apportées au cadre conceptuel de l'AAOIFI pour l'information financière. Parmi les principales modifications apportées à la norme, on peut citer :

- Le cadre conceptuel révisé fait désormais partie intégrante des FAS de l'AAOIFI.
- Les titres des états financiers ont été révisés.
- La définition de quasi-fonds propres a été introduite.
- Les définitions ont été modifiées et améliorées.
- La notion de résultat global a été introduite.
- La notion de Des actifs hors bilan sous gestion ont été introduits.
- Les institutions autres que les établissements bancaires sont autorisées à classer leurs actifs et passifs en courants et non courants.
- Une dérogation à la règle de la fidélité a été introduite.
- Le traitement des changements de méthodes comptables, des changements d'estimations et des corrections d'erreurs a été introduit.
- Les informations relatives aux parties liées, aux événements ultérieurs et à la continuité d'exploitation ont été améliorées.
- Amélioration de la présentation des opérations de change et de l'information sectorielle.

L'adoption des modifications susmentionnées a entraîné principalement les conséquences suivantes sur les états financiers du Groupe :

- Le Groupe a introduit le concept de « résultat global », qui représente les variations des fonds propres au cours d'une période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires.

Norme comptable financière – 40

« Information financière pour les guichets de finance islamique »

L'objectif de cette norme révisée est d'établir des exigences d'information financière pour les guichets de finance islamique et est applicable à toutes les institutions financières conventionnelles fournissant des services financiers islamiques par le biais d'un guichet de finance islamique. Cette norme améliore et remplace la norme FAS 18 « Services financiers islamiques offerts par les institutions financières conventionnelles ». Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a évalué les exigences de cette norme et a conclu qu'elle ne lui était pas applicable, n'étant pas une institution financière conventionnelle.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

35 Normes publiées mais non encore en vigueur :

Les nouvelles normes suivantes d'audit financier ont été publiées. Le Groupe a l'intention d'adopter ces règles de rapports financiers, lorsqu'elles entreront en vigueur ; et est actuellement en phase d'évaluation de leur incidence sur ses états et systèmes financiers.

Norme comptable financière 42 : «Présentation et divulgation dans les états financiers des institutions de Takaful»

Cette norme énonce les principes de présentation et de divulgation des états financiers des institutions de Takaful. Elle vise à s'assurer que les institutions de Takaful présentent fidèlement les informations relatives aux arrangements des parties prenantes concernées, conformément à la relation contractuelle entre elles, et au modèle économique de l'activité de Takaful, dans le strict respect des principes et règles de la Charia.

Elle améliore les exigences en matière de présentation et d'information - conformément aux meilleures pratiques mondiales - et remplace la norme FAS 12 « Présentation générale et informations dans les états financiers des compagnies d'assurance islamiques ».

Cette norme entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 ou ultérieurement ; sans toutefois concerner les états financiers du Groupe, ce dernier n'étant pas une institution du Takaful.

Norme comptable financière 43 : «Comptabilisation et mesure du Takaful»

La présente norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de déclaration des arrangements du Takaful et des opérations annexes par les soins des entités concernées. Elle veille notamment à la production fidèle par ces dernières, des informations relatives aux arrangements conclus entre les parties prenantes en cause, conformément à leur relation contractuelle et au modèle économique de l'activité du Takaful, et tout en obéissant aux principes et règles de la Charia. Les requis de la présente norme sont en accord avec les pratiques internationales conventionnelles en matière d'information financière, pour l'industrie de l'assurance.

Les recommandations de la norme en question, prennent effet sur les états financiers des institutions à compter du 1^{er} janvier 2025 (ou à une date ultérieure). La norme 43 n'a aucun effet sur les états financiers du Groupe, eu égard au fait qu'il n'est pas une institution du Takaful.

Norme de comptabilité financière 45 : «quasi-fonds propres (y compris les comptes de d'investissement)»

Règle prescrivant les principes d'information financière, liés aux mécanismes d'investissement participatif (y compris les comptes d'investissement) dans lesquels une institution financière islamique contrôle les actifs sous-jacents (principalement en tant que partenaire de travail), au nom des parties prenantes autres que les fonds propres des propriétaires. Ces instruments (y compris en particulier, les comptes d'investissement sans restriction) sont normalement admissibles à la comptabilisation au bilan, et sont déclarés comme des quasi-fonds propres.

Elle énumère les critères généraux pour la comptabilisation au bilan des instruments d'investissement participatif et des quasi-fonds propres, ainsi que pour la mise en commun, la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des quasi-fonds propres. Elle traite également des rapports financiers liés à d'autres instruments de quasi-fonds propres, et de certaines questions spécifiques.

Son entrée en vigueur pour la période de déclaration financière débutera le 1^{er} janvier 2026, ou après cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses comptes.

Norme comptable financière 46 : «Actifs hors bilan sous gestion»

Cette norme prescrit les critères de caractérisation des actifs hors bilan sous gestion, et les principes connexes de l'information financière conformément au « cadre conceptuel de l'OCAIFI pour l'information financière ».

Elle englobe les aspects de la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation, la sélection et l'adoption des méthodes comptables, etc., relatifs aux actifs hors bilan gérés ; ainsi que certaines données spécifiques de l'information financière, comme à titre d'exemple les dépréciation et engagements onéreux de l'institution. La norme comprend également les exigences en matière de présentation et d'information, en particulier celles de la FAS 1 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » concernant l'état de l'évolution des actifs hors bilan sous gestion.

Elle sera applicable pour la période de déclaration financière commençant le 1^{er} janvier 2026, ou postérieurement à cette date, l'adoption anticipée étant autorisée. Par ailleurs, elle sera adoptée simultanément avec la FAS 45 « Quasi-fonds propres (y compris les comptes de d'investissement) ». Le Groupe en évalue actuellement l'impact sur ses comptes.

Norme comptable financière 47 : « Transfert d'actifs entre fonds de placement »

Elle recense les règles et exigences d'information financière, applicables à tous les transferts d'actifs entre des fonds communs de placement liés (et le cas échéant, entre des catégories importantes de fonds propres, quasi-fonds propres et actifs hors bilan gérés par une institution). Elle exige l'adoption et l'application cohérente de méthodes comptables pour ces transferts, conformément aux principes et règles de la Charia, et décrit les exigences générales en matière d'information en l'espèce.

Son entrée en vigueur, pour la période de déclaration financière, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 ou ultérieurement, l'adoption anticipée étant autorisée. Le Groupe est non concerné par la norme en question, car il ne dispose pas de fonds communs de placement.



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

36 Actifs détenus en vue de la vente, et activités abandonnées :

Au cours des exercices 2023 et 2024, le Groupe avait décidé de vendre certaines entités classées comme détenues en vue de la vente. Les activités de ces entités avaient également figuré comme abandonnées dans le compte de Résultat Consolidé. Les comparaisons pour 2023 ayant été également représentées de nouveau.

a) Tamweel Africa Holding (« TAH »)

En 2024, le Groupe a conclu un accord portant sur la cession de sa participation de 100 % dans Tamweel Africa Holding (TAH). TAH détient 68,4 % de la Banque Islamique de Guinée (BIG). En 2023, le Groupe a conclu un accord distinct portant sur la cession de sa participation de 68.4 % dans BIG. Par conséquent, au 31 décembre 2023, la BIG était classée comme détenue en vue de la vente. Au cours de l'exercice, la Société a classé sa participation dans TAH, y compris BIG, comme détenue en vue de la vente. Le prix de vente total convenu s'élève à 54 millions USD (TAH : 38.2 millions USD et BIG : 15.8 millions USD). Au 31 décembre 2024, les formalités juridiques de la cession étaient en cours.

Au cours de l'exercice, le Groupe a perçu un acompte de 7 millions USD sur la cession de BIG, comptabilisé dans les charges à payer et autres passifs de TAH.

Après l'exercice clos le 31 décembre 2024, un acompte supplémentaire de 12.6 millions USD a été perçu (TAH : 9.5 millions USD et BIG : 3.1 millions USD).

Les résultats des activités abandonnées de TAH (y compris BIG), inclus dans le résultat de l'exercice, sont les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|
| Produit net | | |
| Mourabaha en marchandises et placements Wakala | 230,296 | 426,699 |
| Produit provenant des associées | 338,515 | 1,663,651 |
| Autres revenus | 877,690 | 460,390 |
| Produit Net | 1,446,501 | 2,550,740 |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges de personnel | (94,573) | (181,386) |
| Autres charges administratives | (551,180) | (1,160,788) |
| Amortissement | (148,716) | (372,335) |
| Charges d'exploitation, total | (794,469) | (1,714,509) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur | 652,032 | 836,231 |
| Reprise de perte de valeur (perte) | 205,554 | - |
| Gain net pour l'exercice avant impôts | 857,586 | 836,231 |
| Impôts sur le revenu | (8,225) | (771,636) |
| Résultat net pour l'exercice après impôts | 849,361 | 64,595 |
| Produit provenant des opérations abandonnées | (1,548,877) | 4,399,201 |
| (Perte)/gain pour l'exercice, net | (699,516) | 4,463,796 |

Les principales catégories d'actifs et de passifs qui composent les opérations classées comme étant détenues en vue de la vente sont les suivantes :

| | 31 décembre 2024 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 440,596 |
| Vente à tempérament | 26,262,409 |
| Placements Soukook, fonds propres et autres titres | 268,507,026 |
| Autres actifs | 14,331,875 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 309,541,906 |
| Passifs directement liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente | (258,319,446) |
| Actif Net | (9,313,764) |
| Total des passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente | (267,633,210) |
| Passif Net | 41,908,696 |

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées sont les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------|------------|--------------|
| Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation | 14,035,076 | (48,579,544) |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les résultats des activités abandonnées de la BIG étaient les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Produit net | | |
| Revenu provenant des actifs de financement | 15,283,780 | 9,459,596 |
| Autres charges | 9,116,745 | 10,094,214 |
| Produit net | 24,400,525 | 19,553,810 |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges du personnel | (7,088,111) | (5,907,259) |
| Autres charges administratives | (7,372,376) | (4,866,942) |
| Amortissement | (2,608,553) | (1,768,824) |
| Total des charges d'exploitation | (17,069,040) | (12,543,025) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur | 7,331,485 | 7,010,785 |
| Reprise de perte de valeur | (8,081,458) | (1,963,088) |
| Résultat net pour l'exercice avant impôts | (749,973) | 5,047,697 |
| Impôts sur le revenu | (798,904) | (648,496) |
| Résultat net pour l'exercice | (1,548,877) | 4,399,201 |

Les principales catégories d'actifs et de passifs comprenant les opérations classées comme détenues en vue de la vente sont les suivantes :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 62,065,675 | 45,407,996 |
| Vente à tempérament | 103,170,141 | 93,615,234 |
| Placements Soukouks, fonds propres and autres titres | - | 46,616,159 |
| Autres actifs | 103,271,210 | 45,765,708 |
| Total des actifs détenus en vue de la vente | 268,507,026 | 231,405,097 |
| Total des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente | (258,319,446) | (219,722,418) |
| Total des passifs | 10,187,580 | 11,682,679 |

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées sont les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation | 16,657,679 | 15,552,632 |

b) ASR Leasing LLC (« ALL »)

En 2024, le Groupe a conclu un accord pour céder sa participation de 66.67 % dans ASR Leasing LLC (ALL). Le prix de vente convenu s'élève à 0.43 million USD. Au 31 décembre 2024, les formalités juridiques de cession étaient en cours. Par conséquent, la participation a été classée comme détenue en vue de la vente au 31 décembre 2024. Après la clôture de l'exercice le 31 décembre 2024, le Groupe a perçu un acompte de 0.43 million USD sur la cession d'ALL.

Les résultats des activités abandonnées d'ALL, inclus dans le résultat de l'exercice, étaient les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Produit net | | |
| Mourabaha en marchandises et Placements Wakala | - | - |
| Produit d'actifs de financement | - | 246,829 |
| Autres produits | - | 136,353 |
| Produit net | - | 383,182 |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges de personnel | - | (136,909) |
| Autres charges administratives | - | (81,602) |
| Amortissement | - | (8,458) |
| Charges d'exploitation | - | (6,358) |
| Charges d'exploitation, total | - | (233,327) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur | - | 149,855 |
| Reprise de perte de valeur | - | - |
| Résultat net pour l'exercice avant impôts | - | 149,855 |
| Impôts sur le revenu | - | (31,780) |
| Résultat net pour l'exercice | - | 118,075 |



NNotes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les principales catégories d'actifs et de passifs qui composent les opérations classées comme étant détenues en vue de la vente sont les suivantes :

| | 31 décembre 2024 (USD) |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 285,908 |
| Autres actifs | 686,655 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 972,563 |
| Passifs liés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente | (322,563) |
| Actif Net | 650,000 |

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées sont les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation | (437,434) | 316,755 |

c) ICD Money Market Fund LLP (« MMF »)

La SID et l'ICD Asset Management Labuan (entièrement détenue par la SID), en tant que commanditaires de l'ICD Money Market Fund LLP (MMF), ont conclu un accord avec tous les actionnaires pour racheter leurs parts entières du fonds. Par conséquent, la SID et l'ICD Asset Management Labuan ont complété leur rachat en recevant les montants complets en mai 2024 et juin 2024, respectivement. A la date de rachat, la SID détenait 81.69 % de MMF. À la suite de ce rachat, le fonds a été liquidé et dissous.

Les résultats des activités abandonnées de l'ICD Money Market Fund LLP (MMF), inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------------|
| Produit net | | |
| Revenu provenant de placements en marchandises | - | 1,091,965 |
| Revenu provenant de placements Soukook | - | 672,381 |
| Autres charges | - | (153,562) |
| Produit net | - | 1,610,784 |
| Charges d'exploitation | | |
| Autres charges administratives | - | (544,140) |
| Total des charges d'exploitation | - | (544,140) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur | - | 1,066,644 |
| Reprise de perte de valeur | - | 182,930 |
| Résultat net pour l'exercice | - | 1,249,574 |

Les principales catégories d'actifs et de passifs d'ICD Money Market Fund LLP (MMF) à la date du rachat est le suivant :

| | At the date of redemption (USD) |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Actif | |
| Espèces et quasi-espèces | 45,939,462 |
| Placements avec des banques et Institutions financières | 13,885,785 |
| Placements Soukook | 23,691,178 |
| Autres actifs | 3,002,162 |
| Actif, total | 86,518,587 |
| Passif: Charges à payer et autres passifs | 690,272 |
| Passif, total | 690,272 |
| Actif net racheté | 85,828,315 |

d) Azerbaïdjan Leasing (AZL)

En 2024, le Groupe a conclu un accord de cession de son investissement à 100 % dans AZL pour 6,500 USD. Les formalités légales de la vente sont en cours

Les résultats des activités abandonnées d'Azerbaïdjan Leasing, inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|
| Produit net | | |
| Autre revenu | - | 11,176 |
| Produit total | - | 11,176 |
| Cout de financement | | (12,454) |
| Perte / (produit) Net | - | (1,278) |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges de personnel | - | (79,923) |
| Autres charges administratives | - | (13,914) |
| Amortissement | - | (3,388) |
| Charges d'exploitation, total | - | (97,225) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur | - | (98,503) |
| Reprise de perte de valeur | - | - |
| Résultat net pour l'exercice | - | (98,503) |



Notes Annexes Aux États Financiers Consolidés

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les principales catégories d'actifs et de passifs qui composent les opérations classées comme étant détenues en vue de la vente sont les suivantes :

| | 31 décembre 2024 (USD) | 31 décembre 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Espèces et quasi-espèces | 6,054 | 6,054 |
| Autres actifs | 334,059 | 334,059 |
| Total des actifs détenus en vue de la vente | 340,113 | 340,113 |
| Total des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente | (432,145) | (432,145) |
| Total des passifs | (92,032) | (92,032) |

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées sont les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation | - | (33,019) |

e) Taiba Titrisation SA ("TTS")

En mars 2024, le Groupe détenait une participation de 100 % dans Taiba Titrisation SA (TTS), qui avait une valeur comptable de 1.04 million USD, pour 0.97 million USD, ce qui a entraîné une perte de 0.07 million USD.

Les résultats des activités abandonnées de TTS, inclus dans le bénéfice de l'exercice, étaient les suivants :

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Produit net | | |
| Produit de placements Soukook | - | 57,813 |
| Autre revenu | - | 138,023 |
| Produit net | - | 195,836 |
| Charges d'exploitation | | |
| Charges du personnel | - | (59,768) |
| Autres charges administratives | - | (90,548) |
| Charges d'exploitation, Total | - | (150,316) |
| Produit d'exploitation net avant charges de perte de valeur | - | 45,520 |
| Reprise de perte de valeur | - | - |
| Résultat net pour l'exercice avant impôts | - | 45,520 |
| Impôts sur le revenu | - | (695) |
| Résultat net pour l'exercice | - | 44,825 |

f) Halic Finansal Kiralama A.S ("HFK")

En avril 2024, le Groupe a cédé la participation dans Halic Finansal Kiralama A.S (HFK), qui avait une valeur comptable de 1.9 million USD, pour 0.45 million USD, entraînant une perte de 1.45 million USD.

La quote-part du bénéfice des activités abandonnées de HFK incluse dans l'état des résultats est de 0 USD (2023 : 69,581 USD)

Trésorerie nette des opérations abandonnées est comme suit:

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|-----------------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie nette des activités d'exploitation | - | - |

g) Albania Leasing ("AL")

Au cours de l'exercice, le Groupe a conclu un accord pour céder son investissement de 36 % dans Albania Leasing pour 1.291 million USD. Les formalités juridiques du transfert sont en cours.

La part de perte des activités abandonnées d'Albania Leasing incluse dans l'état des résultats est de zéro dollar (2023 : 130,973 USD). La valeur comptable de l'investissement, qui s'élève à 573,000 USD, a été classée comme détenue en vue de la vente.

Trésorerie nette des opérations abandonnées est comme suit:

| | 2024 (USD) | 2023 (USD) |
|-----------------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie nette des activités d'exploitation | (72,380) | (40,319) |

h) Royal Atlantic Resident ("RAR")

En 2023, la Royal Atlantic Resident avait une valeur comptable de 1.15 million USD, dans lequel la Société détient 25 % du capital social, a été vendu pour 2 millions USD, réalisant un gain de 849,938 USD dans les états financiers consolidés.

37 Autorisation de publication

La publication des états financiers a été autorisée conformément à la résolution du Conseil d'administration en date du 19 mars 2025 (correspondant au 19 ramadan 1446H).



Annexe 5 Rapport D'audit de Charia

POUR 1445/1446H

Rapport D'audit de Charia

Louanges à Allah, Prière et bénédiction sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Excellence Monsieur le Président du Conseil des Gouverneurs, Excellences les membres du Conseil des Gouverneurs

Assalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh

Conformément au règlement du Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (Groupe de la BID), nous sommes tenus de vous soumettre le rapport annuel d'audit de Charia portant sur la conformité des transactions et des activités menées par le Groupe de la BID avec les principes de la Charia, à la lumière des fatwas et des décisions prises par le Conseil de Charia et son sous-comité.

Nous avons passé en revue les activités du Groupe pour l'année 1445/1446 par l'intermédiaire du sous-comité, conformément à l'approche habituellement suivie par le Conseil de Charia du Groupe de la BID. Ce sous-comité a effectué un audit global des principes appliqués ainsi que des contrats relatifs aux transactions, en vérifiant leur conformité avec la Charia, sur la base des documents qui nous ont été présentés par le Groupe de la BID.

Le rapport couvre les domaines suivants:

- Les ressources ordinaires en capital de la BID (ressources ordinaires en capital),
- Le Fonds waqf des ressources du compte spécial (le Fonds waqf),
- La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation,
- La Société islamique pour le développement du secteur privé,
- La Société internationale islamique de financement du commerce,
- Le Fonds de solidarité islamique pour le développement,
- Le Fonds d'investissement des biens awqaf,
- La Fondation mondiale du waqf,
- et tous les fonds gérés par la BID au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 (30 Joumada Awwal 1446H).

Nous avons effectué l'audit requis – avec l'assistance de la Division des affaires de Charia, pour exprimer notre opinion sur le degré de conformité du Groupe de la BID aux règles et principes de Charia, aux fatwas, arrêts et directives émis par le Conseil de Charia.

La responsabilité de s'assurer que le Groupe de la BID mène ses activités conformément aux règles et principes de Charia relève de la Direction du Groupe de la BID. Quant à notre responsabilité, elle se limite à exprimer une opinion indépendante de Charia, fondée sur notre audit des activités du Groupe de la BID.

Pour l'examen de la Charia, nous avons analysé les procédures suivies par le groupe de la BID et vérifié chaque type d'opération. Nous avons planifié et exécuté notre audit afin de recueillir toutes les informations et explications, et avons veillé à obtenir des preuves suffisantes pour confirmer raisonnablement que le groupe de la BID n'a pas enfreint les règles et les principes de Charia.

À notre avis

1. Le groupe de la BID a suivi les procédures requises pour se conformer aux contrats que nous avons préparés et vérifiés.
2. Les dividendes versés et les pertes subies sur les comptes d'investissement sont conformes à la base que nous avons adoptée conformément aux règles et aux principes de Charia.
3. Tous les gains réalisés à partir de transactions ou de méthodes interdites par la charia ont été annulés, conformément aux décisions rendues par notre Conseil, et ont été affectés à des fins caritatives avec notre autorisation
4. Le groupe de la BID n'est pas tenu de s'acquitter de la zakat car ses actifs proviennent soit de fonds publics, soit de fonds du Waqf. Concernant les fonds d'autres institutions, le Groupe de la BID ne verse pas de Zakat au nom de leurs propriétaires sans leur consentement. En conséquence, le paiement de Zakat de ces fonds relève de la responsabilité de leurs propriétaires respectifs.

Nous implorons Allah, le Tout-Puissant, de guider le Groupe de la BID sur le droit chemin, dans l'intérêt de la Oumma.

Wassalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh

Djeddah, 11 Shaaban
1446H (10 février 2025)

S.E. Dr. Mohamed Ali Elgari
Président du Conseil de Charia

S.E. Dr. Nizam Yaqoobi
Vice-président du Conseil de Charia

S.E. Dr. Aznan Hasan
Membre du Conseil de Charia

S.E. Dr. Sa'id Adekunle Mikail
Membre du Conseil de Charia

S.E. Dr. Mufti Muhammad Hassaan Kaleem
Membre du Conseil de Charia

Dr. Abdallahi Mohamed
Chef par intérim de la Division des affaires de Charia

 Ensemble, nous continuerons à transformer les défis en opportunités, à aider les entreprises et les communautés à réaliser leur potentiel, et à contribuer durablement au développement économique et social. Avec le soutien continu de tous les acteurs impliqués, la SID est prête à entamer ce nouveau chapitre avec ambition et détermination.

Ing. Hani Salem Sonbol

Président-Directeur Général par intérim La Société Islamique pour le Développement du secteur privé

Rapport Annuel de la SID

© La Société islamique pour le développement du secteur privé

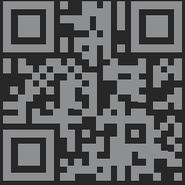
Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie et l'enregistrement, sans l'autorisation écrite du titulaire du droit d'auteur. Une telle autorisation écrite doit également être obtenue avant qu'une partie de cette publication ne soit stockée dans un système de récupération de quelque nature que ce soit.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à icd@isdb.org



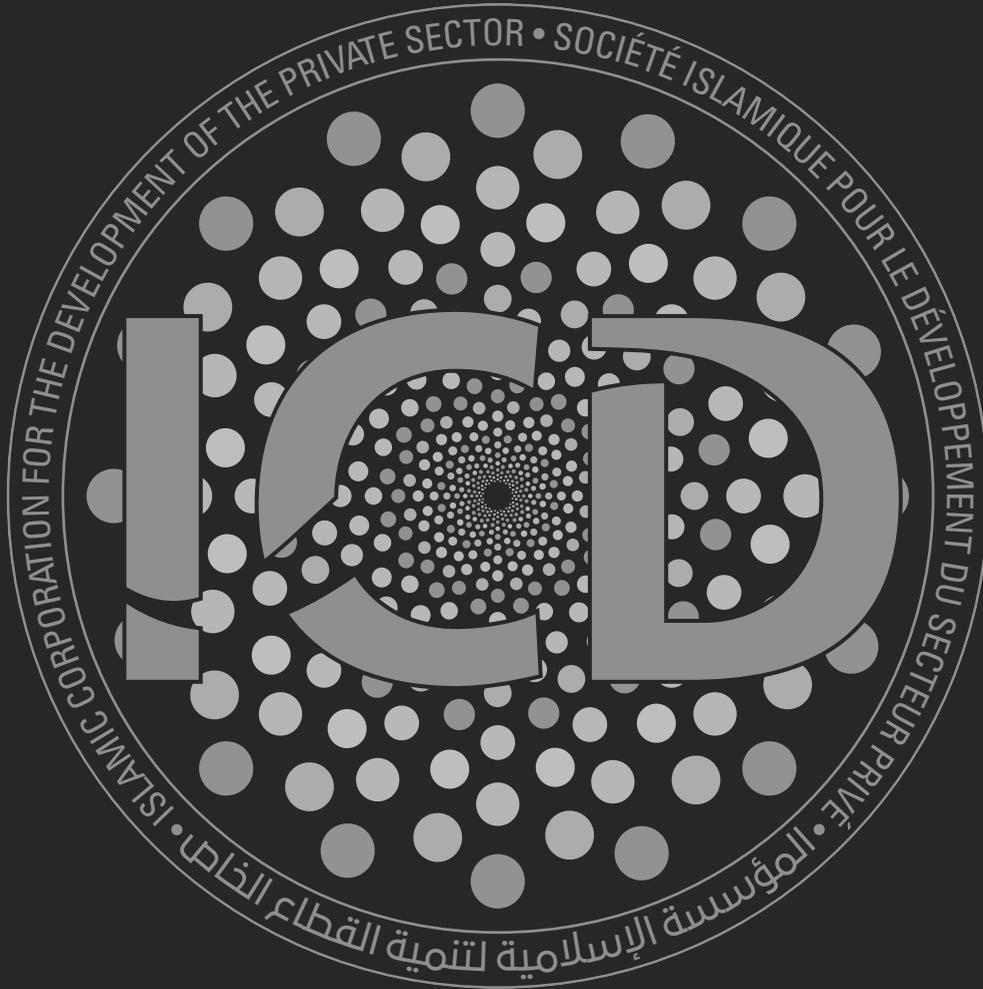
Conçu et produit
par Blackwood
(weareblackwood.com)
et la SID.





La Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) est la branche du secteur privé du Groupe de la Banque islamique de développement (GBID). Elle promeut le développement économique des pays membres du GBID en fournissant une assistance financière et des solutions consultatives aux projets du secteur privé conformément aux principes de la Chari'a.

IsDB 
البنك الإسلامي للتنمية
Banque Islamique de Développement



La Société islamique pour le développement du secteur privé

PO Box 54069

Djeddah 21514

Royaume d'Arabie saoudite

+966 12 644 1644

+966 12 644 4427

icd@isdb.org



X-@icd_ps in icdps  www.icd-ps.org  icdps  icdpstv